REPUBLIQUE DU BENIN

****

MINISTERE DE LôAGRICULTURE, DE LõELEVAGE ET DE LA PECHE

PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE (PSRSA)

Version Finale

Août 2010

Table des matières

INTRODUCTION 1

I.1 Contexte.....3

I.2. Démarche dôélaboration 3

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DEMARCHE DôELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE 3

II.1 Diagnostic 6

2.1.1 Caractéristiques générales du secteur.....6

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC, DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE 6

2.1.2. Situation des principales productions.....9

2.1.3. Actions dôappui à la production.....13

2.1.4. Environnement institutionnel.....17

2.1.5. Principaux enseignements à tirer 19

II.2 Défis et enjeux.....20

CHAPITRE 3. FONDEMENT DU PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE..... 1

IV.1 La vision 3

IV.2 Les orientations et principes directeurs.....3

4.2.1 Orientation fondamentale.....3

4.2.2 Principes directeurs 3

CHAPITRE 4. STRATEGIES DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE 3

IV.3 Les objectifs.....4

IV.4 Les acteurs et leurs rôles 5

4.4.1 LôEtat 5

4.4.2 Les Collectivités locales.....5

4.4.3 Le Secteur privé.....5

4.4.4 Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).....6

4.4.5 Le Réseau des Chambres dôAgriculture.....6

4.4.6 Les Organisations de la Société Civile.....6

IV.5 Les stratégies opérationnelles.....7

4.5.1 Semences de qualité disponibles et accessibles.....7

4.5.2. Intrants améliorés accessibles.....10

4.5.3. Mécanisation adaptée accessible.....13

4.5.4. Financement accessible (financement et mécanisme assurantiel).....14

4.5.5. Marchés accessibles.....17

4.5.6 Accès aux connaissances professionnelles et aux innovations.....20

4.5.7 Aménagements agricoles opérationnels.....23

4.7.8 Sécurisation et gestion de lôaccès au foncier.....25

V.1. Approches et procédures de mise en î uvre 50

5.1.1. Une approche participative et inclusive de tous les acteurs du secteur agricole 50

5.1.2. Des lignes directrices consensuelles pour la mise en î uvre du PSRSA 50

V.2. Cadre institutionnel de mise en î uvre du PSRSA.....50

CHAPITRE 5 : MISE EN í UVRE DU PSRSA ET CONDITIONS DE SUCCES..... 50

V.3. Conditions de succès 51

ANNEXES 52

PROMOTION DES FILIERES 52

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES..... 108

LISTE DES ABREVIATIONS

ABE	:	Agence Béninoise de lôEvironnement
ADEx	:	Association pour le Développement des Exportations
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de lôOuest
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIC	:	Association Interprofessionnelle du Coton
ANDVB	:	Association Nationale des Docteurs Vétérinaires du Bénin
APRA	:	Appui aux Programmes de Recherche Agricole
APNV	:	Approche Participative Niveau Village
ASF	:	Association des Services Financiers
CA	:	Conseil Agricole
CAMAR	:	Centre dôAppui à la Mécanisation Agricole du Riz
CBCE	:	Centre Béninois de Commerce Extérieur
CCIB	:	Chambre de Commerce et dôIndustrie du Bénin
CDMT	:	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de lôAfrique de lôOuest
CEMA	:	Centre dôExploitation des Machines Agricoles
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CeRPA	:	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CETA	:	Collège dôEnseignement Technique Agricole
CNAB	:	Chambre Nationale dôAgriculture du Bénin
CNEx	:	Conseil National pour lôExportation
CNRA	:	Comité National de la Recherche Agricole
CNT	:	Commission Nationale des Transports
CNTR	:	Commission Nationale des Transports Ruraux
CoGeF	:	Commission de Gestion Foncière de la Commune
CRRD	:	Comité Régional de Recherche et Développement
CUMA	:	Coopérative dôUtilisation de Matériel Agricole
DPDR	:	Déclaration de Politique de Développement Rural
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	:	Economic Community of West African Agriculture Policy
EPAC	:	Ecole Polytechnique dôAbomey Calavi
FA	:	Faculté dôAgronomie
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour lôAgriculture et lôAlimentation
FAST	:	Faculté des Sciences et Techniques
FED	:	Fonds Européen pour le Développement
FNDA	:	Fonds National de Développement Agricole
FRDA	:	Fonds Régional de Développement Agricole
FSA	:	Faculté des Sciences Agronomiques
FLASH	:	Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IEC	:	Information, Education, Communication
IITA	:	Institut International dôAgriculture Tropicale
INRAB	:	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
IPGRI	:	International Plant Genetics Research Institute
MAEP	:	Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche
MDRAC	:	Ministère du Développement Rural et lôAction Coopérative
MEE	:	Ministère de lôEnergie et de lôEau
MEF	:	Ministère de lôEconomie et des Finances
MESRS	:	Ministère de lôEnseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEPN	:	Ministère de lôEnvironnement et de la Protection de la Nature
MIC	:	Ministère de lôIndustrie et du Commerce
MMFEJF	:	Ministère de la Micro-Finance, de lôEmploi des Jeunes et des Femmes

MPDEAP	:	Ministère de la Prospective, du Développement et de lôEvaluation de LôAction Publique
MPDEPP-CAG	:	Ministère de la Prospective, du Développement, de lôEvaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de lôAction Gouvernementale
MTPT	:	Ministère des Travaux Publics et des Transports
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de lôAfrique
NERICA	:	New Rice Cultivar for Africa
ENPLT	:	Etude Nationale de Prospective à Long Terme
NTIC	:	Nouvelles Technologies de lôInformation et de la Communication
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	:	Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
OSC	:	Organisation de la Société Civile
OSD	:	Orientation Stratégique de Développement
PAC	:	Politique Agricole Commune
PADEB	:	Projet dôAppui au Développement de lôElevage dans le Borgou
PANA	:	Programme dôAction National dôAdaptation aux changements climatiques
PAOGDFS	:	Plan dôAction Opérationnel pour la Gestion Durable de la Fertilité des Sols
PAPLGA	:	Projet dôAppui à la Prévention et à la Lutte contre la Grippe Aviaire
PAPPI	:	Projet dôAménagement des Petits Périmètres Irrigués
PAHVN	:	Projet dôAménagement Hydraulique de la Vallée du Niger
PAHVM	:	Projet dôAménagement Hydraulique de la Vallée du Mono
PAS	:	Programme dôAjustement Structurel
PADAM	:	Projet dôAppui au Développement de lôAviculture Moderne
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de lôAgriculture en Afrique
PDE	:	Projet de Développement de lôElevage
PDRT	:	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PFR	:	Plans Fonciers Ruraux
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNGE	:	Programme National de Gestion de lôEnvironnement
PNGDRN	:	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNIA	:	Programme National dôInvestissement Agricole
PROMIC	:	Projet Micro finance et Commercialisation
PRSC	:	Poverty Reduction Support Credit (Crédit dôappui à la réduction de la Pauvreté)
PSAIA	:	Projet dôAppui à la Sécurité Alimentaire par lôIntensification Agricole
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PNIMT	:	Programme National dôInvestissement à Moyen Terme
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de lôHabitat
RNA	:	Recensement National Agricole
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDDR	:	Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural
SEC	:	Société dôEgrenage de Coton
SIM	:	Système dôInformation sur le Marché
SNRA	:	Système National de Recherche Agricole
SNVA	:	Système National de Vulgarisation Agricole
SODECO	:	Société de Développement du Coton
SONAPRA	:	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SSA	:	Stratégie du Secteur Agricole
UCMB	:	Union des Chambres de Métiers du Bénin
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation de la mécanisation agricole
Tableau 2 : Part de ménage ayant accès au crédit (%)
Tableau 3 : Cohérence du PSRSA avec les OSD et la SCRP

Liste des figures

Figure 1 : Schéma du processus dôélaboration du PSRSA
Figure 2 : Schéma du processus de relecture du PSRSA
Figure 3 : Fondement du PSRSA: ancrage dans les politiques et stratégies générales et sectorielles
Figure 4 : Contribution des sous-secteurs du secteur primaire au PIB

Liste des encadrés

Encadré 1 : Cadre institutionnel de mise en î uvre de la mécanisation au Bénin
Encadré 2 : Les différents guichets du FNDA
Encadré 3 : Types de conseil agricole
Encadré 4 : Types de formations dispensées aux agents des structures dôappui au monde rural et aux acteurs
Encadré 5 : Problèmes liés à lôaménagement du territoire et à la gestion des terroirs
Encadré 6 : Principes directeurs de la GIRE
Encadré 7 : Présentation du Plan Foncier Rural

INTRODUCTION

Avec un revenu annuel par habitant de 700 dollars US[1] en 2008, le Bénin fait partie des pays les plus pauvres du monde. Lôindicateur de développement humain (IDH) pour le Bénin en 2007 le classe à la 163ème place sur 177 pays évalués par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Selon les données officielles, lôindice de pauvreté rurale estimé à partir des dépenses des ménages est passé de 25,2% en 1990 à 33% en 1999-2000 tandis que lôindice de pauvreté en milieu urbain a baissé, passant de 28,5% à 23,3% au cours de la même période. Malgré les efforts consentis ces dernières années pour améliorer la situation, le niveau dôaccroissement reste toujours préoccupant. Lôindice de pauvreté est passé actuellement de 37,4% en 2006 à 33,2% en 2007 (INSAE, 2008).

La pauvreté apparaît donc beaucoup plus comme un phénomène rural au Bénin, dans un contexte économique principalement caractérisé par la prépondérance du secteur agricole. Des possibilités réelles de diversification des sources de richesse et dôexpansion économique existent avec la création des espaces UEMOA et CEDEAO et la proximité du géant Nigérian avec plus de 120 millions dôhabitants. Le secteur agricole est donc doté dôatouts pour lôémergence dôentreprises plus performantes et dôénormes potentialités pour la relance de lôéconomie du pays.

Le secteur productif agricole est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles et sa vulnérabilité à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes. Les revenus et la productivité sont faibles et la force de travail nôest que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles. La plupart des exploitants agricoles ont très peu recours aux intrants et sôadonnent à des pratiques dôexploitation minière qui accentuent la dégradation des ressources naturelles.

Même si le climat et la diversité des sols sont favorables à la diversification de la production agricole et permettent à la production locale de couvrir les besoins alimentaires de base, le constat est que le Bénin continue dôimporter (i) une bonne partie de sa consommation en produits maraîchers des pays voisins tels que le Burkina Faso et le Nigeria, (ii) des volailles congelées, des î ufs, du lait et des poissons pour couvrir les besoins en protéines animales. Il en est de même pour certains produits forestiers, notamment le bois dôœ uvre. Entre la volonté de développer une économie agricole puissante, la tentation dôoffrir un confort aux consommateurs urbains et le profit des opportunités de marché sur le riz asiatique et le blé européen, le Bénin nôa pas encore réellement réussi à opérer des choix clairs et décisifs en termes de perspective pour le secteur agricole.

Les défis climatiques actuels (variabilités climatiques, phénomènes climatiques extrêmes, changement climatique) pourraient davantage accentuer les difficultés et retarder la relance du secteur agricole et handicaper les efforts de réduction de la pauvreté.

Les documents fondamentaux définissant les principales orientations du secteur agricole ont clarifié les choix stratégiques devant guider le développement agricole et rural. Il sôagit notamment de la Déclaration de Politique de développement Rural (DPDR), du Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural (SDDAR) et du Plan Stratégique Opérationnel (PSO) adoptés en 2001.

[1] Banque mondiale 2002

Côest fort de cela que les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (2006-2011), ainsi que la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté SCRP/2007-2009), en considérant toujours le secteur agricole comme un levier de lutte contre la pauvreté, impriment lôidée de la « Révolution verte » qui permettra au Bénin, de devenir un pays dôéconomie agricole compétitive dans les prochaines années. Il en ressort la nécessité de mettre en place, pour la période 2010-2015, un plan stratégique spécifique au secteur agricole en vue de sa relance.

Fondé sur le diagnostic général du secteur, ce plan propose des orientations stratégiques et les principales actions à mener pour stimuler une croissance économique durable dans le secteur agricole et rural et les conditions de leur mise en î uvre. Il est assorti dôun Plan dôActions qui en est la traduction opérationnelle en vue dôassurer avec les autres acteurs, lôorganisation et le développement des filières agricoles dans le but dôaugmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique au Bénin.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DEMARCHE DôELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

I.1 Contexte

Lors de son investiture le 06 avril 2006, le Président de la République, Son Excellence le Dr Boni YAYI a pris lôengagement de faire du Bénin un pays de création de richesse, de croissance économique et de prospérité. Pour honorer cet engagement solennel, le Chef de lôEtat, a ciblé lôAgriculture comme lôune des priorités de son Gouvernement.

Sur la base des constats peu reluisants au niveau de ce secteur, et suite à la série de rencontres quôil a eues avec les producteurs lors de sa tournée du mois de mai 2006 dans certains départements du pays, le Chef de lôEtat a initié une rencontre historique le 19 mai 2006 à laquelle ont pris part tous les cadres du secteur agricole et rural. A cette occasion, le Président a, de manière solennelle et au nom de la nation, invité toutes ces compétences à "positiver ce cliché négatif de notre agriculture". Pour ce faire, le Président de la République a demandé de faire un état des lieux et de lui proposer une démarche pour donner une forte impulsion à lôagriculture en vue de réaliser la révolution verte au Bénin.

En réponse à cet appel qui traduit la volonté clairement affirmée du Gouvernement en faveur du développement du secteur agricole et rural, le Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche a engagé un processus de réflexions et de propositions concertées avec les diverses catégories dôacteurs du monde agricole et rural. Ce processus a conduit à lôélaboration du présent "***Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole*** ".

I.2. Démarche dôélaboration

UN PROCESSUS LARGEMENT PARTICIPATIF

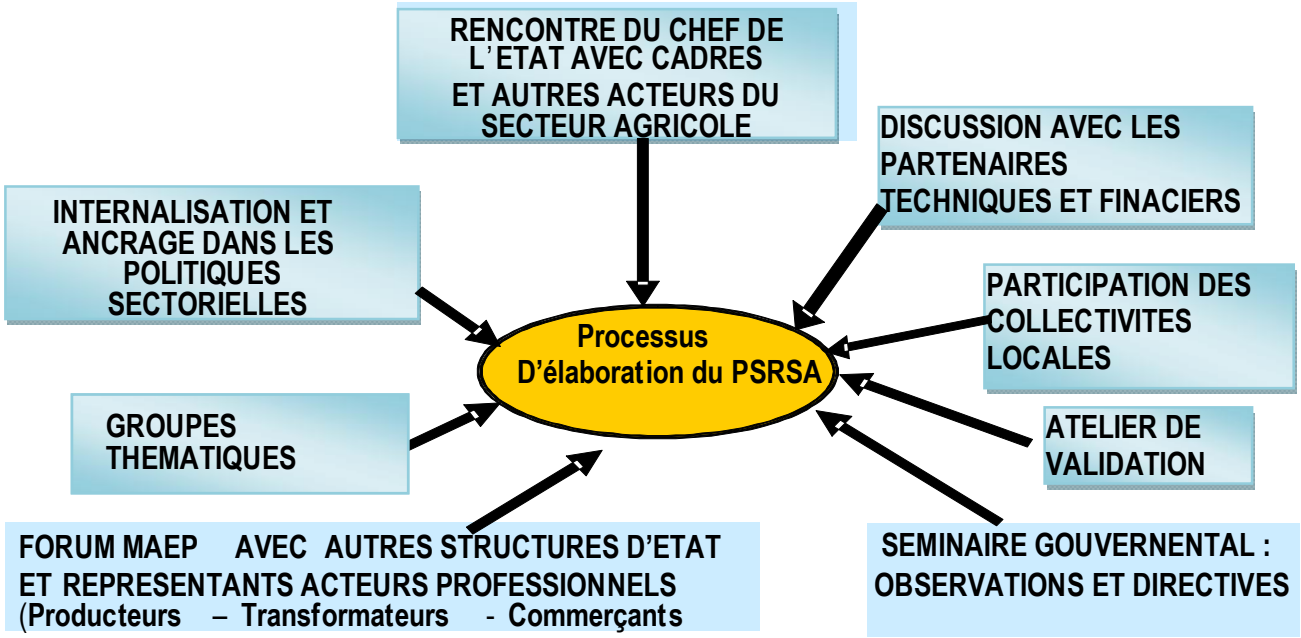

Figure 1 : Schéma du processus initial dôélaboration du PSRSA

Un premier forum a regroupé en mai 2006, au Palais des Sports à Cotonou, environ trois cents participants représentant les départements ministériels impliqués dans les activités du secteur, les principaux acteurs à la base dans leur composition la plus large, le secteur privé, les ONG et les collectivités locales. Lôobjectif de ce forum était dôidentifier les différentes étapes du processus et de définir les principes directeurs et une feuille de route dôélaboration du document de relance du secteur. Les domaines sous-sectoriels ont été inventoriés et ont fait lôobjet dôanalyse dans des Groupes Thématiques au regard des préoccupations et aspirations recueillies et des informations disponibles. Le travail des groupes thématiques au cours de la période juin-juillet 2006, a permis dôétablir un diagnostic stratégique du domaine concerné, de proposer des axes stratégiques susceptibles dôaméliorer la situation et dôestimer les coûts nécessaires pour leur mise en î uvre.
Suite à la présentation au chef de lôEtat de ce plan considéré comme un outil pour attirer les investissements dans le secteur, le Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche a organisé une série de rencontres pour assurer lôarrimage dudit document avec les politiques générales et sectorielles du Bénin ainsi que son opérationnalisation, de façon à garantir lôappropriation du processus et une meilleure compréhension des enjeux. Certaines grandes orientations consensuelles, notamment la promotion des filières agricoles, ont servi de toile de fond pour la relecture des Programmes du MAEP dont les nouvelles options transparaissent à titre indicatif dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2008-2010.

En prélude au séminaire gouvernemental qui devait se pencher sur la nouvelle version du PSRSA, un atelier dôinternalisation sôest tenu en mars 2008 à Allada. Le séminaire gouvernemental sôest tenu effectivement le jeudi 12 juin 2008 à Cotonou et a permis de recueillir des observations des instances supérieures de la nation sur le document. Pour la prise en compte desdites observations, un groupe technique constitué des cadres du Ministère de la Prospective, du Développement et de lôEvaluation de lôAction Publique (MPDEAP) et ceux du Ministère de lôAgriculture, de lôElevage de la Pêche (MAEP) a travaillé à Djèrègbé du 14 au 20 juin 2008.

Un atelier de validation du premier projet du Plan Stratégique pour la Relance du secteur Agricole a été tenu du 28 au 30 juillet 2008 avec la participation des représentants de diverses catégories

dôacteurs, y compris ceux des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cet atelier a permis dôexaminer le contenu du PSRSA, notamment les objectifs, les stratégies et les actions proposés, les principes et les modalités de mise en î uvre du Plan dôactions, ainsi que le dispositif institutionnel à mettre en place pour assurer lôefficacité dans la réalisation des actions envisagées à court et à moyen termes. Les observations et contributions des participants ont servi de base pour élaborer une version améliorée du document en octobre 2008.

Sur la base des observations des PTF, un processus de relecture de ce nouveau document du PSRSA par les différentes catégories dôacteurs intervenant dans le secteur agricole sôest avéré nécessaire pour sôassurer que ledit document prend en compte les préoccupations exprimées par toutes les parties prenantes. Ce processus a été conduit à travers plusieurs ateliers techniques tenus à Cotonou puis à Ouidah durant la période dôavril à mai 2009, avec lôappui des consultants internationaux recrutés à cet effet et dont le rôle était dôassister des groupes de travail thématiques mis en place. Ainsi, le PSRSA a été passé en revue à la lumière des grilles de relecture élaborées de façon concertée afin :

- dôidentifier les aspects stratégiques manquants et de proposer des formulations pour leur intégration dans la version définitive ;
- dôidentifier les divergences dôapproche potentielles et de proposer des alternatives afin que des décisions puissent être prises entre le Gouvernement et les PTF avant de passer à la formulation des plans dôactions (projets) ;
- de proposer des principes dôintervention consensuels (Gouvernement, PTF et autres acteurs) permettant lors de la phase dôopérationnalisation de la stratégie de formuler des plans dôaction (projets) cohérents.

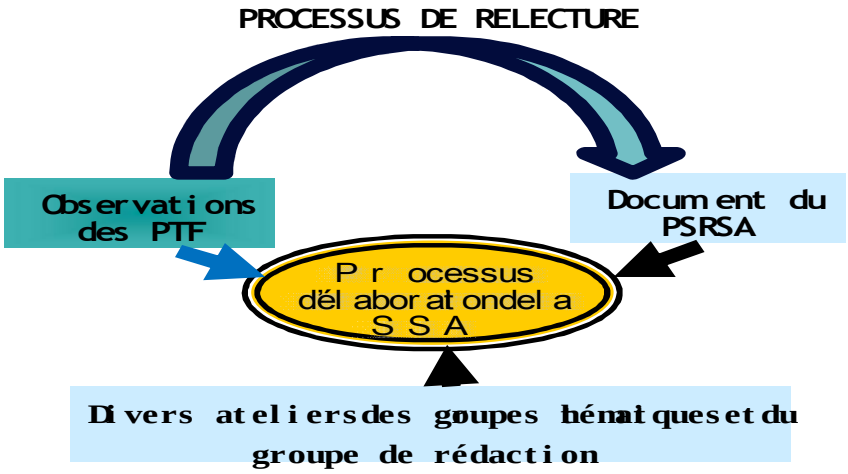

Figure 2 : Schéma du processus de relecture du PSRSA

Ainsi, quatre groupes thématiques ont été constitués pour réfléchir respectivement sur les :

- mécanismes dôaccès aux intrants, équipements, services financiers, et aux marchés (y compris les interactions avec filières organisées) ;
- mécanismes dôaménagement et de gestion des terroirs permettant une agriculture intensive durable au profit des agriculteurs locaux, tout en respectant la sauvegarde des ressources naturelles et la protection de lôenvironnement ;
- mécanismes dôaccès aux connaissances par rapport aux innovations: recherche-développement, formation, vulgarisation ;
- mécanismes et dispositifs institutionnels pour la mise en î uvre des stratégies.

Les groupes de travail thématiques sont composés de cadres du MAEP et des ministères concernés par la promotion des filières (MIC, MMFEJF, MPDEAP, MEF, etc.), des représentants des acteurs privés de différents maillons (OPA, OSC, CCIB, ReCAB) et des PTF. Un groupe de rédaction a été mis en place pour prendre en compte les résultats des travaux de groupes thématiques et les intégrer au présent document. Cette nouvelle version du PSRSA ainsi que le Plan dôAction qui le soutend ont servi de base pour lôélaboration du Programme dôInvestissement Agricole (PNIA) qui en est lôopérationnalisation chiffrée. Lôensemble de ces documents a été présenté à une Table ronde des Bailleurs de Fonds tenue les 15 et 16 octobre 2009 à Cotonou.

La prise en compte des recommandations issues de la Table ronde consignées dans une feuille de route a été assurée par le sous comité technique du comité de pilotage[2] mis en place dans le cadre de la finalisation du PSRSA et du PNIA. Par ailleurs , le Ministère de lôEnvironnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a été mis à contribution pour lôintégration des aspects environnementaux dans le document.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC, DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE

II.1 Diagnostic

2.1.1 Caractéristiques générales du secteur[3]

Le récent rapport diagnostic du secteur agricole au Bénin, montre que ledit secteur est dominé par de petites exploitations agricoles. En 1992, 408.020 exploitations agricoles ont été recensées dont 370.338 sont dirigées par un homme et 37.682 par une femme. Le nombre dôexploitations existant aujourdôhui est estimé à environ 550.000, réparties sur huit zones agro écologiques. Elles sont constituées en majorité de petites et moyennes exploitations de type familial[4] orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des petites exploitations agricoles est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins dôun hectare. Seulement 5% des exploitations dans le Sud et 20% dans le Nord du Bénin couvrent plus de 5 ha. Sur les 11 millions dôha de surface brute disponible, un peu moins de 60% sont aptes à lôagriculture.

Malgré la prédominance de lôagriculture de type familial, des entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur. En effet, des initiatives dôimplantation de fermes modernes par des promoteurs privés sont recensées avec des investissements en capitaux dans le foncier, les plantations pérennes (palmier à huile, anacardier, agrumes et manguiers) et

[2] Arrêté N° 103/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DRFM/DPP/SA du 23 avril 2010

[3] Les statistiques citées sont issues de : (a) Synthèse réalisée sous lôégide du MAEP dans le cadre de la formulation du Programme National dôInvestissement Agricole (PNIA/ECOWAP/PDDAA) ï Août 2008 (b) Service statistiques agricoles MAEP, (c) Budget-programme 2009-2011.

[4] Exploitations agricoles de type familial caractérisé par : (i) participation effective du chef de famille au processus de production (ii) finalité de lôexploitation orientée prioritairement vers la reproduction économique et sociale des membres de la famille et non vers la maximisation de la valorisation du surplus dégagé par lôactivité agricole (iii) importance relative plus grande du travail familial par rapport au travail salarié.

principalement lôélevage intensif de volaille. La structure de ces investissements implique lôimplantation de ces fermes en zones périurbaine et rurale. Mais ces initiatives sont encore peu nombreuses pour de multiples raisons : dégradation des terres, faible niveau dôaménagement des exploitations qui ne respectent pas souvent les normes environnementales de conservation, non maîtrise de lôeau, faible capacité dôadaptation à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes, étroitesse du marché local, absence dôune politique de financement adapté aux caractéristiques de lôactivité agricole, indisponibilité et inaccessibilité des semences de bonne qualité et adaptées aux nouvelles réalités climatiques, faible consommation dôengrais chimiques pour les cultures autres que le coton, non maîtrise des technologies de production dôintrants organiques et botaniques, faible niveau dôencadrement et dôaccompagnement des acteurs.

Dôautres facteurs limitent lôessor du secteur agricole en général et du domaine de lôirrigation en particulier. Il sôagit essentiellement : (i) dôune politique agricole inconséquente et dôun mauvais choix stratégique, (ii) de la non maîtrise des itinéraires techniques, (iii) des mauvaises pratiques culturales, et (vi) de lôappauvrissement des sols, surtout ceux des bas-fonds aménagés. En outre, lôenclavement des zones de production, lôimpraticabilité dôun grand nombre de pistes, surtout pendant la saison pluvieuse, lôabsence de magasins de stockage adéquats, de marchés aménagés, lôinexistence dôune politique et de dispositions de normalisation et de certification, sont autant dôhandicaps pour lôaccès des produits agricoles aux différents marchés nationaux et internationaux .
En plus de la production végétale, le Bénin possède également une façade maritime dôenviron 125 km et deux complexes fluvio-lagunaires : celui du Sud constitué par les fleuves Ouémé, Mono et Couffo, et le bassin du fleuve Niger avec ses affluents. La principale activité demeure la pêche artisanale (maritime et lagunaire) et quelques activités de pisciculture (acadja, trous à poissons, étangs piscicoles et des techniques de pisciculture modernes au stade de vulgarisation).

Deux systèmes de production animale sont pratiqués: (i) le système pastoral extensif (gros bétail et petits ruminants) localisé au Nord et un peu au Centre et dans le Plateau, (ii) lôélevage périurbain (volailles, petits ruminants, lapins) et lôélevage sédentaire des petits effectifs de 3 à 10 bovins associés à des petits ruminants. Le système-agro pastoral est plus développé dans le Nord du Bénin avec lôutilisation de la culture attelée et la récupération du fumier au profit de la fertilité des terres.

La principale source dôénergie domestique reste le bois de chauffe et le charbon de bois. Ce besoin en bois énergie ajouté à lôextension non contrôlée des champs, contribue à la réduction drastique du couvert forestier primaire et secondaire. Le rythme annuel de dégradation du couvert végétal national est estimé actuellement à 70.000 ha.

Le système foncier rural est marqué par un dualisme où coexistent le régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier (plus prépondérant). Ce dualisme ne permet pas de résoudre les problèmes dôinsécurité foncière qui se posent aux exploitants agricoles et constitue un handicap de taille à lôintensification agricole. Il sôen suit :

- le morcellement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturage ;
- la non disponibilité des terres et les difficultés dôaccès à la terre aussi bien pour les promoteurs de grandes exploitations agricoles que pour les petites et moyennes exploitations dans certaines localités ;
- la faible adoption des techniques et pratiques dôaménagement des terres respectueuses de lôenvironnement;
- la thésaurisation des terres agricoles à travers la constitution par endroits de réserves foncières individuelles très peu valorisées.

Un nouveau régime foncier moderne est en cours dôexpérimentation avec lôintroduction (encore très marginale) du Plan foncier rural (PFR) inscrit dans la nouvelle loi portant régime foncier rural

adoptée en 2007. Mais cette loi bien que considérée aujourdôhui comme un préalable à la promotion et à la sécurisation des investissements dans le secteur agricole, souffre encore de la non fonctionnalité des outils dôopérationnalisation (textes complets dôapplication, organes locaux de gestion du foncier, etc.).

Au nombre des atouts naturels dont le Bénin dispose pour accroître la production agricole, il faut retenir que :

- au plan physique, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. De même sur 60.000 hectares de bas fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle, tandis que 117.000 ha de plaines inondables et vallées peuvent être mis en valeur ;
- au plan hydrologique, le Bénin est doté dôun vaste réseau hydrographique avec une réserve de 13 milliards de m^3 en eau de surface et de 1,8 milliards de m3 dôeau souteraine mobilisables pour les cultures irriguées et retenues dôeau à usage multiple.

Malgré ces atouts importants, lôagriculture béninoise fait face à des contraintes dôordre :

- naturel lié aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles;
- structurel, avec des disparités régionales très marquées au niveau de la répartition des terres cultivables et un mode de gestion de ces terres caractérisé par une exploitation minière entraînant la réduction drastique de leur fertilité ;
- économique, avec un revenu agricole resté faible ne dépassant pas 300 dollars US par ménage et par an. De plus, la facture alimentaire du pays représente une part importante des sorties de devises (entre 60 et 100 milliards de F CFA entre 2002 et 2005), essentiellement pour le riz, la volaille, le poisson et les produits laitiers.

Ces contraintes sont aggravées par les limites des politiques et stratégies agricoles se traduisant par lôinexistence de loi dôorientation agricole, lôinadéquation de la fiscalité sur les entreprises agricoles et lôabsence de mesures incitatives pour lôentreprenariat agricole, lôinorganisation de la chaîne dôapprovisionnement en intrants agricoles, (hors sous secteur cotonnier), lôinadaptation du système de crédit et de financement agricoles et lôabsence dôun système dôassurance pour gérer les risques du secteur agricole.

La question de sécurité alimentaire est préoccupante du fait de lôexistence de poches dôinsécurité alimentaire grave au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faible revenu dans les zones urbaines. En effet, selon la deuxième enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire leurs besoins minima alimentaires malgré le niveau élevé des dépenses alimentaires (70%) sur leur budget.

Sur le plan nutritionnel, la prévalence de la malnutrition aiguë au sein des enfants de 06 à 23 mois est de 19%[5]. Compte tenu de la croissance démographique et surtout celle des zones urbanisées, le maintien du taux dôauto- approvisionnement actuel exigera un énorme effort dôintensification, notamment pour les céréales et les tubercules.

Les contraintes ci-dessus rapportées, nôaltèrent cependant pas lôimportance socioprofessionnelle du secteur agricole béninois et sa contribution à lôéconomie du pays. Tout en étant le premier réservoir dôemplois, le secteur agricole constitue également la principale source de créations de la richesse économique nationale. Plus de 60% des actifs masculins et 35,9% des actifs féminins réellement

[5] Rapport diagnostic du secteur agricole du Bénin. Version provisoire Août 2008.

occupés exercent une profession agricole[6]. Par ailleurs, la contribution du secteur agricole au PIB a évolué de 34% en 1995 à 32,6% en 2005 puis à 29,89% en 2008, soit en moyenne un taux de 34,3% sur la période 1995-2005 et de 30,48% sur la période 2005-2008. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1% tandis que les productions animale et halieutique ont contribué en moyenne respectivement pour 5,9% et 4,2% sur la période 1995-2005.

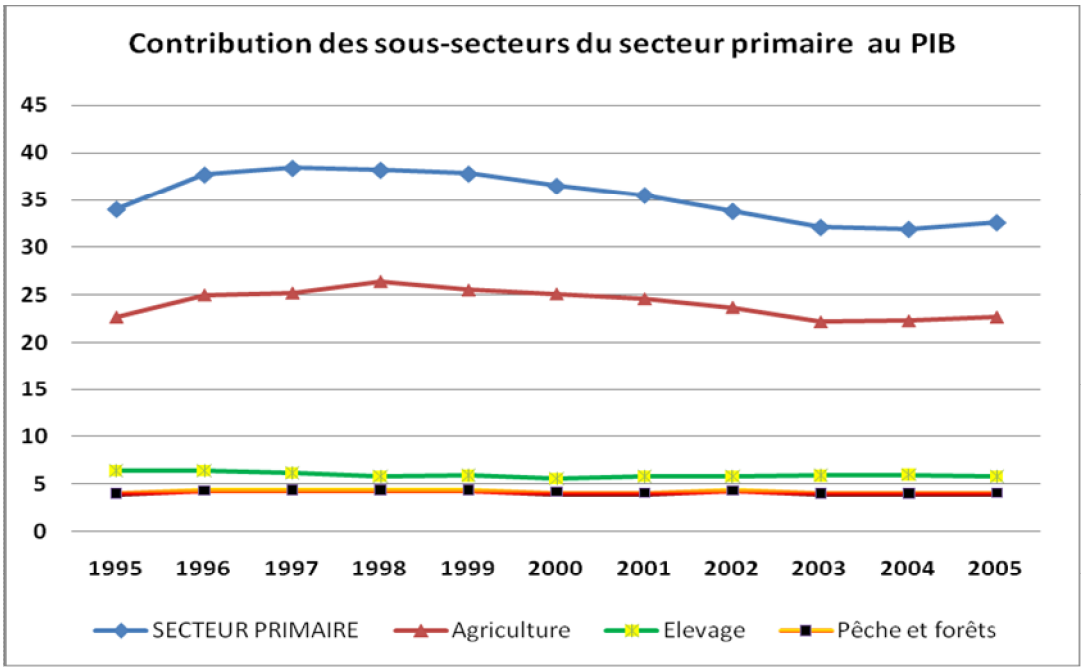

Figure 3 : Contribution des sous-secteurs du secteur primaire au PIB
Source : Diagnostic PNIA (Août 2008)

2.1.2. Situation des principales productions

2.1.2.1 Productions végétales

- ***Les cultures de rente***

La principale culture de rente est le coton qui a atteint une production record de 427.000 tonnes durant la campagne 2004/2005, avant de retomber à 191.000 tonnes en 2005-2006. Les divers appuis du Gouvernement en faveur de la relance de la filière, ont permis dôamorcer une remontée de la production à 240 000 tonnes en 2006-2007 et 268 535 tonnes en 2007-2008 pour chuter à 242 475 tonnes en 2008-2009. Les niveaux actuels de production restent largement en-deçà de la capacité dôégrenage totale des usines installées sur le plan national estimée à 600 000 tonnes. Lôavenir du coton reste très préoccupant au regard de nombreux dysfonctionnements qui minent sa compétitivité notamment : (i) une organisation institutionnelle inefficace, un cadre réglementaire ambigu et inopérant, (ii) lôinsuffisance dôorganisation et de synergie des familles professionnelles ; (iii) une très faible transformation industrielle des produits du coton, (iv) un déséquilibre financier chronique des structures publiques qui obère le budget de lôEtat. De plus ces dysfonctionnements sont exacerbés par la dégradation de lôenvironnement et les fluctuations des cours mondiaux, avec des incidences fâcheuses sur les revenus ruraux et sur lôéconomie du pays. Les nouvelles réformes engagées par le Gouvernement dans la filière coton tablent sur un partenariat public/privé fort, avec

[6] Selon les résultats du RGPH de 2002 (INSAE)

la cession de lôoutil industriel de la SONAPRA, la création de la SODECO et la clarification des rôles de chaque intervenant.

Les cultures dôananas et de noix de cajou avec respectivement environ 140.000 tonnes et plus de 40.000 tonnes au cours de la campagne agricole 2007-2008, connaissent une certaine émergence aux côtés du coton. Diverses actions ont été orientées vers lôappui à lôorganisation et au renforcement des capacités des acteurs, notamment pour la recherche des sources dôapprovisionnement des intrants spécifiques et lôorganisation des marchés autogérés. Les tables-filières et structures faîtières mises en place nôont pas encore atteint leur dynamisme optimal et efficient.
Le palmier à huile est passé de 130.000 tonnes dôhuile en 1994 à environ 310 000 tonnes en 2007. Lôinstallation dôun grand nombre de pépiniéristes privés agréés et lôappui à lôextension des superficies de plantations privées de palmiers à huile améliorés ont contribué à cet essor. Toutefois, les niveaux de production actuels sont largement insuffisants pour satisfaire un marché national et régional très demandeur. Par ailleurs, les palmeraies sous gestion des Coopératives dôAménagement Rural et de leurs Unions, connaissent de nombreux dysfonctionnements liés au problème de gouvernance.

- ***Les cultures vivrières***

Elles concernent le maïs, le manioc, le sorgho, le mil, lôigname, le niébé et lôarachide. Elles permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires, mais restent encore largement en deçà des potentialités offertes par les conditions écologiques du pays, notamment à cause de la non disponibilité des intrants spécifiques, lôinsuffisance de mesures relatives à la gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles (inondations, sécheresse etc.), des outils de production et de transformation rudimentaires, ainsi que lôinsuffisance des infrastructures de stockage et de conservation.

Selon les données statistiques de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche (MAEP), le maïs vient au premier rang des cultures vivrières et connaît une évolution croissante de 523.000 tonnes en 1995-1996 à 931.590 tonnes en 2007-2008. Son utilisation multiple pour la fabrication des farines infantiles et des provendes nécessite dôen garantir un solde vivrier acceptable. Les racines et tubercules, notamment lôigname et le manioc, ont renoué avec une croissance régulière au cours de cette décennie, grâce à lôeffet conjoint dôune amélioration du rendement et lôagrandissement des surfaces cultivées. Le niveau de la qualité des produits dérivés reste encore à améliorer sensiblement pour leur accès plus facile aux marchés. Le riz fait lôobjet dôune demande en augmentation croissante et sa production au niveau national qui bien quôétant passé de 16.545 tonnes en 1995 à 72.960 tonnes en 2007, laisse place à des importations massives (378.000 tonnes en 2005 et 350.000 tonnes en 2007) destinées à la consommation interne (60.000 tonnes environ) et aux réexportations. Les actions de promotion de la riziculture sont de plus en plus initiées à travers la réalisation des travaux dôaménagement de bas fonds et de périmètres irrigués, la diffusion des variétés de riz NERICA. Elles méritent dôêtre intensifiées pour saisir les opportunités de marché liées à la flambée des prix des denrées de grande consommation et conforter les stocks de sécurité alimentaire
.

- ***Les cultures maraîchères***

Les cultures maraîchères sont pratiquées dans toutes les régions du Bénin, sur les plateaux, dans les plaines alluviales, dans les vallées et les bas-fonds. Elles sont constituées dôune part, des cultures traditionnelles de plein champ telles que la tomate, le piment, lôoignon, le gombo et dôautre part les légumes feuilles, les cultures exotiques pratiquées dans les zones urbaines et périurbaines (carotte, chou, laitue, concombre, poireau, haricot vert, etc.). Les cultures maraîchères jouent un rôle

important dans lôalimentation des populations et contribuent à la prévention des maladies dues aux carences en micronutriments. Cependant le niveau actuel de production (293.707 tonnes en 2007-2008) pour la tomate, le piment, le gombo, lôoignon et les légumes feuilles nôarrive pas à couvrir les besoins qui de ce fait sont compensés par des importations.

De plus, certains légumes de grande consommation comme le gombo, le piment, la tomate et lôoignon connaissent une production saisonnière qui nôen garantit pas la disponibilité en toutes saisons avec pour conséquence une forte spéculation sur les prix. Au nombre des contraintes qui entravent la production des cultures maraîchères figurent lôinsécurité foncière, la non maîtrise des ravageurs et des maladies, la faible maîtrise de lôeau, les difficultés de conservation et le faible niveau dôorganisation des acteurs de la filière.

2.1.2.2 Productions animales

Elles restent encore marquées par les pratiques traditionnelles d'élevage des espèces bovines, ovines, caprines, porcines et des volailles, malgré les résultats assez concluants des projets d'élevage moderne au cours de la dernière décennie. Lôeffectif des animaux dôélevage est estimé en 2007 à 1.857 000 bovins, 2.216.000 petits ruminants, 327 000 porcins et 14.500.000 volailles. Les produits[7] issus de ces effectifs, notamment la viande, le lait et les î ufs, ne garantissent pas une couverture complète des besoins en protéines animales. Selon les normes de la FAO, les besoins en viande sont de 21kg/habitant/an et les î ufs 1kg/habitant/an. Les niveaux actuels de production animale ne permettent de couvrir en moyenne que 8,41kg/habitant/an pour la viande et 0,6kg/habitant/an pour les î ufs.

La gestion peu rationnelle des espaces pastoraux, les fluctuations climatiques, les difficultés dôaccès aux intrants spécifiques, le coût de plus en plus prohibitif des aliments de bétail et la faible adhésion des éleveurs aux programmes de couverture vaccinale, limitent les performances du sous-secteur élevage. Les importations de viandes et abats comestibles ont évolué de 2.590 tonnes en 1996 à 31.929 tonnes en 2003 avant dôamorcer une baisse progressive qui sôaffiche à 20.800 tonnes en 2006. Même en tenant compte de la réexportation dôune partie de ces denrées animales vers le Nigéria, cette situation traduit la forte dépendance du Bénin en produits carnés. La persistance de certaines épizooties et les risques dôémergence de nouvelles, nécessitent une surveillance épidémiologique permanente pour laquelle les dispositions restent encore marginales. Les mesures en faveur de lôexercice de la fonction vétérinaire en clientèle privée constituent une avancée notoire devant garantir lôaccès plus facile aux soins vétérinaires, mais méritent dôêtre revisitées et renforcées, au regard de la très grande disparité géographique actuellement observée dans lôinstallation des vétérinaires privés.

Les élevages dôespèces non conventionnelles (escargot, aulacodes, etc.) se développent de plus en plus grâce à des actions dôappui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), de formation, dôinformation, mais leur rythme ne compense pas encore les déficits en denrées dôorigine animale. Par ailleurs, les élevages modernes qui se sont développés en zone périurbaine pour la production dôî ufs de table et de poulet de chair, subissent de plein fouet la concurrence déloyale des importations de volaille congelée et dôî ufs sur le marché local. La problématique de développement de lôaviculture moderne reste encore entière et appelle des mesures idoines pour sa réussite.

Les actions menées ces dernières années visant la modernisation des systèmes de production animale portent sur : (i) le renforcement du suivi sanitaire et la lutte contre les épizooties, (ii)

[7] Le rapport de performance 2008-MAEP indique des quantités comprises entre 54800 et 56300 tonnes pour les viandes et abats, 92 et 96 millions de litres pour le lait et un peu moins de 9000 tonnes pour les î ufs.

lôamélioration des performances des races locales, lôélevage de races laitières exotiques et le renforcement de lôintégration « agriculture-élevage », (iii) le développement des cultures fourragères et aliments de bétail, (v) lôaménagement des points dôeau, (v) la création des marchés à bétail, (vii) la modernisation et la construction des abattoirs et aires dôabattage. Toutefois, ces actions sôavèrent dônvergure limitée par rapport aux besoins réels des acteurs du sous-secteur. Après la résolution des foyers de lôinfluenza aviaire hautement pathogène à virus H5N1 en décembre 2007,des mesures hardies sont prises et mises en î uvre afin dôéviter la réapparition de cette maladie sur le territoire national.

Eu égard à tout ce qui précède et compte tenu de la croissance démographique, beaucoup dôefforts doivent être consentis pour assurer la couverture complète des besoins en protéines animales notamment la viande, le lait et les î ufs, à partir de la production nationale et le contrôle des épizooties.

2.1.2.3 Production halieutique

Elle occupe directement 50.000 pêcheurs et 20.000 mareyeurs (en majorité des femmes) et elle procure des emplois à environ 300.000 personnes. Au cours de la période 1998-2005, la production a stagné autour de 40.000 tonnes par an, du fait de la persistance de la pêche de cueillette par des communautés de pêche en pleine croissance démographique, de lôutilisation abusive de méthodes et engins de pêche inappropriés, de la dégradation de plus en plus prononcée des écosystèmes aquatiques. La stagnation des niveaux de capture nôest compensée que par les importations de poissons congelés qui sont passées de lôordre de 20.000 tonnes en 2001 à 45000 tonnes en 2006. Par ailleurs, lôexportation des crevettes jadis porteuse dôespoir, a baissé, passant dôune moyenne annuelle de 700 tonnes à environ 200 tonnes durant la même période, en raison de la non-conformité aux normes dôexportation. Le niveau actuel dôexportation est dônvironi 200 tonnes par an. Le Bénin a dû observer une auto-suspension des exportations de crevettes en juillet 2003, en vue de se donner le temps de créer toutes les conditions requises pour le respect des normes européennes en la matière.

Les actions en cours visent en général la rationalisation de la gestion des plans dôeau, lôencadrement et lôappui pour la gestion dôinfrastructures piscicoles, la mise en place des bases obligatoires de contrôle et des plates-formes de transfert, la construction et lôéquipement dôun laboratoire de contrôle, toutes choses qui devraient contribuer à la relance du sous secteur des pêche.

Au niveau de lôaquaculture et de la pisciculture, lôessor noté est dû aux initiatives de promoteurs privés et aux appuis des projets du MAEP ayant permis la mise en place des étangs ou des bassins piscicoles équipés de motopompes, des cages flottantes, etc. Mais ce mode de production piscicole reste encore très peu développé en raison des difficultés à la fois dôorganisation, de maîtrise technique et de lôinsuffisance des moyens financiers. De ce fait, les nombreux plans dôeau potentiellement exploitables pour lôaquaculture et la valorisation de la production halieutique sont encore peu valorisés.

2.1.2.4 Ressources forestières

Les ressources forestières occupent 65% du territoire du Bénin (environ 73.450 km^2). Elles subissent depuis plusieurs décennies une forte dégradation sous lôeffet conjugué de lôextension anarchique des espaces agricoles et pastorales, des pratiques non favorables à la gestion durable des ressources naturelles, des feux de brousse et incendies de plantations et de lôappauvrissement des sols. Lôexploitation incontrôlée des ressources forestières aux fins de couverture des besoins des populations en bois dôî uvre et dôénergie domestique, est lôun des facteurs majeurs contribuant à cette dégradation et constitue une menace sérieuse pour la préservation des forêts classées. Selon

une étude réalisée par le FAO en 2006, le taux de déforestation au Bénin serait estimé à 70.000 ha par an. Les actions de protection et de gestion des ressources forestières qui se développent ne sont pas encore à la mesure des ponctions enregistrées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, en bois d'î uvre et d'installation des cultures.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de donner au patrimoine forestier une fonction de production à travers lôutilisation dôune partie à des fins agricoles, cynégétiques, pastorales, fourniture de bois dôî uvre et dôénergie domestique, etc., tout en se servant de ces fonctions productives pour préserver ce patrimoine contre les abus dôutilisation, grâce à lôadhésion des populations à la gestion durable des ressources forestières. Aussi, la nécessité est-elle de plus en plus perçue de renforcer les puits dôabsorption des gaz à effet de serre pour lôatténuation du réchauffement climatique. Les programmes en cours portant sur la gestion participative des forêts, la réhabilitation des forêts dégradées, la promotion du reboisement et de lôagroforesterie aussi bien à lôéchelle individuelle que communautaire, visent à contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à lôamélioration des revenus et des conditions de vie des populations riveraines.

Plus particulièrement, il est attendu que la mise en î uvre dôun plan de gestion intégrée de la fertilité des sols au niveau des villages riverains des aires protégées, permette dôatteindre des gains de productivité de 20 à 30% sur les cultures vivrières comme le maïs, le manioc et le riz, ce qui pourrait générer une augmentation des revenus de 25 à 33%. Par ailleurs, au nombre des actions perçues comme indispensables dans le pays figurent : (i) lôactualisation des cartes dôutilisation des terres dans lôoptique dôun plan global dôaménagement de lôespace rural, (ii) lôactualisation et la mise en î uvre dôun programme dôactions national aux fins de lôadaptation aux changements climatiques, (iii) la promotion dôintrants biologiques et (iv) la prise en compte de mesures relatives à la gestion durable de lôenvironnement dans les opérations de mécanisation agricole.

2.1.3. Actions d'appui à la production

2.1.3.1. Système national de recherche agricole

Il regroupe lôInstitut National de Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), les entités universitaires nationales, les ONG à vocation de recherche ainsi que les centres internationaux de recherche (IITA, IPGRI, Africa Rice Center/WARDA) basés au Bénin. La génération des technologies agricoles soutenue par le programme « Appui aux Programmes de Recherches Agricoles » se fait à travers des protocoles qui abordent des spéculations et domaines variés. Toutefois, les mécanismes et mesures dôaccompagnement pour assurer lôadoption au niveau paysan des innovations technologiques développées constituent une des faiblesses du système. En outre, la recherche agricole reste encore largement tributaire des financements extérieurs. Cependant, la décision récemment prise par lôEtat dôaccorder des ressources consistantes à la recherche agricole, devrait permettre de résorber ce déficit.

2.1.3.2. Système de vulgarisation agricole

Le diagnostic des dispositifs de vulgarisation agricole révèle quelques traits caractéristiques notamment, (i) lôexistence dôun Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) ayant pour missions la définition et la mise en î uvre de la politique nationale de vulgarisation agricole. Il est ouvert, entre autres, aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et aux ONG compétentes en la matière et a permis dôunifier la pléiade des approches de vulgarisation développées auparavant par les différents acteurs que sont lôEtat et les ONG depuis lôoption politique de classer la vulgarisation agricole dans les missions non exclusives de lôEtat ; (ii) le renforcement de la liaison

entre la recherche-développement, la vulgarisation et les producteurs agricoles, marquée par lôexistence dôun mécanisme dôinteraction entre la recherche-développement, les producteurs et leurs organisations à travers les Comités Régionaux de Recherche-Développement (CRRD) a permis dôimpliquer et de responsabiliser davantage les producteurs et leurs organisations dans lôidentification des contraintes de recherche en vue dôapporter des réponses plus adaptées à la demande paysanne ; (iii) la mise en î uvre dôune Approche Participative Niveau Village (APNV) pour identifier les préoccupations individuelles et collectives de la communauté.

Lôapproche « Conseil agricole » qui consiste à renforcer les capacités des producteurs dans les domaines techniques et économiques, vient dôêtre mise en place pour compléter le système existant. Elle appelle des efforts soutenus pour combler le vide créé en encadrement technique depuis la période des Programmes dôAjustement Structurel (PAS). Le recrutement dôun nombre important dôagents dôencadrement opéré en 2007 permettra sans doute dôaméliorer cette situation.

Par ailleurs, la vulgarisation et le conseil agricole, facteurs essentiels du développement agricole qui permet aux producteurs dôadopter librement des comportements positifs à lôégard des innovations techniques, économiques et sociales sont sujets à dôautres faiblesses et contraintes dont :

- les difficultés de coordination et de suivi des actions et programmes de vulgarisation agricole et de formation, conduits de façon discordante par une diversité dôacteurs ;
- lôinsuffisance des mesures dôaccompagnement devant faciliter lôadoption des innovations ;
- la faible utilisation des médias et autres techniques de communication dans le système de vulgarisation.

2.1.3.4. Infrastructures et équipements de base

En dépit des investissements consentis par les pouvoirs publics, les besoins des producteurs en infrastructures et équipements de base, notamment pour la mécanisation agricole, la maîtrise de lôeau, la conservation et la transformation des produits ne sont pas couverts. Comme le montre le tableau ci-après, les opérations de labour se font manuellement à 76% et avec la culture attelée à 23%. Seulement 1% des superficies emblavées (toutes spéculations confondues sur le plan national), est en culture motorisée.

Tableau 1 : Situation de la mécanisation agricole

Spéculations / Type dôopération	Maïs (%)	Riz (%)	Manioc (%)	Coton (%)	Ensemble des spéculations (%) (céréales, légumineuses, racines et tubercules, productions maraîchères et industrielles)
Labour					
Manuel	65	84	96	49	76
Culture attelée	23	4	4	38	23
Culture motorisée	12	12	-	13	1

Source : Stratégie nationale de mécanisation agricole (FAO, 2005)

Au niveau du transport rural, plus de 50% des produits agricoles sont transportés soit à pied, soit à bicyclette, soit à motocyclette, soit en pirogue. La transformation des produits à lôinstar des cas précédents et à lôexception du coton, se réalise manuellement pour lôessentiel et nôest motorisée quôà 10%.

Dôune façon générale, le petit outillage traditionnel reste prépondérant, avec pour corollaire la grande pénibilité des travaux, les pertes matérielles de temps et dôénergie, et le manque de compétitivité de lôagriculture. Il sôen suit un exode rural de plus en plus prononcé chez les jeunes, ce qui a pour conséquence le vieillissement progressif des actifs agricoles et lôamenuisement de la

disponibilité en main dôœuvre agricole dont le coût devient prohibitif. Toutefois, lôimpact réel de ce phénomène sur le secteur reste à mieux cerner.

2.1.3.4. Transformation des produits agricoles

Elle relève presque entièrement aujourdôhui de lôinitiative privée et constitue un appoint important à la valorisation des produits comme le coton, le manioc, la canne à sucre, le riz et les fruits. Cette activité joue un rôle important pour la sécurité alimentaire en permettant non seulement de conserver les denrées alimentaires un peu plus longtemps, mais aussi de renforcer la disponibilité en divers sous-produits agro-industriels pour lôalimentation des animaux domestiques. La transformation artisanale est le domaine de prédilection des femmes qui opèrent sur une gamme très variée de produits et en tirent la majeure partie de leurs revenus. Les actions en cours pour le développement de nouvelles filières (manioc, maïs, anacarde, ananas) et lôémergence subséquente dôune nouvelle génération de transformateurs (trices) orienté(e)s de plus en plus vers la labellisation, sont encourageantes et porteuses dôespoir pour le développement agro-industriel nécessaire à la valorisation des produits agricoles. Toutefois la plupart des acteurs restent encore confrontés :

- au caractère rudimentaire des procédés, des matériels et des équipements de transformation,
- aux difficultés dôaccès à lôénergie et à lôeau,
- aux difficultés de maintien des conditions dôhygiène et dôassainissement et de gestion efficiente des déchets issus des activités agricoles,
- au faible niveau de formation et à la difficulté dôaccès au financement,.
- à lôabsence de formalisation de contrat de production devant garantir la régularité de lôapprovisionnement des usines en matières premières.

Le renforcement des capacités et lôamélioration des procédés à travers les innovations technologiques et des équipements de transformation modernes respectant les normes environnementales, sont aujourdôhui une nécessité. De plus, un vide reste à combler en matière de normes de production et donc dôamélioration de la qualité, ce qui appelle une politique de normalisation, avec à lôappui lôinformation et la formation à travers les médias de masse et les organes dôinformation du monde rural.

Au total, les activités de post-production ou de post-capture (stockage, conservation, transformation, manufacture et commercialisation), connaissent un certain regain, mais les équipements modernes de stockage et de transformation font défaut, ce qui occasionne dôimportantes pertes post récolte. La plupart des anciennes industries agroalimentaires publiques, handicapées par les problèmes financiers, dôapprovisionnement et/ou de gestion, ont dû être liquidées, privatisées ou sont en voie de lôêtre. Par ailleurs, bien que le taux de desserte rurale soit passé de 35% en 2004 à 51%[8] en 2007, de nombreuses zones agricoles restent encore enclavées, ce qui occasionne dôimportantes pertes post récolte et contribue à la faible compétitivité des produits agricoles.

2.1.3.5. Commercialisation des produits agricoles

Les transactions commerciales dôune manière générale, celles liées aux produits agricoles et dérivés en particulier, subissent très souvent les conséquences des situations conjoncturelles régionales ou internationales. Le Bénin joue depuis longtemps un rôle stratégique dans les échanges entre les pays côtiers et ses voisins de lôhinterland. La proximité de lôimportant marché que représentent ces pays (notamment le Nigeria, le Burkina Faso et le Niger) ainsi que lôappartenance du Bénin aux espaces UEMOA et CEDEAO, constituent un atout pour lôécoulement des produits agricoles disposant

[8] Source : Direction du Génie Rural/MAEP

dôavantages comparatifs, au regard de la faible taille du marché national. Mais les circuits de commercialisation des produits agricoles sont pour lôessentiel encore peu structurés et restent dominés par lôinformel, avec une intégration insuffisante au marché sous régional. La plupart des acteurs à différents niveaux, notamment les femmes, ne jouissent pas dôune surface financière suffisante ni de mesures dôaccompagnement adéquates pour assurer une amélioration des transactions commerciales sur lesdits produits. Certaines initiatives récentes dôassociations par filière (céréales, bétail et viande, fruits et légumes, pêches et post-capture, élevages non conventionnels... etc.) ou de regroupement en réseau (Réseau des opérateurs économiques du secteur agroalimentaire) augurent de nouvelles perspectives à prendre en considération. Par ailleurs, lôétat défectueux des routes et pistes, lôenclavement des zones de production et les tracasseries administratives sont autant dôhandicaps à lever.

Il est nécessaire de soutenir et de renforcer les dynamiques en cours en donnant à la commercialisation des produits agricoles un caractère plus structuré visant un élargissement des débouchés pour lôécoulement et des échanges équitables à travers le développement dôun système dôinformation sur les marchés. Cela appelle entre autres, une réorganisation progressive des circuits actuels dans le sens dôune transparence des transactions, avec pour éléments-clé une bonne connaissance des marchés, des flux et des prix des produits et un partenariat actif entre les acteurs dôune filière ou dôun groupe de filières.

2.1.3.6. Aménagements hydro agricoles

Ils ont été réalisés dans diverses localités du pays et ont souvent nécessité dôimportantes ressources dont les difficultés de mobilisation expliquent le nombre limité de ces infrastructures. Les dispositions de mise en valeur des périmètres aménagés, telles que la mécanisation des opérations culturales, les équipements divers, les intrants spécifiques, la main dôî uvre qualifiée et lôorganisation des acteurs, étant souvent laissées au soin des producteurs sans moyens requis, il se pose le problème de la valorisation optimale de ces aménagements. Des contraintes dôordre sociologique (notamment sur les questions foncières), technique, de gestion et de commercialisation, restent prépondérantes. Par ailleurs, les dispositifs institutionnels actuels de préparation et de mise en î uvre des projets dôaménagement, ainsi que le contrôle des travaux y afférents, sont handicapés par des lourdeurs administratives et de procédures inadaptées de passation de marchés. Aussi les excès pluviométriques et les fortes crues des cours dôeau qui causent dôimportants dégâts chaque année sous le regard impuissant des producteurs et des autorités politico administratives locales et nationales méritent-ils un mécanisme de surveillance continue en vue dôune gestion proactive de leurs impacts.

2.1.3.7. Financement du monde rural

Les besoins sont énormes et lôoffre actuelle, essentiellement basée sur la micro-finance avec des crédits à 80% concentrés sur le court terme, reste insignifiante. A titre dôexemple, en 2007, il est noté que seulement 18,3% de petits exploitants et 2% des éleveurs ont eu accès au crédit.

Tableau 2 : Part de ménage ayant accès au crédit (%)

	Année		
Type dôexploitants	2007	2008	2009[9]
Petits exploitants	18,3	22,3	26,2
Eleveurs	2,0	3,0	4,0
Sans terre	13,5	18,1	22,6

Source : SCRP, 2007-2009, version finale (extrait)

[9] Côest une projection

Les besoins dôinvestissements productifs en agriculture qui nécessitent des crédits à moyen et long termes sont quasi insatisfaits (crédit dôéquipements, financement des infrastructures agricoles, etc.). La grande masse de petits producteurs gestionnaires dôexploitations de type familial, sont ainsi exclus du financement. En dehors de la filière coton où le recouvrement est plus ou moins assuré, les banques sont réticentes à financer les filières agricoles, car jugées à risques élevés. Les risques climatiques, les catastrophes naturelles et lôinexistence de dispositions en matière dôassurance agricole, compliquent davantage lôaccès des producteurs à la micro finance.

Selon le Document de Politique Nationale de Développement de la Micro finance 2007-2015, les montants moyens de crédit par emprunteur sôévaluent à 633.000 FCFA pour les petits exploitants et 19 millions de FCFA pour les micro, petites et moyennes entreprises agricoles.

Par ailleurs les prévisions de dépenses dôinvestissements publics au profit du secteur agricole sont passées de 21,009 milliards de FCFA en 2003 à 24,725 milliards en 2007. Quant aux dépenses effectives dôinvestissements publics, elles sont passées de 19,103 milliards de FCFA en 2003 à 13, 772 milliards de FCFA en 2007. Les taux dôexécution financière ont évolué de 90,54% à 55,70% sur la période 2003-2007 avec un taux dôexécution moyen de 44,68%.

Ainsi, non seulement les subventions octroyées à travers le Budget National sont nettement inférieures aux normes recommandées dans la sous région (10%), mais elles sont difficiles à mobiliser à temps requis, du fait de lôinadaptation des procédures actuelles de décaissement par rapport aux spécificités du secteur agricole et de la faible capacité des structures de gestion des projets.

2.1.3.8. Mesures fiscales

Des dispositions existent en matière de mesures fiscales favorables à lôimportation de matériels et équipements agricoles. Cependant ces mesures fiscales sont méconnues de la plupart des acteurs concernés ou sont mal interprétées par les agents chargés de leur mise en application. Cet état de chose nôencourage pas les exploitants agricoles à investir dans lôutilisation de ces équipements.

2.1.3.9. Aspects liés au genre

Selon les données du RGPH3 (INSAE, 2002), la proportion des femmes actives dans les emplois agricoles tourne autour de 35,9%. A cette proportion vraisemblablement liée aux femmes actives agricoles ou chefs dôexploitations agricoles, il faudrait ajouter la grande masse des femmes intervenant dans les activités typiquement féminines de post-récolte telles que : la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Les activités qui absorbent la plus grande proportion des groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes, sont de plus en plus au cî ur des approches de mise en î uvre des actions dans le secteur et font même lôobjet dôune démarche dôinstitutionnalisation. Beaucoup reste cependant à faire pour surmonter les contraintes socioculturelles qui persistent, afin de permettre à cette catégorie dôacteurs de bénéficier de toute lôattention requise et de jouer correctement sa partition dans les programmes de développement du secteur agricole.

2.1.4. Environnement institutionnel

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur agricole à savoir : lôEtat, les Organisations Professionnelles Agricoles, les Collectivités Décentralisées, les Organisations de la Société Civile et le Secteur Privé.

LôEtat, à travers le Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche (MAEP) et ses différents services techniques centraux et déconcentrés, élabore et assure le suivi de lôexécution de la politique agricole du Gouvernement. Les réformes mises en î uvre durant ces quinze dernières années, ont permis de recentrer les missions et fonctions des différentes structures en vue dôune amélioration de leurs capacités dôintervention. Au niveau déconcentré, les Centres Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA), conçus comme des pôles dôarticulation avec les actions de développement à la base, ont du mal à assurer pleinement les tâches qui leur sont confiées. Nombreuses sont par ailleurs les insuffisances qui ne permettent pas aux Directions techniques en charge des fonctions régaliennes du MAEP de les assumer de façon optimale.

Lôinexistence de cadres institutionnels dôintervention qui intègrent les interventions des autres ministères ne favorise pas la convergence des actions favorables au développement du secteur agricole. Cependant, des exemples de collaborations même si elles ne sont pas formalisées constituent aujourdôhui des atouts très importants pour le secteur agricole. En effet, le MAEP se retrouve en concertation avec le MTPT et les communes pour lôaménagement des pistes rurales, notamment celles qui desservent les zones rurales de production agricole. Il est également en collaboration avec le MESRS et le MESFTP dans le cadre de la formation des techniciens agricoles et des ingénieurs. De même, le MAEP collabore avec le MEE à la mise en î uvre de la politique nationale de lôeau, en lôoccurrence à travers son volet « Maîtrise de lôeau pour le secteur agricole ». Ces cas de collaboration doivent être généralisés aux différents ministères en particulier ceux en charge de lôIndustrie, du Commerce et de lôEnvironnement et rendus plus formels afin de clarifier, préciser et optimiser lôimplication des autres ministères dans le développement agricole.

Les Organisations Professionnelles Agricoles en pleine émergence dans les divers sous-secteurs, les ONG, les institutions de financement et les réseaux de crédit décentralisé, sôaffirment de plus en plus comme des acteurs incontournables dans la co-gestion du secteur agricole.

Le secteur privé à travers des opérateurs individuels ou diverses associations professionnelles, joue un rôle important dans le dispositif institutionnel agricole, pour lôorganisation des activités en amont (approvisionnement en intrants, fourniture dôéquipements agricoles, etc.) et en aval de la production (commercialisation, exportation, prestations de services, etc.). Il est de ce fait considéré comme le levier de la relance du secteur agricole. Toutefois, leurs actions ne compensent pas encore tout à fait le vide laissé par lôEtat dans certains domaines, notamment la vulgarisation, la recherche et les autres services dont la rémunération nôest pas évidente ou immédiate. Le Partenariat Public-Privé qui est jugé de plus en plus indispensable pour le développement du secteur, apparaît encore comme un concept nouveau dont la concrétisation à travers la démarche « Chaîne de Valeur Ajoutée » reste à maîtriser.

Au niveau des **Collectivités locales**, les prérogatives à elles conférées par la loi sur la décentralisation constituent un atout important, notamment en ce qui concerne le développement local au cî ur duquel se trouve le secteur agricole. Dans ce domaine, les communes nôont pas encore atteint le niveau dôappropriation requis pour accorder plus dôimportance au secteur agricole dans les Plans de Développement Communaux (PDC) en vue de compléter les efforts du pouvoir central pour lôaccompagnement et lôappui aux initiatives locales, la sécurisation et lôaménagement des terres agricoles.

Le Réseau des Chambres dôAgriculture du Bénin complète ce dispositif institutionnel avec une amorce de dynamisation qui devait permettre dôanimer le partenariat et les appuis en direction du

monde paysan. Mais il marque encore le pas en termes dôactions concrètes, faute de programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus.

Les Partenaires Techniques et Financiers, aussi bien de la coopération bilatérale que multilatérale, contribuent de façon notoire au développement du secteur agricole, de par les appuis financiers et techniques quôils apportent aux nombreux projets du Gouvernement au profit dudit secteur. Il est à souligner que dans le contexte béninois, la volonté de plus en plus manifeste des PTF dôengager des actions concertées et de formaliser le dialogue avec les Autorités du Bénin et les autres acteurs du secteur, permet de faciliter, dans le respect de lôesprit de la Déclaration de Paris, la coordination des interventions des partenaires au développement et du Gouvernement.

2.1.5. Principaux enseignements à tirer

Durant une quinzaine dôannées de mise en î uvre des nouvelles orientations et diverses réformes institutionnelles/structurelles découlant de l'option du libéralisme économique, les objectifs de croissance au Bénin ont tablé entre autres sur (i) un accroissement de la contribution du secteur agricole au PIB, (ii) la fourniture accrue dôinputs aux industries locales, (iii) lôamélioration du revenu du monde paysan et (iv) la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais à lôétape actuelle, lôévidence est que les impacts et changements escomptés sont très peu remarquables.

Lôanalyse de la situation fait ressortir que :

- les mesures d'accompagnement devant faire suite aux réformes n'ont pas été suffisamment prises ou appliquées, notamment en ce qui concerne la mise en place des ressources humaines qualifiées et les allocations de ressources financières (difficultés de mobilisation, lourdeurs administratives, insuffisance de crédit etc.). Le caractère saisonnier de lôagriculture nôest pas réellement pris en compte ;
- les aspects environnementaux de gestion durable du secteur agricole et les défis liés aux changements climatiques nôintègrent pas suffisamment les approches sectorielles ;
- les filières agricoles sont encore mal organisées et peu valorisées, faute dôinvestissements adaptés et dôautres conditions adéquates de production (intrants, accès aux services). Le maillon « production primaire » est particulièrement affecté par lôinexistence dôun système dôapprovisionnement en intrants spécifiques adaptés aux réalités climatiques actuelles et futures, pour les cultures autres que le coton, lôincertitude dans les récupérations de crédit étant souvent évoquée comme une contrainte majeure. De même, lôinsuffisance dôéquipements et de savoir-faire pour la valorisation des produits agricoles (transformation, conservation et commercialisation) devant contribuer à améliorer la compétitivité desdits produits sur les marchés, fait que les exportations agricoles béninoises sont essentiellement composées de produits du cru sans valeur ajoutée :
- la filière coton sur laquelle beaucoup dôefforts ont été consentis a du mal à atteindre le fonctionnement optimal pouvant lui garantir la compétitivité requise ;
- en matière dôimplication effective du secteur privé dans la promotion du secteur agricole et de professionnalisation des acteurs, les résultats les plus visibles sont dans la filière coton. Lôatout majeur que représente le désengagement de lôEtat des activités industrielles et commerciales, nôest pas encore exploité à bon escient. Cette situation sôexplique entre autres, par des problèmes dôorganisation des opérateurs privés et de financement approprié pour les activités en amont et en aval de la production, lôétroitesse du marché local et lôinsuffisance de recherche de débouchés pour les autres produits agricoles et leurs dérivés. Les avancées notées dans le cadre de la consolidation des organisations paysannes du secteur coton et dans une moindre mesure celles des producteurs de palmier à huile, des éleveurs, pêcheurs et sylviculteurs, sont handicapées par des problèmes de gouvernance ;

- les efforts dôappui à l'entrepreneuriat en vue de promouvoir une nouvelle génération d'exploitants tournés vers lôentrepreneuriat agricole nôont pas atteint la masse critique permettant dôaboutir à des résultats concluants, en lôabsence de mécanismes dôappui clairement identifiés ;
- le retard dans la mise en î uvre dôune politique de sécurisation foncière et les difficultés dôapplication stricte des mesures devant garantir la gestion rationnelle des plans dôeau et autres ressources naturelles productives, la non maîtrise des risques climatiques et des catastrophes naturelles, sont des facteurs qui desservent le développement du secteur.

Somme toute, le secteur agricole, bien que recélant dôatouts indéniables et malgré sa contribution appréciable à lôéconomie nationale, est confronté à plusieurs problèmes qui minent son développement. Au nombre de ces problèmes, il faut retenir le caractère rudimentaire des outils et moyens de production dont dispose la grande masse des petits exploitants agricoles et lôinsuffisance et/ou les difficultés dôaccès de ces derniers aux investissements structurants et aux connaissances professionnelles, la non maîtrise de lôapproche filière confinant les acteurs potentiels dans une situation de faible productivité et de faible compétitivité. La rentabilité du secteur est affectée par les contraintes climatiques, les catastrophes cycliques, la dégradation et lôépuisement des ressources naturelles de qualité. Les performances du secteur agricole sont également limitées par la faible capacité des institutions publiques à assumer la plénitude de leurs fonctions régaliennes et de promotion, les insuffisances dans la gestion des projets, le faible professionnalisme des autres acteurs, lôinsécurité foncière et la faible application des mesures fiscales favorables à la promotion du secteur.

II.2 Défis et enjeux

Dans le contexte actuel, les défis majeurs pour lôagriculture béninoise à lôhorizon 2015 sont de trois ordres :

- ***Couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population*** : le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels sans cesse croissants des populations (13 millions dôhabitants dôici 2015) ;
- ***Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural*** pour assurer lôaccroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), ainsi que la contribution du secteur à la croissance de lôéconomie nationale ;
- ***Amélioration de lôattractivité de lôactivité agricole et du milieu rural*** par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin permettant de rendre lôagriculture attrayante, dôaméliorer les conditions dôemploi et dôexistence en milieu rural et de stabiliser les forces vives, notamment les jeunes et les femmes.

En effet, lôaugmentation de la production vivrière (céréales notamment), de poissons et de viande est primordiale pour assurer la souveraineté alimentaire du pays à partir de la production nationale, de façon à réduire substantiellement la dépendance actuelle vis-à-vis de lôextérieur.

Par ailleurs, lôatteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment la réduction de la pauvreté rurale, est conditionnée par une maîtrise des défis environnementaux et une amélioration des conditions dôemploi et dôexistence en milieu rural, sans lesquelles lôexode rural continuera de prendre de lôampleur, avec tous les risques non souhaités. Il est donc important de relever le niveau de revenu des producteurs et productrices, grâce à lôaugmentation de la productivité et une revalorisation de leur métier et de leur statut social, tout en les associant davantage au processus de décision.

Enfin, pour parvenir à une forte croissance économique soutenue par les productions agricoles, la nécessité sôimpose de diversifier les productions de rente, sources indispensables de devises, tout en augmentant la production vivrière, mais dans un système dôintensification durable de lôagriculture qui préserve les ressources naturelles et sécurise les productions. Ces défis devront être relevés dans un contexte marqué par trois types dôenjeux à savoir :

i. lôoption consistant à faire effectivement de lôagriculture, la base de lôéconomie du Bénin. Cette option appelle des mesures et dispositions relevant dôune compréhension largement partagée de tous les acteurs et dôune conjugaison dôactions multisectorielles ;
ii. lôouverture sur les marchés extérieurs. Dans le contexte actuel de la mondialisation et de lôouverture des marchés, le Bénin doit offrir des produits de qualité à des prix concurrentiels, respectant les normes internationales et environnementales en rendant les produits accessibles aux marchés extérieurs tout en contenant la présence massive sur les marchés intérieurs de produits étrangers de substitution à lôoffre locale ;
iii. lôoptimisation de lôexploitation des potentialités disponibles. Le Bénin doit élargir la base de ses exportations sur le marché international, développer des politiques de normalisation et de certification de sa production et réduire les risques économiques liés à la monoculture par une gestion rationnelle des ressources naturelles et la diversification de sa production.

La poussée démographique, les effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des fluctuations du prix du pétrole sur la sécurité alimentaire, la mondialisation, la communauté économique régionale, etc., constituent aujourdôhui des sujets de préoccupation qui ne sauraient être occultés.

Au regard des principaux défis et enjeux ci-dessus énumérés, trois principales questions se posent en terme de relance du secteur agricole : la productivité, la compétitivité et la durabilité.

CHAPITRE 3. FONDEMENT DU PLAN STRATEGIQUE DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) présente un arrimage cohérent avec les documents de référence au niveau national et international et constitue un cadre de leur opérationnalisation pour faire du secteur agricole lôun des moteurs essentiels de la dynamique nouvelle de développement économique et social du Bénin.

En effet, le besoin de développer ce programme-cadre prend sa source dans la nécessité de lever les contraintes et de corriger les faiblesses qui persistent au niveau du secteur, notamment en termes de coordination des projets et programmes antérieurs et en cours. Une attention particulière est accordée à son arrimage avec les programmes actuels du MAEP

Le schéma ci-après met en relief la prise en compte (i) des différents documents stratégiques antérieurs du MAEP, (ii) des Objectifs du Millénaire pour le Développement, (iii) des Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011), (iv) des documents au niveau régional (NEPAD, UEMOA, etc.) dans le processus dôélaboration du PSRSA.

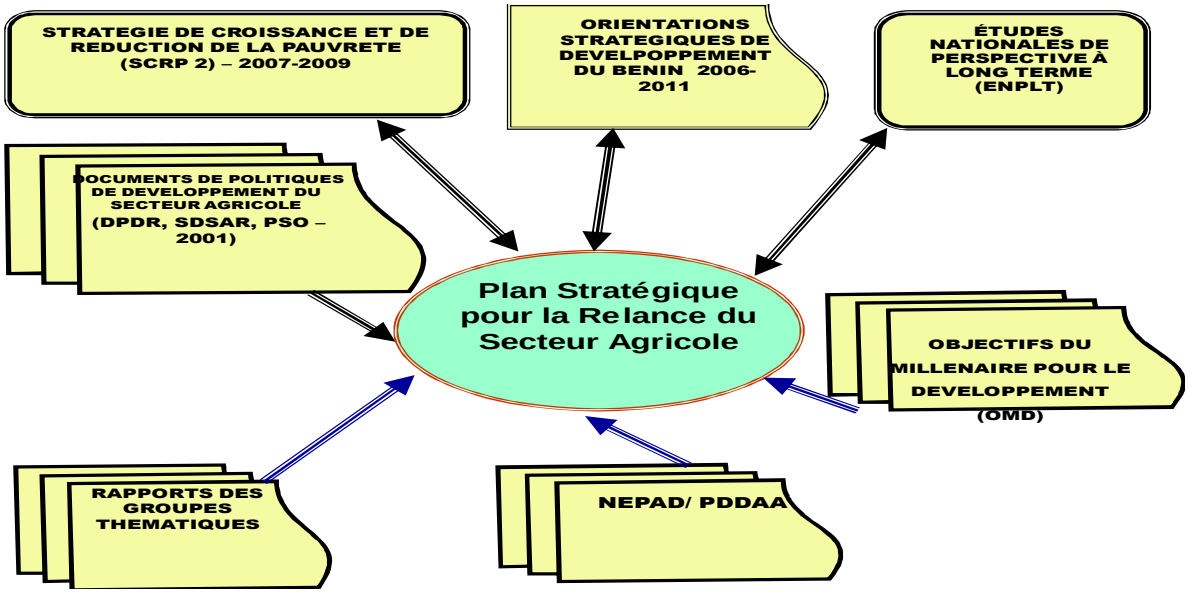

Figure 4 : Fondement du PSRSA: ancrage dans les politiques et stratégies générales et sectorielles

Les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006-2011, constituent la première référence du PSRSA et sôinscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans régional et mondial. Il sôagit notamment de la Politique Agricole Commune de lôUnion Economique Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), de la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de lôAfrique de lôOuest (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de lôAgriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de lôAfrique (PDDAA/NEPAP).
En outre, les OSD sont en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et cadrent bien avec les ambitions affirmées dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS), Bénin-Alafia 2025. Dans ce cadre, le gouvernement entend inscrire le Bénin sur la voie dôune croissance durable à travers : (i) lôamélioration de la compétitivité globale et sectorielle de lôéconomie et (ii) lôéradication de la pauvreté.

Sôinscrivant dans la mise en î uvre de ces orientations, plus spécifiquement celle relative à la promotion du renouveau économique, et partant des principaux problèmes relevés au niveau du secteur, le PSRSA entend relever les trois défis identifiés plus haut à savoir :

- Assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population,
- Améliorer la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural et
- Améliorer lôattractivité de lôactivité agricole et du milieu rural.

Pour relever ces défis, les points dôancrage devant assurer un arrimage avec les OSD ont été définis comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 3 : Cohérence du PSRSA avec les OSD et la SCRP

Orientations Stratégiques de Développement (OSD)	**Cadre conceptuel de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)**	**Points dôancrage dans le Secteur agricole et rural: Plan Stratégique pour la Relance du Secteur Agricole (PSRSA)**
Objectifs visés		
Améliorer la compétitivité globale et sectorielle de lôéconomie Réduire de façon significative la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations	Consolider les acquis de la SCRP tout en mettant lôaccent sur la diversification de lôéconomie et lôintensification de la croissance	- Accroître les productions végétales, animales, halieutiques, et promouvoir filières porteuses - Améliorer la productivité et la compétitivité agricoles - Améliorer lôenvironnement institutionnel, financier, juridique et politique du secteur agricole
Axes ou piliers stratégiques		
Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité Promouvoir le renouveau économique par la mise en place dôun environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural	1. Accélération de la croissance	- Diversification des filières agricoles en collaboration étroite avec le secteur privé - Promotion de la transformation des produits agricoles à avantages comparatifs avérés - Mise en place et amélioration du système de traçabilité - Amélioration de lôencadrement des paysans et des exploitants agricoles - Amélioration de la dissémination des résultats de la recherche agronomique
Développer des infrastructures de qualité nécessaires à lôaccroissement des investissements privés	3. Développement des infrastructures	- Désenclavement intensif des zones rurales et mise en place mécanismes pérennisation des pistes rurales - Investissements accrus dans les ouvrages de maîtrise de lôeau pour une agriculture plus productive et plus compétitive
Renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de lôéconomie nationale	4. Renforcement du capital humain	- Professionnalisation des producteurs - Renforcement des compétences dans les services publics - Maîtrise des règles et procédures
Reconstruire une Administration au service de lôintérêt général et du développement du secteur privé	5. Promotion de la bonne gouvernance	- Maîtrise des règles et procédures nationales et internationales
Assurer un développement équilibré et durable de lôespace national, notamment le développement à la base	6. Développement équilibré et durable de lôespace national	- Augmentation substantielle du taux moyen dôélectrification rurale - Accélération de la couverture de desserte en eau potable dans les zones rurales - Aménagement et assainissement du cadre de vie et de travail des producteurs

CHAPITRE 4. STRATEGIES DE RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Au regard du diagnostic du secteur agricole présenté supra, la vision, les orientations, les principes directeurs, les objectifs et les stratégies opérationnelles sur lesquels repose le PSRSA sôénumèrent comme suit :

IV.1 La vision

La problématique de développement du secteur agricole met en relief trois défis majeurs portant sur (i) la couverture des besoins alimentaires, (ii) lôaccroissement des revenus, et (iii) lôamélioration de lôattractivité de lôactivité agricole et du milieu rural. Ces trois défis confèrent au secteur agricole le double rôle dôaccélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté, dôoù la vision : ***« Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à lôhorizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de lôenvironnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population »***

IV.2 Les orientations et principes directeurs

4.2.1 Orientation fondamentale

Il sôagit de rendre le secteur agricole performant à travers la promotion des filières afin de lutter contre la pauvreté et lôinsécurité alimentaire.
De façon spécifique la politique agricole du Bénin est orientée vers:

- la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial,
- la promotion de lôentreprenariat agricole.

4.2.2 Principes directeurs

Les principes qui doivent régir la mise en î uvre du PSRSA sont les suivants :

(i) la participation de tous les acteurs ;
(ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs que sont : lôEtat (structures centrales et déconcentrées), les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA), les Opérateurs économiques privés, les ONG, et les Collectivités locales ;
(iii) le partenariat public-privé pour le développement agricole ;
(iv) le recentrage du rôle de lôEtat sur ses fonctions régaliennes ;
(v) la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, et non pas en fonction de leur compétence.

4.2.2.1. La participation de tous les acteurs

Ce principe directeur a trait au caractère multidimensionnel et multi ï acteurs du développement agricole dôoù la nécessité dôune approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés depuis la conception jusquôà la réalisation. Ainsi la dimension de partenariat public privé basée sur la concertation et la consultation permanente par familles dôacteurs institutionnels et entre différentes catégories dôacteurs est essentielle pour sôassurer de lôengagement de tous et de chacun dans la mise en î uvre de la politique agricole.

4.2.2.2. La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs

A ce niveau, il sôagit entre autres des activités non exclusives de lôEtat qui sont partagées avec des opérateurs privés notamment la vulgarisation/conseil agricole, la formation professionnelle, la recherche et la structuration des organisations professionnelles agricoles. A terme les opérateurs privés du secteur agricole, seront pleinement responsabilisés dans leurs rôles dôopérateurs économiques ou dôacteurs du mouvement associatif pour un meilleur développement des filières agricoles dans ces domaines.

4.2.2.3. Le partenariat public-privé pour le développement agricole

Il sôagit ici de mettre en place des associations actives des acteurs privés et publics sur différents sujets présentant un intérêt pour les deux parties dans le respect de leurs missions respectives et de leur autonomie. En effet, dans la mise en î uvre du PSRSA, il existe des domaines dans lesquels aucun type dôacteur pris isolément ne peut sôadjuger la capacité de conduire à lui et à lui seul les actions. Ce Partenariat Public-Privé pourra être bâti autour des actions relatives : (i) à lôamélioration de la productivité et de la production, (ii) à lôaccès au marché, (iii) au renforcement des infrastructures et équipements de production et (iv) à la gestion durable des terres.

4.2.2.4. Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes

LôEtat crée les conditions dôun développement du secteur agricole à travers la définition et la participation à la mise en î uvre de la politique agricole, la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires), Le recentrage du rôle de lôEtat lôamène à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production.

4.2.2.5. La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat

Il sôagit de donner à chaque acteur des rôles qui découlent de leurs mandats et non pas en fonction de leur compétence. Ce principe appelle un renforcement des compétences et la mise à disposition des moyens conséquents en vue de permettre à chaque acteur dôassumer pleinement son mandat. Ce principe est étroitement lié au recentrage de lôEtat dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés dôavoir des marges de manî uvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la protection de lôenvironnement, la réduction des impacts des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la transformation, la commercialisation, le conseil agricole, le crédit rural, lôapprovisionnement et la distribution dôintrants agricoles, la mécanisation agricole et lôirrigation privée, etc.

IV.3 Les objectifs

Lôobjectif global est dôaméliorer les performances de lôagriculture béninoise, pour la rendre capable dôassurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à lôatteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté.

Cet objectif global est décliné en deux objectifs spécifiques qui sont :

- Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations. Le résultat attendu est de réduire de 33% à 15% la

proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition à lôhorizon 2015 en conformité avec lôobjectif de réduction de pauvreté des OMD.

- Assurer la compétitivité et lôaccès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il sôagira en termes de résultat dôaugmenter de 50% dôici à 2015 le volume des exportations de produits agricoles.

IV.4 Les acteurs et leurs rôles

4.4.1 L'Etat

Selon lôoption dôéconomie libérale adoptée par le Gouvernement, lôEtat au Bénin se concentre sur ses fonctions régaliennes relatives à son rôle de coordination, régulation, facilitation, veille et contrôle, et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Il assume ces fonctions directement, à travers ses services centraux et déconcentrés, et/ou en partenariat avec les autres acteurs, ou sôassure quôelles sont menées à bien par dôautres acteurs. Les fonctions régaliennes de lôEtat dans le secteur agricole sont sous la responsabilité du Ministère de lôAgriculture de lôElevage et de la Pêche (MAEP) et les autres Ministères sectoriels intervenant dans le secteur.

Les services centraux de lôEtat sont chargés de la définition de la politique et des stratégies dans le secteur agricole. Les services déconcentrés de lôEtat existent au niveau des régions et des communes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs locaux (collectivités locales, OPA, etc.) pour apporter un appui technique de proximité. Côest le cas du Ministère de lôAgriculture de lôElevage et de la Pêche (MAEP) présent au niveau régional et local par les Centres Régionaux et Communaux pour la Promotion Agricole (CeRPA, CeCPA).

4.4.2 Les Collectivités locales

Les Collectivités locales jouissent de la personnalité juridique et de lôautonomie financière. Elles ont de larges compétences relatives au développement local, à lôaménagement du territoire, aux services sociaux et aux infrastructures économiques collectives de base. Elles ont donc compétence pour décider du développement du secteur agricole au niveau local et ce en collaboration avec les structures déconcentrées de lôEtat et les autres acteurs dont les OPA dans le cadre de lôélaboration et la mise en î uvre des actions locales de développement du secteur agricole.

4.4.3 Le Secteur privé

Le secteur privé pour sa part est chargé de toutes les fonctions de production de biens et services agricoles générateurs de revenus. Il contribue à la production des biens et services publics en partenariat avec lôEtat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation basée sur la maîtrise dôî uvre, ou sur la maîtrise dôouvrage déléguée, devra se poursuivre et se renforcer. Par ailleurs les opérateurs privés sôorganisent de plus en plus par le biais de leurs représentants au niveau des secteurs et sous-secteurs dôactivités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées devront mieux se structurer pour contribuer à la mise en place et à lôanimation des interprofessions qui gouverneront le fonctionnement des filières.

4.4.4 Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

La Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) de juillet 2001 stipule que « parmi les acteurs du secteur privé, les Organisations Professionnelles Agricoles occupent une place de premier ordre. En sôorganisant de manière performante, les agriculteurs doivent jouer un rôle économique majeur en même temps quôils doivent constituer une force de proposition. LôEtat entend favoriser leur émergence et leur consolidation puis instaurer avec elles un dialogue permanent ». Selon le *Plan Stratégique Opérationnel du Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural du Bénin*, la mission des OPA comporte trois axes :

- la mission de représentation, de proposition, et de constitution de contre-pouvoirs ;
- la prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs (mutuels) aux membres (services dôapprovisionnement, de recherche de marchés, dôappui à la commercialisation, de facilitation de lôaccès au financement et de toutes actions destinées à améliorer la production agricole) et
- la mission de défense dôintérêts des producteurs (intérêts catégoriels ou généraux).

Les OPA doivent donc aujourdôhui dépasser leurs buts initiaux dôentraide communautaires en élargissant et en renforçant la gamme des services quôelles assurent à leurs membres. A cet égard, lôémergence dôOPA disposant dôexpériences soutenues et avérées dans la gestion des projets/programmes au profit de leurs membres, dans la maîtrise dôouvrage des projets de renforcement de capacités techniques, économiques, institutionnelles, organisationnelles, constitue des acquis à capitaliser.

4.4.5 Le Réseau de Chambre d'Agriculture

Le réseau de Chambre dôAgriculture, de création récente, nôa pas encore acquis sa pleine légitimité dans le nouveau paysage institutionnel béninois. Ces institutions consulaires sont pourtant appelées à jouer un rôle important, complémentaire des organisations qui y sont dôailleurs représentées. Les Chambres dôAgriculture sont le creuset de représentation du monde rural. A terme, elles doivent devenir le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles, et lôinstrument privilégié pour organiser les services au monde rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics. La vulgarisation agricole, la formation, la protection de lôenvironnement, la réduction des impacts des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la communication, et une partie de la recherche agronomique sont des services dont les Chambres devront assurer la responsabilité par elles-mêmes ou par délégation à des services privés.

4.4.6 Les Organisations de la Société Civile

Les Organisations de la Société Civile comprennent les ONG nationales et internationales, diverses Associations et Plateformes. Les Organisations Non Gouvernementales jouent au Bénin un rôle important en apportant leurs capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elles occupent une place non négligeable, au sein de lôespace né des besoins dôappui rapproché du monde rural. Si les ONG internationales ont les capacités voulues, les ONG nationales restent encore faibles par manque de moyens techniques et financiers. Leur professionnalisation sera renforcée par des actions de formation et dôaccompagnement appropriées.

Les OSC en général, sôinvestissent dans la mobilisation autour des enjeux de politique de développement et de gouvernance économique à travers la surveillance des politiques, lôinformation

et la communication, le plaidoyer/lobbying, les prises de position, etc. Elles sont appelées à mieux se structurer et se renforcer pour continuer dôaccompagner efficacement les autres acteurs sur les enjeux de politique agricole et de gouvernance économique, la mise en place de mécanismes de concertation et des alliances stratégiques. Aussi devront-elles contribuer par leurs réflexions, actions et prises de position à mieux éclairer les décisions concernant toutes les questions de politique agricole.

IV.5 Les stratégies opérationnelles

Les stratégies sur lesquelles se fonde le PSRSA sont au nombre de huit à savoir :

- Semences de qualité disponibles et accessibles
- Intrants améliorés accessibles
- Mécanisation adaptée accessible
- Financement accessible (financement et mécanisme assuranciel)
- Accès aux connaissances professionnelles et aux innovations
- Aménagement agricole opérationnel
- Sécurisation et gestion de lôaccès au foncier
- Marchés accessibles

Ces stratégies sont valables pour les deux objectifs spécifiques définis supra et sôappliqueront de manière transversale aux différentes filières agricoles pour lôélaboration des plans dôactions correspondants.

4.5.1 Semences de qualité disponibles et accessibles

Lôutilisation des semences de qualité adaptées aux contraintes climatiques, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures industrielles ou dôexportation, les productions animales et halieutiques, constitue un enjeu important pour lôamélioration de la productivité agricole au Bénin. En effet, la très faible adoption des semences améliorées est le facteur qui explique lôécart encore considérable entre les résultats de la recherche et ceux obtenus par les paysans. Le diagnostic de la filière semences fait apparaître des problèmes de disponibilité et dôaccessibilité des semences de bonne qualité qui font obstacle à leur adoption à grande échelle par les producteurs. Ces problèmes se retrouvent tout au long de la filière semencière, tant au niveau de la production quôau niveau de la distribution et de la commercialisation.

Le Bénin sôest doté en décembre 2005 dôune politique nationale semencière dont la vision est de faire de la production des semences une filière performante, sécurisée et durable répondant au besoin de productivité et compétitivité de lôagriculture béninoise. Dans le cadre de la redéfinition du rôle de lôEtat, marquée par son désengagement de lôEtat des activités de production et de commercialisation des produits agricoles, lôoption choisie est de mettre en î uvre cette politique de concert avec tous les acteurs concernés, notamment les opérateurs privés.

Les options stratégiques retenues sont les suivantes :

- l'Etat garantit la qualité des semences au travers de la recherche agronomique et la production de semences de pré-base et de base;
- le secteur privé et les organisations paysannes, prennent en charge la multiplication et la commercialisation des semences, à travers des opérateurs spécialisés ;
- lôEtat se recentre sur ses fonctions de contrôle et de régulation par le biais de la certification des semences et de lôagrément des opérateurs spécialisés ;

- les capacités des différentes institutions concernées sont renforcées, notamment celles de la recherche agronomique, et celles des organisations de producteurs et spécialistes de la profession ;
- lôEtat facilite l'accès au financement aux opérateurs économiques, autant aux multiplicateurs et aux distributeurs de semences afin quôils puissent en assurer la disponibilité dôune part et dôautres parts aux producteurs afin quôils puissent accéder aux semences améliorées; et
- lôEtat, les OPA et le secteur privé se concertent pour lôélaboration des plans de production et la détermination des prix des semences améliorées.

Les actions et mécanismes à mettre en î uvre pour garantir la disponibilité et lôaccessibilité des semences végétales, animales et halieutiques au regard des options stratégiques présentées ci-dessus se résument comme suit.

4.5.1.1 Semences végétales

Les semences végétales touchent lôensemble des spéculations agricoles pratiquées au Bénin, avec un accent particulier sur les filières prioritaires, à savoir :

- les cultures vivrières les plus importantes pour la sécurité alimentaire comme le riz, le maïs, le manioc, lôigname, le niébé, les arachides et les cultures maraîchères (tomate, oignon et piment) ;
- les cultures de rente comme le coton, le palmier à huile, lôananas et lôanacarde ; et
- les cultures spécialisées comme le jatropha dans le secteur de la bioénergie.

Les actions à mener au niveau de la production de semences de qualité sôexécuteront sur les bases ci-après :

- Elaboration des plans de production de semences au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires ; cette action fait lôobjet dôune concertation entre les structures étatiques, les OPA et le secteur privé ;
- Production des semences de pré-base et de base par lôInstitut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et la Direction de lôAgriculture (DAGRI) dans les fermes semencières ;
- Etablissement de relations contractuelles entre lôEtat et les producteurs semenciers pour la production de semences certifiées ;
- Organisation des circuits de distribution par le secteur privé et les OPA en fonction des différentes spéculations et zones géographiques concernées ;
- Identification et mise en î uvre de dispositions fiscales incitatives pour certains types de semences (par exemple. semences maraîchères importées) ;
- Vulgarisation des itinéraires techniques appropriés pour développer la demande en semences améliorées ; et
- Facilitation de lôaccès au financement des producteurs et distributeurs de semences.

En ce qui concerne la qualité des semences mises sur le marché, les actions à mener sont les suivantes :

- Préparation et mise à jour régulière dôun catalogue semencier en concordance avec celui de lôUEMOA ;
- Amélioration du dispositif de contrôle au niveau de la production et de lôimportation des semences ;

- Renforcement du dispositif de contrôle, de certification, de commercialisation des semences végétales (de concert et avec la responsabilisation des services déconcentrés de lôEtat), et des procédures de certification des distributeurs agréés ;
- Mobilisation de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine génétique béninois et lôadaptation des semences aux besoins des utilisateurs (conditions agro-écologiques et contraintes climatiques des zones de production, habitudes alimentaires des consommateurs, besoins spécifiques pour la transformation, etc.) ;
- Suivi de lôévolution de la situation du moratoire relatif à lôintroduction des OGM au Bénin et proposition de nouvelles mesures éventuelles.

4.5.1.2 Semences animales

Les semences dôorigine animale permettent aux producteurs de disposer dôanimaux performants. Ces semences concernent les bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et volaille de race améliorée et résistantes aux contraintes climatiques actuelles et futures, aux épizooties et autres catastrophes. Les dispositifs à mettre en î uvre visent dôabord lôamélioration des performances zootechniques des souches locales pour la production de viande et de lait de qualité ; lôEtat aura un rôle prééminent à jouer dans ce domaine. Ces dispositifs visent aussi à mettre les animaux performants à la disposition des producteurs ; pour ce faire, les opérateurs privés auront un rôle prépondérant à jouer.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Mettre en place un centre dôinsémination artificielle pour lôobtention dôanimaux performants par les producteurs ; ce centre fera des prestations en matière dôinsémination et de suivi sanitaire des animaux sur une base de récupération des coûts et travaillera en partenariat avec lôUniversité et les autres structures du système national de recherche agricole ;
- Renforcer les fermes dôélevage pour la sélection des géniteurs et les croisements dôanimaux en vue dôaméliorer leurs performances zootechniques ;
- Assurer un relais au travers des fermes privées dôélevage pour la démultiplication des activités de production de semences animales et géniteurs de qualité ;
- Faire les aménagements conséquents et assurer lôassainissement des fermes dôélevage ;
- Renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations pour la mise en î uvre de mesures dôadaptation aux changements climatiques ;
- Renforcer la surveillance sanitaire et épidémiologique au niveau national et améliorer le dispositif de contrôle en développant les capacités dôanalyse du laboratoire vétérinaire national ;
- Poursuivre des actions pilotes en matière dôintroduction, de multiplication et de diffusion de géniteurs bovins, ovins, caprins et porcins améliorés ;
- Appuyer les aviculteurs privés à renforcer leurs capacités de production locale de poussins dôun jour; et
- Identifier et mettre en î uvre des mesures fiscales incitatives au profit des éleveurs et agro-éleveurs et mobiliser des outils financiers nécessaires pour lôimportation de souches améliorées.

4.5.1.3 Semences halieutiques

La production de semences halieutiques concerne les poissons et les crevettes. Les actions à mener sôarticulent principalement autour de la mise en place de fermes de production dôalevins, de juvéniles de crevettes et autres semences halieutiques.

Les mécanismes dôapprovisionnement et de distribution dôalevins, de juvéniles de crevettes et autres semences halieutiques sont encore très peu développés. A lôétape actuelle de démarrage, les services de lôEtat auront un rôle important à jouer dans lôappui à lôétablissement de ces mécanismes, mais, dans le même temps, la collaboration des opérateurs privés sera activement recherchée. A cet effet, (i) des fermes de production dôalevins performants seront mises en place en collaboration

avec des pisciculteurs individuels et de leurs organisations dans les zones propices à la pisciculture et/ou celles disposant de plans dôeau à empoissonner ; et (ii) des fermes de production de juvéniles de crevette qui établiront une relation contractuelle avec les producteurs de crevettes seront également installées.

Lôappui à la qualité des semences restera du ressort de lôEtat. Les services publics concernés seront renforcés pour quôils assument efficacement leurs missions de contrôle de la production et des importations dôalevins et de juvéniles de crevettes.

4.5.2. Intrants améliorés accessibles

Lôagriculture béninoise utilise encore peu dôengrais et de produits phytosanitaires pour les cultures végétales. Il en est de même pour les produits vétérinaires et aliments de bétail en ce qui concerne lôélevage, la pêche et lôaquaculture. Ce faible niveau dôutilisation des facteurs de production essentiels explique en majeure partie, lôécart considérable de productivité qui existe entre les résultats obtenus par les producteurs et ceux de la recherche.

4.5.2.1 Engrais et produits phytosanitaires

Au Bénin, les engrais et produits phytosanitaires chimiques utilisés sont caractérisés par la grande prédominance de produits destinés à la culture du coton (environ 96% pour les engrais). En effet, les producteurs des cultures autres que le coton, qui nôont pas le même degré dôorganisation que ces derniers, ont des difficultés pour remplir les conditions des systèmes en vigueur de passation des marchés et de garantie des paiements. Dans ce contexte, il est établi que chaque année un tonnage non négligeable dôengrais destiné à la culture du maïs et dôautres cultures passe par le canal des appels dôoffres de coton.

Depuis le début des années 1990, le secteur privé et les organisations de producteurs agricoles ont pris une responsabilité accrue dans lôapprovisionnement et la distribution des intrants agricoles. Cependant la filière des intrants nôa pas encore atteint le degré dôorganisation voulu pour assurer lôensemble des opérations dôimportation requises pour répondre aux besoins du pays. Pour pallier cette situation, et éviter que le pays ne connaisse des ruptures de stock néfastes, le Gouvernement a pris lôinitiative de mettre en place une centrale dôachat. Cette centrale dôachat opère en parallèle aux importateurs privés, dans le même temps que se mettent en place des mécanismes durables dôapprovisionnement en intrants au niveau du secteur privé. Elle participe de concert avec les importateurs aux appels dôoffres lancés par lôEtat. La responsabilité de la distribution reste entièrement au niveau des distributeurs privés. Quant aux intrants botaniques et organiques, ils sont peu utilisés par les producteurs.

Lôamélioration la disponibilité et de lôaccessibilité des intrants passera par les orientations stratégiques suivantes :

- lôamélioration de lôaccès des producteurs aux intrants , notamment ceux des zones enclavés se fera par le biais de la mise en place de réseaux de distribution de proximité, à la charge du secteur privé ;
- le financement des campagnes agricoles pour permettre aux exploitants dôavoir les disponibilités voulues pour lôadoption des intrants améliorés ;
- la promotion de lôinformation /communication pour une meilleure connaissance des intrants en général par les producteurs nationaux, et en particulier pour lôobtention de ces intrants à un meilleur rapport qualité/prix ; et

- la promotion dôengrais spécifiques et autres intrants organiques biologiques pour une gestion durable de la fertilité des sols.

Les orientations stratégiques ci-dessus sôaccompagneront des mesures spécifiques suivantes :

- lôappui aux structures de recherche pour la mise au point des spécifications techniques en termes de fertilisation, de traitements phytosanitaires et même de stockage, etc. ;
- la clarification du cadre réglementaire national en prenant pour base le cadre réglementaire sous-régional aux fins dôidentification et de mise en î uvre de dispositions fiscales incitatives ;
- la mise à disposition de la nomenclature agréée aux plans national, sous régional, régional et international aux acteurs des filières dôapprovisionnement dôintrants;
- la professionnalisation des distributeurs à travers leur formation, leur certification et la structuration de leurs familles professionnelles ;
- lôévaluation des effets et impacts des intrants sur lôenvironnement ; et
- le développement et la mise î uvre de mesures dôatténuation des impacts et la promotion dôintrants biologiques.

4.5.2.2 Intrants vétérinaires et aliments de bétail

Dans le cadre de sa politique de désengagement, lôEtat a transféré aux professionnels privés du sous-secteur, la distribution des produits chimiques vétérinaires et des aliments/ compléments alimentaires pour bétail. La distribution des produits biologiques (vaccins) de par leur nature de biens publics novateurs demeure à la charge de lôEtat.

Dans le cadre de ce désengagement, *le Projet de Restructuration des Services Agricoles* (PRSA) avait prévu un appui financier pour faciliter lôinstallation des professionnels en clientèle privée, et un appui au fonctionnement de *lôAssociation Nationale des Docteurs Vétérinaires du Bénin* (ANDVB) pour ses fonctions de régulation de la profession.

Pour diverses raisons, le crédit dôappui à lôinstallation des professionnels privés nôa pas été mis en place. LôANDVB nôa pas non plus bénéficié dôun quelconque soutien jusquôà lôachèvement du PRSA. Seuls quelques professionnels ont pu acquérir des moyens pour sôinstaller dans le cadre du projet. La conséquence en est la mauvaise répartition des professionnels privés sur le territoire national et leur manque de surface financière pour faire face aux besoins sans cesse croissants en médicaments vétérinaires.

Pour remédier à cette situation, les orientations stratégiques ci-après sont à prendre en considération respectivement pour les produits vétérinaires chimiques et biologiques, et les aliments/ compléments alimentaires de bétail.

- ***Produits vétérinaires chimiques***

Au-delà des mesures directes destinées à faciliter lôadoption des produits vétérinaires chimiques par les producteurs (vulgarisation, appui financier, etc.), lôEtat aura à :

- mobiliser les outils financiers disponibles en faveur des professionnels privés pour la distribution des médicaments vétérinaires ;
- appuyer lôorganisation des réseaux de distributeurs de façon à ce que les éleveurs (surtout les plus enclavés) aient accès à un approvisionnement de proximité ;
- appuyer la formation dôun corps dôinspecteurs chargés du suivi, de lôapplication des textes, et de la sensibilisation/ formation de tous les distributeurs de médicaments vétérinaires;

- soutenir les laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de compétence nationale et participer aux activités des laboratoires de compétence sous-régionale ;
- combler le vide juridique relatif à lôorganisation de la filière des médicaments vétérinaires en préparant et en soumettant à lôapprobation du Parlement une loi en la matière ;
- harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire nationale avec la législation de la sous-région en la matière.

Pour leur part, les vétérinaires distributeurs (privés) devront, par le biais de leurs familles professionnelles :

- sôassurer que les distributeurs agréés soient les seuls à avoir la charge de la distribution de médicaments vétérinaires et non lôensemble des commerçants, comme côest le cas actuellement ;
- vérifier les sources dôapprovisionnement en médicaments vétérinaires pour sôassurer de leur qualité ;
- aider les pouvoirs publics dans lôassainissement du marché des médicaments vétérinaires, en instaurant lôobligation des prélèvements dôéchantillons à analyser.

➢ ***Produits vétérinaires biologiques***

Leur disponibilité et leur accessibilité sont encore limitées. Ils ont un caractère hautement périssable, à toutes les étapes de leur manipulation (grande exigence au regard de la chaîne de froid notamment). Leur promotion passera par les actions suivantes :

- la professionnalisation des distributeurs, à travers la formation et lôappui à la structuration de leurs organisations ;
- la mise à disposition des distributeurs de la nomenclature agréée au plan national, sous régional et international ;
- la mobilisation dôoutils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des produits vétérinaires biologiques.

➢ ***Aliments et compléments alimentaires de bétail***

Le développement de lôélevage est fonction non seulement de la situation sanitaire des animaux, mais également de la quantité et de la qualité des aliments qui leurs sont offerts. A cet égard, force est de constater que la réglementation relative à la production, à lôimportation, et à la distribution des aliments et compléments alimentaires de bétail fait grand défaut à ce jour.

Dans le souci dôintégrer aux systèmes dôélevage, les aliments et compléments alimentaires en tant que facteurs de production, les principales actions à mener concernent:

- la mise au point par la recherche des itinéraires techniques adaptés aux cultures fourragères (fertilisation, traitements phytosanitaires et même de stockage) ;
- la mise à disposition de la nomenclature agréée des aliments et compléments alimentaires de bétail aux plans national, sous régional et international ;
- la professionnalisation des distributeurs à travers leur formation et la structuration de leur famille professionnelle.

4.5.3. Mécanisation adaptée accessible

Le petit outillage traditionnel (daba, machette et autres outils manuels) reste prépondérant dans la plupart des pratiques culturales. De même, les équipements de post production et post-récolte (stockage, conservation, transformation et commercialisation) restent rudimentaires. A lôévidence, il reste beaucoup à faire en matière de mécanisation, de transformation et de stockage dans le secteur agricole. Les contraintes majeures qui freinent la promotion de la mécanisation agricole sont liées :

- aux faiblesses institutionnelles dues à lôinadéquation du système de formation, à lôinsuffisance de spécialistes de la recherche-développement, à lôinsuffisance des crédits aux exploitants, et au manque de personnel dôencadrement ;
- aux difficultés dôaccès aux matériels et équipements en raison de leur coût élevé et de leur faible maîtrise par les usagers, de la faible disponibilité des équipements adaptés aux conditions des petites exploitations ;
- à lôinsuffisance de lôoffre en équipements mécanisés agricoles et des services dôinstallation et dôentretien connexes ; et
- à lôobligation faite aux Etats membres dôharmoniser les taxes au niveau de la zone UEMOA, qui ne permet pas dôétablir des droits dôentrée inférieurs pour la promotion des équipements agricoles.

Le MAEP a élaboré la stratégie nationale de mécanisation agricole qui prévoit dôatteindre une mécanisation de 20% des superficies labourées à lôhorizon 2015. Lôintroduction de cette mécanisation se fera par étapes sur la base de technologies adaptées aux besoins des différentes filières agricoles par des partenariats publics-privés.

De façon spécifique, le PSRSA mettra lôaccent sur (i) la mise en place du cadre institutionnel de la mise en î uvre de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole, (ii) la disponibilité de matériels agricoles adaptés à travers la production locale, lôimportation et la distribution et (iii) la maintenance et la réparation du matériel agricole.

En matière de dispositions institutionnelles et dôappui accompagnement, il sôagit de:

- Evaluer les besoins en matériel de production et transformation des produits agricoles, et mettre à jour annuellement la base de données sur ce matériel ;
- Renforcer la recherche et le conseil agricole en matière de mise au point et de diffusion de technologie adaptée utilisant les nouvelles énergies, les biocarburants, etc., à des fins agricoles ;
- Développer un mécanisme dôaccompagnement environnemental de la mécanisation agricole.
- Procéder à la normalisation des équipements ;
- Prendre en compte la mécanisation agricole adaptée dans lôélaboration et la mise en î uvre de la SNFAR ;
- Développer lôexpertise locale en matière de mécanisation agricole à travers lôappui aux entreprises locales existantes (COBEMAG, SONGHAÏ, Atelier Steinmetz, CAMEMEC, EPAC-UAC, etc.) ;
- Renforcer les capacités techniques et financières des acteurs pour une utilisation optimale et durable du matériel agricole, notamment pour ce qui est des services dôinstallation, dôappui après vente et dôentretien ;
- Appuyer les producteurs et entreprises privées à lôinvestissement en matériel agricole et de transformation ;
- Promouvoir les CUMA et réorienter les CEMA sur leur rôle de formation.

Encadré N°1: Cadre institutionnel de mise en î uvre de la mécanisation agricole au Bénin

- Le *Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole* (CPSNMA) a été créé par arrêté ministériel en 2007 ;
- Lô*Agence de Développement de la Mécanisation Agricole* (ADMA) dont la vocation est dôassurer la promotion et le développement du secteur de mécanisation agricole ; elle a été créée à la même époque est récemment devenue une société dôéconomie mixte ;
- Le *Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole* (PPMA) et les *Centres dôExploitation de Machines Agricoles* (CEMA) ont démarré leurs activités il y a peu de temps; et
- Le *Conseil National de la Mécanisation Agricole* (CNMA) qui est un organe de régulation, concertation, de suivi et dôorientation destiné à appuyer la mise î uvre de la SNMA est en cours de mise en place.; ce conseil est composé de représentants des différents acteurs nationaux intervenant dans le domaine.
- Les *Coopératives dôUtilisation de Matériels Agricoles* (CUMA) qui assurent la promotion des engins motorisés au niveau local.

En matière de disponibilité de matériels agricoles, les actions prioritaires viseront à :

- Suivre, tester, expérimenter et évaluer les matériels fabriqués localement en vue de leur amélioration, de leur homologation et de leur vulgarisation ;
- Rassembler les normes de travail pour chaque catégorie de matériel en rapport avec les différents types de sol et procéder aux études technico-économiques subséquentes y compris les études dôimpact environnemental ;
- Organiser, au moins une fois par an, une foire dôexposition des matériels locaux ;
- Recenser les fabricants locaux de matériels et équipements agricoles ;
- Appuyer les entreprises locales existantes par le développement de lôexpertise locale en matière de mécanisation agricole ;
- Définir et mettre en î uvre en liaison avec les services concernés les programmes de formation des utilisateurs de matériels agricoles et les artisans locaux ;
- Réduire ou supprimer les frais de douanes sur les matières premières et les pièces importées destinées à la fabrication de matériel agricole au niveau local ;
- Faciliter lôimportation et la distribution du matériel agricole et de transformation à travers les structures proches du terrain ;
- Mettre en place des mécanismes participatifs permettant dôassurer une répartition équitable et une gestion efficace des dons en équipements et matériels agricoles ;
- Mettre en place des mesures dôexonération fiscale et douanière pour promouvoir les importations de matériel de production agricole et post-récolte (décortiqueuses, égreneuses, râpeuses, presses à huile, plateformes multifonctionnelles, etc.).

En matière de maintenance et de réparation, il sôagit dôassurer :

- la formation spécifique des artisans dans le domaine de la production et de la maintenance des équipements agricoles ;
- le développement des services de proximité ;
- la prise de mesures dôexonération fiscale à lôimportation des pièces détachées.

4.5.4. Financement accessible (financement et mécanisme assurantiel)

Dans le but dôaccroître la productivité agricole, de lôadapter aux exigences de lôéconomie de marché et dôaméliorer le niveau de vie des producteurs agricoles et autres acteurs, il est urgent de mettre en place un financement diversifié et adapté aux besoins du secteur agricole. Lôaccès limité des agriculteurs aux services financiers constitue, en effet, lôune des contraintes majeures du développement agricole au Bénin. Le financement reste une préoccupation transversale dans le développement agricole du fait quôelle sôexprime tout au long de la chaîne de valeurs des différentes filières agricoles (production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.).

La situation actuelle du financement du secteur agricole reste marquée par les difficultés suivantes :

- une inadéquation des coûts des capitaux avec la rentabilité interne du secteur ayant pour conséquence les difficultés de paiement des crédits contractés et le surendettement des producteurs ;
- l'éloignement des services financiers des bénéficiaires et les formalités d'accès au crédit trop contraignantes ;
- une inadéquation des crédits aux besoins (en nature et en espèce), la limitation du crédit à certaines activités et à certains groupes, et le déséquilibre dans la répartition du crédit entre les filières ;
- le faible intérêt et lôinsuffisance de connaissances du secteur agricole par les institutions de financement.

Lôexpérience passée montre que le marché financier agricole est encore animé pour la plupart, par des institutions récentes, inexpérimentées, inadéquates voire impuissantes face aux besoins financiers réels des acteurs. En dôautres termes, lôobjectif de financement massif des activités agricoles est loin dôêtre atteint.

Une politique nationale de financement agricole est en cours dôélaboration dans le but de promouvoir les mutations techniques et structurelles nécessaires au développement du secteur. A ce titre, elle devra permettre de couvrir tous les compartiments dont notamment la recherche agricole, le foncier et les infrastructures de base, lôaccompagnement environnemental, lôapprovisionnement en facteurs de production et la mise en marché des produits.

Ci- après sont présentées les orientations stratégiques et priorités dôactions pour rendre accessible le financement aux opérateurs du secteur agricole.

4.5.4.1 Mise en place par l'Etat du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Le FNDA en tant que relai du *Fonds Régional de Développement Agricole* (FRDA) de lôUEMOA, sera au cî ur de la stratégie dôappui au financement agricole. Il sera doté des guichets suivants dont la mise en place sera graduelle pour tenir compte, entre autres, de la nécessité dôavoir une synergie/complémentarité entre les différents fonds projetés :

<u>Encadré N°2 les différents guichets du FNDA</u>

- *Le guichet de refinancement agricole* pour le renforcement du capital des institutions de financement agricole, lôouverture de lignes de crédit auprès des institutions de financement agricole, et la mise î uvre de conditions incitatrices permettant la spécialisation des institutions financières dans le financement de lôagriculture) ;
- *le guichet de garantie* pour soutenir la mise en place de crédit par les institutions de financement au profit des agriculteurs (gestion à confier prioritairement aux institutions spécialisées dans la garantie) ;
- *le guichet calamité* (à moyen terme) pour alléger les risques encourus par les producteurs devant les calamités agricoles et leur permettre de respecter leurs engagements en matière de crédit ;
- *le guichet renforcement de capacités* pour appuyer (i) les OP (compétences en gestion, planification stratégique, négociations institutionnelles), (ii) dôautres structures (conseil agricole, amélioration des mécanismes de contrôle et de surveillance, négociations avec les partenaires) ; et (iii) les IMF pour leur décentralisation dans les zones rurales (professionnalisation, système de contrôle interne) ;
- *le guichet investissements institutionnels* (Fonds de contre partie, Fonds dôappui à la recherche, Fonds dôétude).

Les modalités dôintervention des différents guichets, les articulations entre eux et leur arrimage avec le FRDA seront précisés. Le FNDA sera financé à partir des contributions directes de lôEtat et de

celles des bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Il sera aussi fait recours au marché financier régional et international.

4.5.4.2 Création d'un environnement favorable à la mise en place par le secteur privé des Institutions de Financement répondant aux spécificités du secteur agricole

Appui à la création d'une Banque Agricole : Au-delà du caractère universel reconnu à toute banque, la Banque Agricole du Bénin aura pour principale mission de financer les groupements, les particuliers et les entreprises du secteur agricole. La mise en place de cette institution financière reposera sur un partenariat public-privé fort et les institutions de développement seront invitées à prendre part au capital.

En vue d'assurer un financement optimal du secteur agricole, les actions envisagées pour la Banque Agricole porteront sur :

- l'établissement et l'accroissement de ses parts de marché en ressources et en emplois ;
- le renforcement de ses fonds propres ; et
- le développement du partenariat avec les structures financières et projets intervenant dans le secteur.

Appui aux IMF de proximité : il s'agira d'accompagner les opérateurs du secteur à renforcer le réseau existant des IMF. Leur présence permettra surtout de lever les goulots d'étranglement liés à l'éloignement des bénéficiaires des services financiers. Elles profiteront des lignes de crédit mises en place par le FNDA pour financer, au-delà des activités à cycle court (transformation, commercialisation, etc.), le moyen et long termes (développement de la production, équipements, etc.)

Accompagnement des banques commerciales à investir dans le secteur : les Banques commerciales, mises à contribution pour financer la production agricole, profiteront à cet effet des facilités prévues au FNDA.

La promotion des fonds d'investissement à frais partagés : prévus dans certains projets, ces fonds seront logés auprès d'institutions financières qui assurent l'instruction des dossiers (responsabilité technique) et le déboursement des fonds (responsabilité fiduciaire).

Mise en place de mécanismes assurantiels pour la gestion des risques climatiques et environnementaux, naturels et des risques prix : l'atteinte de l'objectif d'une agriculture moderne passe par la mise en place de mécanismes assurantiels pour assurer et sécuriser les acteurs du secteur (producteurs, institutions de financement, etc.) contre les risques inhérents à l'exercice des activités de production (risques liés aux aléas naturels et risques prix). L'absence de ces mécanismes compromet les efforts des acteurs et entraîne leur désaffection vis-à-vis de l'agriculture. Les mécanismes à mettre en place seront adaptés à la nature de chaque risque.

Accompagnement de la mise en place d'institutions d'assurance agricole. L'Etat accompagnera la mise en place d'institutions pour la gestion des risques agricoles assurables (pertes de récoltes dues aux excès de pluies, incendies de récoltes et de plantations, mortalité du bétail, etc.) conformément aux dispositions du Code de la *Conférence interafricaine des Marchés d'Assurance* (CIMA). Il s'agit de créer des mécanismes auxquels adhèrent fortement les acteurs pour mettre le secteur agricole à l'abri des situations d'incertitude et de risque, ce qui faciliterait l'accès au financement. Le processus en cours pour la mise en place de l'*Assurance Mutuelle Agricole du Bénin* sera soutenu à cet effet.

Mise en place dôun fonds de gestion des calamités. Un fonds de calamités sera mis en place par lôEtat pour permettre la gestion des risques agricoles non assurables par les institutions dôassurance agricole.

Appui à la mise en place de mécanismes de gestion du risque prix aux producteurs pour les filières à fort potentiel dôexportation. Elle passe par lôélaboration et la mise en î uvre des règles de fixation du prix aux producteurs des filières à fort potentiel dôexportation. Au regard des évolutions récentes, notamment au sein des filières cotonnières de la sous région, des mécanismes de lissage seront mis en place. Les modalités de gestion seront définies dôaccord parties au sein des acteurs impliqués dans lôabondement des fonds. A cet égard, il sera pris en considération la nécessité de la part de tous les acteurs à respecter les règles du jeu, car côest la condition sine qua non quôun mécanisme de cette nature, quel qu'il soit, puisse fonctionner normalement

Amélioration du cadre de contractualisation
Des mesures complémentaires sont prévues pour améliorer le cadre de contractualisation devant faciliter la mise en place des financements au profit du secteur (warrantage, mise en î uvre dôautres systèmes dôorganisation contribuant à garantir et à sécuriser les institutions de financement, etc.)

4.5.5. Marchés accessibles

Le secteur agricole béninois reste confronté à une faible compétitivité de ses filières de production. A lôexception de la filière coton, les circuits de collecte et de commercialisation des produits agricoles ne sont pas ou peu structurés. Ce faible niveau de compétitivité et de structuration est au centre des problèmes dôaccès des produits tant au marché national quôaux marchés régionaux et internationaux. Il constitue un frein à lôexploitation des opportunités nées de la libéralisation et de la globalisation de lôéconomie.

Le Bénin dispose depuis 2004 dôune politique nationale de développement commercial qui ambitionne de fournir aux consommateurs béninois des produits nationaux de meilleure qualité et à moindre coût, et dôinverser la tendance déficitaire de la balance commerciale en accroissant les exportations agricoles et en substituant les produits nationaux aux importations.

Lôun des enjeux de la politique commerciale est certainement la substitution aux importations massives à bas prix de certaines denrées alimentaires et la promotion des productions vivrières nationales. En effet, le Bénin dispose dôatouts considérables en matière de production vivrière. Les importations de produits alimentaires ont été facilitées par lôEtat, souvent pour répondre aux besoins des populations urbaines qui sont le plus souvent au devant de la scène politique et font pression pour accéder aux produits de consommation à bas prix. Ces importations représentent une hémorragie de devises et font souvent concurrence aux productions locales. Elles se traduisent de plus par des changements durables de régime alimentaire à la défaveur des produits nationaux (consommation de farine de blé et de pâtes alimentaires importées contre riz et tubercules produites localement). De même, la faiblesse de politique de valorisation des produits locaux limite leur accès au marché. A cet égard, une politique de couverture alimentaire adéquate pour pallier aux risques liés à lôapprovisionnement du marché national peut justifier la mise en place dôun niveau de tarif minimum et de mesures spéciales pour protéger les productions vivrières.

Lôatteinte du résultat stratégique dôaccessibilité aux marchés appelle les quatre actions prioritaires suivantes : (i) le développement dôinfrastructures adéquates, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle de qualité, (ii) lôidentification des opportunités dôaffaires, (iv) le renforcement de la capacité des acteurs,. Il importe de signaler que les questions de financement abordées dans la

stratégie « accès au financement » contribuent de façon transversale à lôatteinte des résultats escomptés.

4.5.5.1 Le développement d'infrastructures adéquates

La politique nationale de développement du commerce au Bénin a retenu, entre autres, de promouvoir le développement des infrastructures de base et les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation et la mise en marché. Ceci porte sur les actions ci-après dans les domaines prioritaires suivants :

- ***les infrastructures de transport et de communication*** : Les actions liées aux infrastructures de transport concernent la réhabilitation, la modernisation et lôexpansion, lôentretien, des routes et pistes dôaccès. Ces actions sont couvertes par la stratégie « aménagements opérationnels ». Elles constituent une condition essentielle pour le désenclavement des zones de production et lôaccès au marché des produits. Donc une grande priorité leur sera accordée. A ces actions, il faut ajouter lôexpansion et la modernisation des infrastructures de télécommunications de plus en plus essentielles dans un contexte où lôaccès aux informations de marché est un facteur clef pour la compétitivité des produits ;
- ***les infrastructures de stockage, conservation et commercialisation*** : Il sôagit des infrastructures marchandes collectives, comme les installations de collecte, dôempaquetage et de commercialisation (centres de collecte, tri et conditionnement, marchés de gros, etc.) nécessaires à la mise en marché. Ces infrastructures concernent aussi les magasins communautaires pour le stockage et la conservation de proximité des produits. Elles permettront de créer les conditions dôorganisation et dôefficacité requises au niveau du marché intérieur pour satisfaire la demande nationale et orienter vers le commerce extérieur les surplus de production, lorsque ceux-ci existent. Les magasins communautaires permettront dôapprovisionner la demande non seulement à la période de récolte mais également aux autres périodes de lôannée où le marché est plus ouvert et les prix plus rémunérateurs. Ils permettront dôasseoir certaines formes de financement des campagnes agricoles comme le warrantage portant sur les produits stockés. Les infrastructures énergétiques pour un meilleur accès à lôénergie durable constituent également un atout pour le développement des marchés.

4.5.5.2 Le renforcement du dispositif de contrôle

Cette action prioritaire va sôopérer à travers :

- ***la mise en place dôun système efficace de contrôle des normes commerciales*** : lôenjeu ici est dôaméliorer la qualité des produits et leur condition sanitaire en vue du respect des normes du commerce international. La mesure connexe est le renforcement des compétences des acteurs aux bonnes pratiques de production et de transformation ;
- ***la vulgarisation des textes réglementaires en matière de commerce*** : la finalité est dôassurer lôélaboration/actualisation et la diffusion des normes et règlements des produits dôexportation béninois, notamment les produits sensibles (par exemple riz et maïs) retenus dans le cadre des négociations avec lôOMC. Lôaction devra aussi porter sur le renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux (producteurs, OPA, transformateurs, exportateurs) sur les normes de qualité, les normes sanitaires et la traçabilité ;
- ***lôappui à lôorganisation et au fonctionnement des dispositifs de gestion et de prévention des crises alimentaires :*** lôobjectif est de prévenir et de gérer les crises alimentaires en se rapprochant dôavantage des communautés villageoises par des démarches participatives aussi bien dans les analyses que dans les mesures dôintervention. Le dispositif prévu dans le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) relatif à la prévention et gestion des crises alimentaires sera mis en î uvre. LôOffice National de Sécurité Alimentaire (ONASA)

sera renforcé dans sa fonction dôinformation et dôalerte rapide relative aux marchés de produits vivriers.

4.5.5.3 L'identification des opportunités d'affaires

Lôobjectif de cette action est de faciliter lôaccès aux informations commerciales sur les conditions de vente des produits agricoles. A cet effet, trois actions stratégiques sont identifiées :

- ***la dynamisation du système dôinformation sur les marchés*** : les principaux acteurs du commerce des produits agricoles requièrent lôaccès aux données relatives aux prix, quantités et à la qualité des produits mis sur le marché. Ceci nécessite la conception et la mise en î uvre d'un système d'informations commerciales fiable qui soit dôaccès facile et immédiat. Dans ce contexte la création dôobservatoires sur les marchés des produits agricoles doit être envisagée ; ces observatoires seront gérés par les interprofessions des filières concernées ;
- ***la promotion des opportunités sur le marché national*** : lôune des options stratégiques de la politique de développement du commerce est la promotion de lôinformation sur les opportunités offertes par le marché national. Le but est que les producteurs locaux saisissent ces opportunités en substituant leurs produits aux produits importés. Cette action sera complétée par le renforcement des OPA en matière de gestion de lôoffre et de mise en marché des produits.
- ***le développement des chaînes de valeur par filière agricole*** : le but est de promouvoir les productions de rente et leurs produits dérivés à haute valeur ajoutée en favorisant lôouverture sur les marchés extérieurs. Pour y parvenir, le partenariat au sein de la « chaîne de valeur » entre tous les partenaires opérant aux différents maillons sera appuyé. Ceci permettra aux producteurs dôaccéder, au travers de leurs partenaires, à lôappui technique, aux informations de marchés et aux financements requis. A lôinstar de la filière coton, il conviendra que les principales filières dôexportation sôorganisent par la création de leurs familles professionnelles et de leurs interprofessions. Dans la promotion des chaînes de valeur commerciales, une attention toute particulière sera portée à la question des emballages spécialisés qui font encore grandement défaut au Bénin ; la fabrication locale de ces emballages sera promue.

4.5.5.4 Le renforcement des capacités des acteurs

La politique nationale de développement du commerce a également retenu au titre de ses options stratégiques, de renforcer les capacités des ressources humaines en matière dôanalyse et de formulation des stratégies commerciales dôentreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes. Il sôagit du :

- ***Renforcement des OPA en matière de négociation et de mise en marché*** : lôaction portera sur le développement de programmes de formation des OPA et des opérateurs privés en matière de négociation de contrats et dôétablissement de partenariats. Lôappui à la mise en place de cadres de concertation entre lôEtat, les OPA et le secteur privé facilitera le dialogue sur le choix et les modalités de développement des filières prioritaires et lôétablissement de partenariats publics-privés pour les interventions requises ;
- ***Renforcement de la capacité des acteurs sur la pratique de marketing dynamique des produits agricoles et agro-alimentaires pour leur assurer une place sur les marchés extérieurs***.
- ***Renforcement de la capacité des acteurs en développement de mécanisme de normalisation et de certification*** : cette action portera sur la construction et lôéquipement dôun laboratoire dôanalyse environnementale, lôinstauration des analyses biotechniques et nutritives de normes environnementales et lôétiquetage correcte des produits agricoles béninois.

4.5.6 Accès aux connaissances professionnelles et aux innovations

Lôun des freins à la relance de lôagriculture au Bénin est la faible adoption des technologies appropriées par les producteurs. Les résultats de recherche ne sont pas bien connus ni valorisés. Le producteur se situe donc toujours à un niveau de productivité très en deçà des technologies issues de la recherche. Le taux dôadoption des innovations reste faible parce que ces technologies ne sont pas toujours adaptées et/ou quôelles sont méconnues des producteurs ; dôoù la nécessité de procéder à la mise au point de technologies appropriées au niveau de la recherche, de donner aux producteurs la capacité dôadopter ces technologies par le biais de la vulgarisation et lôappui conseil, et dôassurer la formation des agents qui seront chargés de former à leur tour les producteurs.

Les principaux domaines dôactions retenus dans la stratégie opérationnelle dôaccès aux connaissances porteront sur :

- la recherche agricole : recherche fondamentale et recherche appliquée sôoccupant respectivement de la mise au point de nouvelles technologies et de leur adaptation aux circonstances locales et aux défis climatiques et environnementaux actuels;
- la vulgarisation qui constitue un apport de connaissances et de pratiques éprouvées afin dôaméliorer les performances techniques des exploitants ;
- le conseil agricole qui est un processus dôaccompagnement dôensemble de lôexploitation des producteurs, avec cinq types de conseil: le conseil technique spécialisé, le conseil de gestion, le conseil à lôaccès au marché, le conseil à lôorganisation et à la planification locale et le conseil à lôalimentation et à la nutrition;
- la formation agricole qui est le processus de formation plus général des acteurs à différents niveaux pour appuyer lôaccès aux connaissances.

Le dispositif sera résolument décentralisé et régionalisé de façon à apporter des services de proximité aux producteurs et faciliter lôapprentissage par la pratique. Les fonctions concernant lôaccès aux connaissances ne sont pas exclusivement du ressort de lôEtat. Ce dernier, par ailleurs, dispose de ressources financières limitées. La stratégie consistera donc à renforcer, de manière progressive, lôimplication du secteur privé dans une démarche de partenariat public-privé pour la prise en charge de certaines structures. La définition et la mise en î uvre des stratégies et programmes correspondants se réaliseront en liaison étroite avec les ONG, les Organisation Professionnelles Agricoles (OPA), les projets et les entreprises privées. Les technologies diffusées seront adaptées aux circonstances particulières du producteur béninois ; elles seront dôapplication et dôaccès facile, de coût moindre, soutenable et durable. Elles seront développées de façon participative à travers une collaboration active avec les producteurs.

4.5.6.1 Renforcement des capacités des structures de recherche

Le dispositif prévu pour lôappui aux programmes de recherches agricoles sera renforcé en partenariat avec les principaux acteurs du monde rural, (producteurs, transformateurs, entrepreneurs agricoles, etc.), en mobilisant davantage de ressources au profit des entités constitutives du système national de recherche agricole que sont lôInstitut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), les entités universitaires nationales, les ONG à vocation de recherche ainsi que les Centres internationaux de recherche basés au Bénin (IITA, IPGRI, Africa Rice Center (ex ADRAO), ASECNA).

La recherche agricole sôorientera résolument vers le développement. Le but sera de générer des technologies mieux adaptées pour les filières à promouvoir, en termes de productivité, dôadaptation aux risques climatiques, de revenus monétaires et de préservation de lôenvironnement. La recherche sera ciblée sur les axes principaux de promotion de la diversification des filières de production, notamment sur les semences de qualité, les itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles, les technologies post-récolte, les procédés de transformation, la qualité des produits dérivés, les

prévisions et les alertes agro météorologiques et climatiques. Les questions liées aux biotechnologies agricoles et à la bioénergie constitueront des centres dôintérêt spécifiques.

Un programme spécial dôinvestissement sera mis en place pour le renouvellement des infrastructures et des équipements de la recherche agricole, ainsi que pour le développement des ressources humaines, afin de sôassurer en termes de résultats que les innovations appropriées pour les filières ciblées soient générées, capitalisées et largement diffusées.

4.5.6.2 Renforcement des dispositifs de vulgarisation et de conseil agricole.

La mission essentielle du MAEP est dôappuyer, à tous les niveaux, le développement des activités de lôensemble des entreprises agricoles, de taille et de situations variables, mais répondant toutes aux critères de productivité et de rentabilité. Lôambition est aussi de faire émerger des entrepreneurs agricoles de type nouveau, capables de vivre décemment de leur métier. A cette fin, les activités de vulgarisation classiques bénéficieront de la complémentation des services dôappui conseil visant à former les producteurs, afin quôils puissent analyser eux-mêmes la situation de leurs exploitations, en vue de rechercher les voies et moyens pour en améliorer de façon durable la rentabilité économique.

La vulgarisation sera fondée sur une approche intégrée. Elle tiendra compte des éléments constitutifs de lôensemble de lôexploitation du producteur (et non pas des aspects strictement liés aux spéculations spécifiques). Partant du fait que lôexploitant, aussi petit soit-il, est un entrepreneur, il conviendra de lôaccompagner dans sa prise de décisions et la mise en î uvre de sa « stratégie dôentreprise ». A cet égard, les services de conseil aux producteurs agricoles viseront à lui donner les capacités nécessaires pour analyser les écarts des résultats de son exploitation et évaluer sa capacité à satisfaire aux besoins de la communauté et aux exigences du marché.

Lôappui conseil portera sur des thématiques spécialisées, axées sur des questions diverses en fonction de la demande, concernant la gestion de lôexploitation agricole (pour lôadoption des techniques nouvelles, lôaccès aux marchés, etc.) et lôorganisation de cadre local dans lequel interviennent ses activités (planification locale, conseil en matière de nutrition et sécurité alimentaire, conseils et alerte concernant les contraintes naturelles et climatiques, etc.)
(Voir encadré ci-dessous).

Encadre N°3 **Types de Conseil agricole**

- ***Conseil technique spécialisé***. Il vise essentiellement à appuyer les producteurs, éleveurs et pêcheurs dans lô identification par eux-mêmes des contraintes qui entravent lôamélioration de la productivité agricole, à former les producteurs sur lôapplication des technologies en réponse à leurs préoccupations, et à les amener à appliquer et adopter les innovations techniques pour améliorer la productivité et la rentabilité de leur exploitation.
- ***Conseil de gestion à lôexploitation agricole***. Il vise à renforcer les capacités des producteurs à travers des formations et des échanges dôexpériences et lôouverture vers dôautres catégories dôacteurs, permettant aux agriculteurs dôacquérir des notions de gestion de base indispensables à la prise de décision (maîtrise des dépenses et du crédit, choix technico-économique, projets dôentreprise, etc.).
- ***Conseil concernant lôaccès au marché***. Il sôagira dôaccompagner les producteurs dans leur approche du marché, conformément aux normes de gestion de la qualité et pour la mise au marché de leurs produits agricoles à des prix compétitifs. Un accent particulier sera mis sur la traçabilité des produits afin de garantir leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.
- ***Conseil à lôorganisation et à la planification locale***. Ce conseil permet dôinstaurer la bonne gouvernance en matière de gestion au sein des OPA.
- ***Conseil en sécurité alimentaire et nutritionnelle***. Il sôagira dôassurer la veille du statut alimentaire et nutritionnel des communautés rurales, de promouvoir des régimes alimentaires appropriés, de développer la communication en alimentation et nutrition, dôélaborer et diffuser les supports de nutrition, de former les acteurs chargés de lôalimentation et de la nutrition et de leur donner des appuis logistiques nécessaires.

La vulgarisation et le conseil agricole doivent aller de pair afin dôoffrir au producteur un large éventail dôoptions dans lequel il pourra puiser pour répondre à ses objectifs personnels. Ces deux types de services seront organisés au sein dôun même mécanisme national mis en î uvre en partenariat avec les différents acteurs institutionnels concernés.

Le renforcement des capacités des structures de vulgarisation/conseil agricole, tant du secteur public que privé, se fera à travers lôappui au développement des ressources humaines, logistiques et financières. Ce renforcement permettra de disposer de services de vulgarisation et dôappui conseil efficaces portant sur lôensemble des activités correspondant aux maillons des chaînes de valeur agricoles, en matière de production, de transformation, de commercialisation et de gestion. Le statut alimentaire et nutritionnel des communautés rurales aussi fera lôobjet dôune attention particulière. Tout ce qui précède permettra de créer les conditions pour une adoption rapide des nouvelles techniques de production agricole et donner ainsi au producteur la capacité de maîtriser le fonctionnement de son exploitation.

Dans la mise en î uvre de cette stratégie, il sôagira de renforcer le dispositif dôencadrement à la base (respect du principe de subsidiarité), dôappuyer la promotion des filières agricoles à travers des services conseil de production, de transformation, de conditionnement, de commercialisation et de gestion.

4.5.6.3 Renforcement du dispositif de formation agricole

Le renforcement du dispositif de formation agricole vise à sôassurer que les agents à tous niveaux de la chaîne dôacquisition des connaissances aient la capacité dôassumer pleinement leurs fonctions. Les actions seront ciblées sur les besoins spécifiques de chaque catégorie dôagents et porteront donc sur un large éventail de types de formation en fonction des besoins (voir encadré ci-dessous).

Encadré N°4 : Types de formations dispensées aux agents des structures dôappui au monde rural et aux acteurs.

- ***Formation continue*** des chercheurs, techniciens et conseillers, du personnel dôappui de la recherche, des agents des organisations professionnelles agricoles, , etc.
- ***Formation de base*** des agents des organisations professionnelles agricoles et des institutions consulaires, les transformateurs, les commerçants, etc.
- ***Formation qualifiante*** en fonction des priorités du secteur agricole pour les chercheurs, les étudiants et les élèves des collèges et lycées agricoles (publics et privés avec des curricula subséquents)
- ***Formations spécialisées*** dans le domaine de la recherche, du conseil agricole, de lôenvironnement, des changements climatiques, des crises et catastrophes et de la nutrition
- ***Formation des jeunes ruraux et producteurs modèles***, par un appui logistique aux Centres de Promotion Rurale.

La mise en î uvre se fera sur la base de la *Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale* (SNFAR). Elle permettra aux écoles de formation dôagriculture dôêtre en phase avec lôévolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leur curricula. Les capacités des centres de formation aux métiers de lôagriculture, de lôélevage et de la pêche (Appui logistique aux centres de Promotion Rurale et aux centres de formation nutritionnelle) seront renforcées dans le cadre de la Plateforme Nationale des Innovations dans le Secteur Agricole. Les capacités techniques et organisationnelles des OPA, des ONG, des institutions consulaires (CCIB, ReCAB, UCMB) et des structures de gestion du système dôalerte rapide, de veille sanitaire et de mise en î uvre des mesures dôurgence feront également lôobjet de renforcement.

4.5.6.4 L'appui à l'émergence des entrepreneurs agricoles

Lôobjectif est de faire émerger des entreprises agricoles de type PME/PMI dôagro-business. Les activités de vulgarisation et dôappui-conseil classiques seront donc renforcées par des services dôappui conseil spécialisés visant les producteurs de moyenne et grande taille. Cet appui-conseil

accordera une attention particulière aux questions dôorganisation et de stratégie dôentreprise, de marketing, de gestion comptable et financière, etc. Le but sera de développer lôesprit dôentreprise et les compétences de gestion des responsables dôexploitation de façon à ce quôils deviennent de véritables professionnels de lôagriculture. A cette fin, des institutions comme le Centre Songhaï, la FSA, lôEPAC, la FA et dôautres structures de formation professionnelle seront mises à contribution pour fournir les prestations appropriées aux exploitants ciblés.

4.5.7 Aménagements agricoles opérationnels

La République du Bénin dispose dôimportantes ressources naturelles (lôeau et la terre), pour faire de lôagriculture la base de son développement économique et social. Mais faute dôune stratégie opérationnelle de promotion agricole conséquente, notamment pour ce qui est des aménagements agricoles (y compris les pistes) dont le secteur agricole a grand besoin, lôagriculture béninoise demeure globalement à ce jour sujette aux aléas climatiques. Les producteurs sont soumis au rythme saisonnier avec des productions aléatoires évoluant en dents de scie et à dôénormes pertes.

Les ressources en eau, abondantes au plan général, sont mal réparties sur le territoire national. En général, les ressources font lôobjet de diverses menaces et contraintes dôordre naturel et anthropique qui compromettent la durabilité de lôaccès à lôeau à des fins de production végétale, de consommation animale et de production halieutique. Par ailleurs, une analyse de lôévolution de la fertilité des sols a montré des états de pauvreté et de dégradation progressive inquiétante. En effet, la plupart des systèmes de cultures utilisés aboutissent à brève échéance à la dégradation de la structure physique des sols, se traduisant par une baisse des réserves en matière organique par érosion et sur-minéralisation qui, en retour, augmente le risque dôérosion des terres.

Au regard de cette problématique, lôaménagement et la gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries, sont dôune impérieuse nécessité pour le maintien, le développement et lôintensification de lôactivité agricole. Le résultat attendu de cette stratégie est de parvenir à des aménagements opérationnels pour un développement agricole durable, par une gestion rationnelle desdits espaces et des pêcheries. Les actions subséquentes sont à replacer dans le cadre des politiques plus générales dôaménagement du territoire, de gestion et de conservation du potentiel naturel de production, en accordant une considération particulière à la nécessité dôadapter les systèmes de production aux besoins nés du changement climatique.

4.5.7.1 Aménagement du territoire

Pour la mise en place des aménagements hydro-agricoles, lôobjectif visé est dôabord dôassurer une conformité des activités agricoles avec le schéma dôaménagement du territoire. Lôencadré suivant indique les problèmes principaux à prendre en compte.

Encadré N°5 : <u>Problèmes liés à lôaménagement du territoire et à la gestion des terroirs</u>

- les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le cadre de la gestion des parcours de transhumance ;
- la concurrence entre lôurbanisation et lôagriculture (lotissement des terres agricoles) ;
- la colonisation progressive des réserves et les forêts classées pour lôagriculture ;
- lôenvasement et le comblement des plans dôeau et des dépressions ;
- lôenclavement des zones de production agricole ;

- la faible valorisation du potentiel hydro-agricole du Bénin,
- les impacts des changements climatiques et les effets des crises et catastrophes naturelles.

Les actions suivantes sont à prendre en compte :

- contribuer à lôélaboration du schéma dôaménagement du territoire au niveau national, régional et communal ou à lôéchelle des bassins hydrographiques, et à lôélaboration des plans de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et les pêcheries,
- mettre en î uvre de manière concertée les plans dôaménagements du territoire et les plans de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et les pêcheries pour la promotion agricole ;
- développer et diffuser les pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- développer et diffuser les pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

4.5.7.2 Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques

La gestion des terres et de lôeau qui sous-tend la mise en place des aménagements hydro-agricoles prendra en compte la nécessaire adaptation des systèmes de production aux changements climatiques. A ce titre, le plan sôattachera à la réalisation des actions suivantes :

- lôélaboration et la mise en î uvre des stratégies dôadaptation aux changements climatiques pour la gestion des terres et de lôeau à lôéchelle communale ou intercommunale ;
- la mise en place dôun système dôalerte précoce pour la sécurité alimentaire ;
- lôadoption des pratiques culturales limitant les pertes dôeau par évaporation et par écoulement ;
- la mise au point des variétés à cycle court ou résistantes à la sécheresse.

4.5.7.3 La promotion des aménagements hydro-agricoles

Le but visé est la maîtrise de lôeau pour lôaccroissement de la productivité agricole tout en garantissant la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et la durabilité de lôaccès à lôeau. Les actions à cet égard sôinscriront dans le cadre de la *Gestion Intégrée des Ressources en Eau* (GIRE) adoptée en février 1998.

Encadré N°6 : <u>Principes directeurs de l</u>a GIRE

- Non nuisance aux autres usagers des ressources
- Equité et la solidarité entre les usagers dans lôespace et dans le temps
- Mobilisation et la protection harmonisées des ressources
- Utilisation rationnelle et concertée des ressources.

Sur la base des leçons tirées de lôéchec des ógrands aménagementsô sous le contrôle de lôEtat, lôoption stratégique fondamentale arrêtée, dans le cadre de la GIRE, est la promotion des aménagements de taille modeste peu coûteux, gérables de façon autonome et reproductibles par les organisations paysannes et la promotion de lôirrigation privée.

Dans ce sens, lôEtat a fait le choix dôune évolution suivant deux axes majeurs: (i) les projets de micro aménagements dôinitiative étatique au profit des plus démunis, (ii) les projets dôaménagement dôinitiative privée destinés à accompagner des exploitants agricoles qui, individuellement ou collectivement, ont décidé dôinvestir dans le sous secteur de lôirrigation. Même si, pour les projets dôaménagements dôinitiative étatique, lôapproche dôintervention souhaitée à la demande nôa pas encore complètement pris corps, ce sera lôunique mode dôintervention dans le cadre de la mise en î uvre du *Programme National de Promotion de lôIrrigation Privée au Bénin*. Le souci majeur dans ce domaine est celui dôune optimisation des coûts dôinvestissement, dôune valorisation au mieux des potentialités hydro-agricoles des localités concernées et dôune valorisation des investissements

consentis dans la mise en place des anciens périmètres irrigués et des ouvrages de retenue dôeau. Les projets les plus récents du pays dans le domaine de la maîtrise de lôeau à des fins de production végétale et animale sont tous conformes à ces options stratégiques.

Les principales actions à mettre en î uvre porteront essentiellement sur :

- lôappui à lôaménagement des petits périmètres pour le développement de la riziculture et la promotion du maraîchage intensif ;
- la promotion des aménagements pilotes pour les autres cultures, en lôoccurrence les productions horticoles ;
- lôappui à la réalisation dôaménagements dôhydraulique pastorale (micro-barrages en terre, mares aménagées par surcreusement et autres points dôeau),

Une action importante à prendre en compte dans tous les cas dôaménagement envisagés est lôappui à la réhabilitation et au renforcement de la capacité de gestion des périmètres collectifs.

Le mécanisme de promotion des aménagements hydro-agricoles reposera essentiellement sur :

(i) lôinventaire et la caractérisation du potentiel hydro-agricole,
(ii) les études et la réalisation des aménagements hydro-agricoles et
(iii) la valorisation et la gestion des aménagements hydro-agricoles.

4.5.7.4 Désenclavement des zones de production

Comme vu précédemment, la situation du transport rural au Bénin reste préoccupante au regard du mauvais état des pistes de desserte rurale. Les besoins, estimés à plus de 15.000 km de pistes, ne sont pour le moment satisfaits quôà hauteur de 35%, alors que la mise en place des intrants dans les zones de production et lôévacuation des produits agricoles vers les marchés en temps réel, sont des conditions critiques pour le développement des filières agricoles et ne sauraient souffrir des handicaps liés au transport.

Les actions à ce niveau seront menées dans le cadre du *Conseil National du Transport Rural* (CNTR) en tant quôorgane de régulation dans la coordination des activités du transport rural. Elles porteront sur :

- la définition des axes et le choix des priorités, de concert avec les communes, sur les travaux à effectuer en matière de construction ou de réhabilitation des pistes de desserte rurale et autres voies dôaccès des populations aux aménagements et aux infrastructures socio économiques ;
- la mise en place des modalités dôexécution contribuant à la réduction des coûts de transport ;
- la recherche et la mise en î uvre des conditions de pérennisation.

4.7.8 Sécurisation et gestion de l'accès au foncier

Le droit moderne, qui institue lôimmatriculation des terres débouchant sur le titre foncier, demeure inaccessible à la majorité de la population, en raison du coût et de la complexité de la procédure (moins de 1% des terres sont immatriculées au Bénin). De fait, la quasi-totalité des terres demeure sous statut coutumier caractérisé par des règles et pratiques séculaires ne reposant pas sur lôécrit, et source dôinsécurité, notamment dans les régions à forte pression agro-foncière.

Cette situation ne permet pas de résoudre les problèmes sérieux qui se posent aux producteurs agricoles en matière dôaccès sécurisé à la terre et constitue un handicap de taille à la promotion des

investissements dans lôagriculture au Bénin. Elle ne permet pas non plus lôutilisation de la terre comme actif financier pour lôaccès au crédit agricole. Par ailleurs, les arrangements entre détenteurs de terres et exploitants sont précaires en raison de la non utilisation des instruments de formalisation ; ce qui constitue une contrainte à une bonne gestion de la fertilité des sols et un frein à lôadoption de nouvelles technologies recommandées en la matière.

Enfin, lôextension non maîtrisée de lôurbanisation, avec pour conséquence la disparition progressive des terres agricoles et des aires de pâturage au profit des habitations, de même que la tendance de plus en plus marquée à la thésaurisation de vastes étendues de terres agricoles par des propriétaires non agriculteurs, constituent une préoccupation majeure.

La Loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin innove par le fait quôelle offre une reconnaissance légale aux droits fonciers établis ou acquis selon la coutume. Les premiers textes dôapplication de cette loi sont adoptés, dôautres sont en cours dôélaboration.

Cette loi a institué le *Plan Foncier Rural* (PFR) comme principal outil de sécurisation des terres en milieu rural. Au plan institutionnel, elle crée des organes locaux de gestion foncière qui constituent désormais la cheville ouvrière des collectivités territoriales décentralisées en la matière. Une disposition particulière de la loi permet de faire mettre en exploitation par un tiers, à travers un contrat avec le détenteur ou le propriétaire, une terre restée non exploitée pendant plus de cinq ans.

Encadré N°7 : Présentation du Plan Foncier Rural

Le *Plan Foncier Rural* est un inventaire des terres rurales, des droits y rattachés et de leurs titulaires, dans le but de répondre aux besoins individuels et collectifs de sécurité juridique. Il consiste à recenser les terres rurales dôun village donné et à en établir une documentation graphique (*le plan parcellaire*), suivie dôune documentation littérale (*le listing des ayants-droit*).

Son élaboration obéit aux principes méthodologiques essentiels que sont la prise en compte de tous les types de droits, individuels ou collectifs, dôappropriation ou dôusage et de toutes origines, le recensement des droits existants sur les terrains ruraux tels quôils sont perçus et reconnus par les populations elles-mêmes et tels quôils résultent des accords. Il est établi suivant une approche publique et contradictoire.

41 PFR ont été réalisés à titre expérimental à travers tout le Bénin au cours des années 90, durant le processus de préparation de la loi portant régime foncier rural. Actuellement 366 PFR additionnels sont en cours ou prévus dans différents programmes. Ces initiatives ne représentent encore quôà peine 10% des besoins en PFR du Bénin qui compte plus de trois mille villages.

Lôévaluation de lôexpérience PFR à ce jour, par divers organismes, a révélé entre autres que les conflits fonciers ont été réduits de façon significative, que certains bénéficiaires dôaccès à la terre par emprunt ont commencé par diversifier leurs cultures en plantant notamment les cultures pérennes et que dans beaucoup de villages du Nord, les couloirs de passage des bovins, ovins et caprins ont été sécurisés.

Le foncier étant un facteur essentiel pour la relance de lôagriculture au Bénin, il sôavère nécessaire dôinitier et de développer les mesures de mise en î uvre de la loi devant concourir à lôinstauration dôune meilleure sécurité en matière dôaccès aux terres agricoles. Lôobjectif visé est la formalisation et la contractualisation de lôaccès aux terres agricoles. Cet objectif sôarticulera autour de deux principaux axes stratégiques que sont (i) la clarification des droits de propriété foncière à travers lôextension des PFR, et (ii) la généralisation de lôutilisation par tous les acteurs des outils de formalisation des transactions foncières. Les actions opérationnelles à mettre en î uvre sont :

4.7.8.1 La vulgarisation de la loi portant régime foncier rural et de ses textes d'application

Il sôagit de faire connaître aux différents acteurs les nouvelles opportunités offertes pour lôaccès à la terre ainsi que les nouvelles procédures qui gouvernent la gestion foncière en milieu rural ; les canaux appropriés seront mis à contribution, notamment les organes de communication de proximité. Tout en visant le grand public, certaines cibles particulières comme les membres des OPA, les détenteurs de toutes formes dôautorité ou de pouvoirs au niveau local seront privilégiés. Les actions déjà en cours seront renforcées pour rendre le contenu de la loi et de ses textes dôapplication accessible aux couches sociales visées (extraits thématiques, traduction en langues nationales).

4.7.8.2 La généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national

Le PFR permet de clarifier les droits fonciers ; il aboutit à la délivrance des certificats fonciers ruraux aux propriétaires recensés. Le certificat foncier rural constituant lôélément essentiel qui concourt à la contractualisation de lôaccès à la terre, lôaccent sera mis sur la mobilisation de ressources nécessaires à une rapide extension des PFR, avec une priorité aux régions à forte potentialité agricole et à forte prévalence de conflits fonciers. Lôutilisation des certificats fonciers ruraux issus des PFR comme garantie au crédit agricole sera encouragée.

4.7.8.3 La mise en place d'un système d'information fiable sur le foncier rural

Le système dôinformation fiable sur le foncier rural contribuera à lôinstauration dôun marché foncier dynamique. Ce système sera développé en priorité au niveau communal, car il constitue une base de données enregistrant entre autres informations celles issues du PFR. Une consolidation au niveau national sera nécessaire pour permettre de renseigner en temps réel les acteurs du foncier.

La mise en î uvre des stratégies à la base reposera sur les organes locaux de gestion foncière (Commission de Gestion Foncière de la Commune ï CoGeF ï et ses démembrements) à installer et à rendre fonctionnels en les dotant des outils et moyens de travail appropriés. Leurs membres, en même temps que les agents concernés de lôEtat et des collectivités locales, seront formés pour une maîtrise effective du contenu de la loi, de ses textes dôapplication et sur lôutilisation des outils de formalisation des transactions foncières.

Un cadre institutionnel adéquat sôimpose pour une mise en î uvre efficiente des actions envisagées. A cet effet, une agence dédiée à la gestion foncière rurale sera mise en place.

Des synergies seront développées avec les collectivités territoriales décentralisées à qui dôimportantes prérogatives sont reconnues en matière de définition des règles de gestion des ressources naturelles au niveau local. La gestion foncière entrant dans ce cadre, les actions envisagées veilleront à renforcer les capacités des communes à assumer ce rôle. Il en sera de même avec les administrations et autres structures détenant ou exerçant des compétences spécifiques en matière foncière au Bénin.

A terme et pour renforcer le développement de la mécanisation agricole, le Ministère suscitera lôélaboration et lôadoption dôune loi sur le remembrement des terres agricoles, en application de la loi 2007 -03 portant régime foncier rural.

CHAPITRE 5 : MISE EN í UVRE DU PSRSA ET CONDITIONS DE SUCCES

V.1. Approches et procédures de mise en î uvre

5.1.1. Une approche participative et inclusive de tous les acteurs du secteur agricole

La mise en î uvre du Plan stratégique de relance agricole procède dôune démarche qui sôinscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre dôactions structurantes et dôinstruments institutionnels, de pilotage, de financement, etc. Etant donné lôimportance du secteur agricole pour lôéconomie béninoise, le Ministère de lôAgriculture, de lôElevage et de la Pêche fera appel à la participation des différentes catégories dôacteurs concernés par son développement à travers le secteur public, les opérateurs économiques et les structures associatives.

5.1.2. Des lignes directrices consensuelles pour la mise en œuvre du PSRSA

La mise en î uvre des stratégies opérationnelles, du plan dôaction et du budget-programme qui en découlera, est fortement liée au contexte institutionnel. Afin de sôassurer dôune cohérence dôensemble et dôune synergie dôintervention dans la mise en î uvre du PSRSA, il sôavère important de préciser le champ dôintervention de chaque « famille dôacteurs ».

Les principes généraux sont celles supra définis et qui prennent fondement dans les principaux documents de politique agricole existants notamment la Déclaration de Politique Agricole, le Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural et le Plan Stratégique Opérationnel. Le PSRSA réaffirme donc le rôle des acteurs tels que définis dans ces documents de politique agricole.

V.2. Cadre institutionnel de mise en î uvre du PSRSA

Le cadre institutionnel de mise en î uvre du PSRSA/PNIA, constitue un cadre privilégié où tous les acteurs privés et publics pourront jouer efficacement leur rôle. Les principes régissant ce cadre institutionnel sont ceux définis plus haut au point 4.2.2 . Outre ces principes précités, trois autres sont indiqués pour le fonctionnement optimal du cadre institutionnel proposé à savoir : la primauté des relations horizontales, lôinclusion de tous les acteurs et la reddition des comptes.

A la suite de la définition des rôles et responsabilités des différents groupes dôacteurs indiqués supra au point 4.3, le cadre précise la partition de chaque acteur du secteur privé et public pour la mise en î uvre efficiente du PSRSA. La répartition des rôles porte essentiellement sur les fonctions régaliennes assumées par les ministères sectoriels et les fonctions partagées entre le secteur public et le secteur privé ; les activités économiques de production, transformation, de conservation et de commercialisation étant dévolues aux acteurs non étatiques.

Trois éléments caractérisent la répartition des rôles. Il sôagit de (i) le libellé des fonctions, (ii) lôacteur ou les acteurs responsables et (iii) les acteurs associés.

Le fonctionnement du cadre institutionnel repose sur un Conseil National dôOrientation et de Suivi (CNOS) qui est lôorgane dôorientation et de régulation de la politique nationale du développement du secteur agricole soutenu au niveau déconcentré par des Conseils Régionaux de Suivi (CRS) et des Conseils Communaux de Suivi (CCS). Les organes sont dotés dôune autonomie dans la prise de

décision et donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Le CNOS est doté dôun secrétariat technique avec une autonomie de gestion. Il est chargé de : (i) analyser les implications techniques des orientations du CNOS ; (ii) veiller à la mise en î uvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOS et (iii) éclairer le CNOS sur des questions spécifiques pour les prises de décisions.

Le document complet du cadre institutionnel de mise en î uvre du PSRSA est présenté en annexe.

V.3. Conditions de succès

Le succès de la mise en î uvre de ce plan de relance passe incontestablement par la volonté politique déjà affirmée du Gouvernement en faveur dôune révolution verte, laquelle devra se traduire par une série de mesures dont :

- la mise en place dôun cadre législatif et réglementaire incitatif et favorable aux investissements privés dans le secteur agricole et rural, dont lôélaboration, le vote et la promulgation dôune loi dôorientation du secteur agricole ;
- la révision des dispositions fiscales non favorables à la relance de lôagriculture ;
- la mise en place dôun mécanisme de financement durable dont les procédures tiennent compte du calendrier agricole et des spécificités sous-sectorielles ;
- la professionnalisation, lôorganisation et la responsabilisation des acteurs ;
- lôappropriation effective des prérogatives des collectivités locales dans la mise en î uvre du PSRSA ;
- la mise en place et lôanimation dôun dispositif efficace de suivi-évaluation-capitalisation qui sôarticule parfaitement avec le système de suivi-évaluation du MAEP et intègre la démarche de gestion axée sur les résultats en matière de promotion des filières ;
- la réforme institutionnelle et organisationnelle du MAEP et au besoin de toutes les autres catégories dôacteurs ;
- la synergie dôintervention entre les différentes structures du MAEP et les autres départements ministériels ;
- la rationalisation de la gestion des projets et programmes au sein du MAEP.

ANNEXES
Promotion des filières

Introduction

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole a retenu la promotion des filières comme axe majeur dôintervention. Dans ce cadre, les fiches actions filières présentées ci-dessous donnent un aperçu des objectifs, résultats et actions à mener par rapport aux treize (13) filières suivantes : maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraîchères, viande, lait, î ufs, poissons/crevettes.

En outre, dix (10) fiches dôactions transversales sont proposées notamment la recherche agricole, la vulgarisation et le conseil agricoles, les infrastructures et équipements agricoles, les aménagements hydroagricoles, le financement rural, la sécurisation foncière, la promotion du genre, lôenvironnement institutionnel, lôinformation et la communication et le suivi-évaluation.

Enfin, il existe des filières « émergentes » qui ne sont pas ici présentées mais qui pourraient être prises en compte à tout moment. Il sôagit par exemple de la bioénergie, du soja etc.

1. Filière Maïs

Contexte et justification

Le maïs est à ce jour la céréale la plus consommée au Bénin loin devant le riz et le sorgho. Son importance pour la sécurité alimentaire nôest donc plus à démontrer. En dépit des conditions favorables dont jouit cette culture, force est de constater que la production de maïs connaît une évolution en dents de scie qui fait fluctuer son solde vivrier dans des proportions parfois inquiétantes. Ce qui fait peser des menaces tant sur la sécurité alimentaire que sur les revenus des producteurs. Outre les aléas climatiques et les phénomènes cycliques de mévente de ce produit, cette situation sôexplique entre autres par la non disponibilité dôengrais spécifique dans un contexte de dégradation constante des terres et la faible disponibilité de semences de bonne qualité. A cela, sôajoutent dôimportantes pertes post-récolte (oscillant entre 30 et 40%) et les exportations de la production nationale vers les pays voisins.

Parallèlement, les besoins dôutilisation spécifique du maïs (brasserie, sweet corn/légume, fourrage, etc.) ne sont pas encore couverts par la production locale. Il devient dès lors urgent dôengager des actions spécifiques en faveur de la filière maïs afin dôaméliorer sa contribution à la sécurité alimentaire et aux revenus des producteurs.

Objectif

L'objectif visé est d'accroître la production de maïs pour passer de 931.599 tonnes en 2007 à 1.900.000 tonnes en 2015. Il sôagit plus spécifiquement de relever le niveau de productivité actuel du maïs en agissant à la fois sur les superficies et les rendements, et dôaméliorer les infrastructures de stockage et de conservation, ainsi que les procédés de transformation, afin de minimiser les fluctuations inter saisonnières sur les marchés.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux engrais et aux produits phytosanitaires est amélioré

La première action consistera à actualiser les formules dôengrais spécifiques que les Importateurs et Distributeurs dôIntrants agricoles (IDI) se chargeront dôimporter. Lôutilisation dôengrais organiques (compost et fumier) et lôutilisation de plantes améliorantes seront promues afin dôoptimiser lôeffet des engrais chimiques. Les Arrêtés régissant les produits phytosanitaires au Bénin seront révisés en vue dôassainir la situation des produits à importer. La mise en place de points de distribution communaux dôengrais et de produits phytosanitaires, lôinformation sur la disponibilité desdits produits et la mise en place dôun cadre de concertation entre les acteurs de la filière permettront dôassurer efficacement lôapprovisionnement des producteurs en engrais et en produits phytosanitaires.

Résultat 2 : L'accès aux semences de bonne qualité est amélioré

Il sôagit notamment de produire près de 200 000 T de semences certifiées de variétés adaptées aux changements climatiques (régimes pluviométriques, environnement parasitaire etc..) dôici à lôan 2015. Afin dôassurer la qualité des semences sur toute la ligne, le système de stockage et de conservation des semences au niveau des points de distribution (les mêmes que ceux dôengrais et de produits phytosanitaires) sera amélioré et renforcé par un mécanisme de suivi et de contrôle de la

qualité des semences. La mise en place de crédits adaptés permettra dôaméliorer lôaccès financier des producteurs aux semences.

Résultat 3 : La transformation et le stockage du maïs sont améliorés

Lôamélioration de la transformation et du stockage du maïs passe par trois groupes dôactions : la recherche, la formation des producteurs et des facilités de crédits.

La recherche porte sur les besoins en équipements et la normalisation des équipements, ce qui permettra aux entreprises spécialisées de produire des équipements adaptés et conformes aux normes. A cet effet, des facilités de crédits seront accordées auxdites entreprises. Les producteurs bénéficieront également de crédits en vue dôacquérir les équipements.

Afin de leur permettre de mieux utiliser les équipements, les producteurs seront formés sur lôutilisation et la gestion de ces équipements. Les CUMA qui constituent les structures de référence en matière dôutilisation de matériels agricoles seront démultipliées. Il en sera de même des CEMA. Les OPA et les services de conseil agricole seront renforcés en matière de gestion des équipements et de conseil agricole.

Enfin, des unités de transformation et les infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles seront mises en place en vue de réduire les pertes post-récolte.

Résultat 4 : Les zones de production sont désenclavées

Cette action transversale destinée à améliorer lôaccès physique aux produits agricoles reste valable pour toutes les filières. Elle consiste notamment en la réalisation et lôentretien des voies secondaires et des pistes rurales, la réalisation dôembarcadères et lôamélioration du transport ferroviaire de marchandises.

2. Filière Riz

Contexte et justification

La production nationale de riz (72.960 tonnes) en 2007 est largement inférieure aux besoins de consommation (estimés à 15 - 20 kg de riz blanc par an et par tête dôhabitant), partiellement satisfaits par des importations massives variant de 70.000 à 380.000 tonnes de riz (selon les années) et dont une partie est réexportée en direction des pays limitrophes.

Au Bénin, la promotion de la riziculture a été toujours perçue comme une nécessité depuis les années 60. Les différents plans de développement économique et social ont toujours mis en exergue que le Bénin « peut produire sur son sol non seulement de quoi satisfaire les besoins de sa consommation en riz, mais aussi une partie des besoins de ses voisins, notamment le Nigéria ». Toutefois, la disponibilité et lôutilisation effective de variétés performantes, la faiblesse des espaces aménagés, la pénibilité des opérations post-récolte (battage, décorticage, etc.), le taux élevé de brisure (30% en moyenne) et la non disponibilité dôengrais spécifiques ont longtemps constitué et constituent encore des facteurs limitants. Certes, le PUASA a fait dôimportants efforts visant à suppléer aux besoins des producteurs en engrais suite à la crise alimentaire de 2007, mais comme son nom lôindique, ce programme est intervenu pour régler une situation dôurgence et rien ne laisse croire à sa pérennisation.

Aujourdôhui, la mise au point des variétés de riz NERICA (New Rice Cultivars for Africa) offre des opportunités dôamélioration de la productivité et suscite un engouement remarquable chez les producteurs et les opérateurs privés. De plus, lôaugmentation constante de la population des pays à forte tradition rizicole et la stagnation de leur production, pourraient dégager à moyen et long termes un espace de placement du riz local que le Bénin mettra à profit. La forte tendance à la dépendance vis-à-vis du riz importé doit être inversée en î uvrant pour un accroissement de la production nationale de riz de qualité marchande et à un prix compétitif.

Objectif

L'objectif visé est d'accroître la production rizicole de 72.960 tonnes de riz paddy en 2007 à 385.000 tonnes en 2015.

A cet effet, lôadoption de variétés de riz mieux adaptées aux conditions locales sera fortement encouragée et les producteurs seront appuyés pour l'aménagement des sites rizicoles. Il sôagira aussi de créer aux acteurs en aval de la production, les conditions de post-récolte requises pour assurer une plus grande présence sur nos marchés du riz local de meilleure qualité marchande.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux engrais et aux produits phytosanitaires est amélioré

La première action consistera à actualiser les formules dôengrais spécifiques que les IDI se chargeront dôimporter. Lôutilisation dôengrais organiques (compost et fumier) et lôutilisation de plantes améliorantes seront promues afin dôoptimiser lôeffet des engrais chimiques. Les Arrêtés régissant les produits phytosanitaires au Bénin seront révisés en vue dôassainir la situation des produits à importer. La mise en place de points de distribution communaux dôengrais et de produits phytosanitaires, lôinformation sur la disponibilité desdits produits et la mise en place dôun cadre de

concertation entre les acteurs de la filière permettront dôassurer efficacement lôapprovisionnement des producteurs en engrais et en produits phytosanitaires.

Résultat 2 : L'accès aux semences de bonne qualité est amélioré

Il sôagit de produire davantage de semences certifiées de riz. La priorité sera accordée à la variété NERICA en vue dôune augmentation rapide de la production de riz. A cet effet, les capacités de production de semences de base seront renforcées. Il en sera de même pour les producteurs de semences à qui des facilités de crédits seront accordées. Afin dôassurer la qualité des semences sur toute la ligne, le système de stockage et de conservation des semences au niveau des points de distribution (les mêmes que ceux dôengrais et de produits phytosanitaires) sera amélioré et renforcé par un mécanisme de suivi et de contrôle de la qualité des semences. La mise en place de crédits adaptés permettra dôaméliorer lôaccès financier des producteurs aux semences.

Résultat 3: La transformation et le stockage du riz sont améliorés

Lôamélioration de la transformation et du stockage du riz passe par trois groupes dôactions : la recherche, la formation des producteurs et les facilités de crédits.

La recherche porte sur les besoins en équipements avec pour souci majeur la réduction des taux de brisure et la normalisation des équipements, ce qui permettra aux entreprises spécialisées de produire des équipements adaptés et conformes aux normes. A cet effet, des facilités de crédits seront accordées aux dites entreprises. Les producteurs bénéficieront également de crédits en vue dôacquérir les équipements.

Afin de leur permettre de mieux utiliser les équipements, les producteurs seront formés sur lôutilisation et la gestion de ces équipements. Les CUMA qui constituent les structures de référence en matière dôutilisation de matériels agricoles seront démultipliées. Il en sera de même des CEMA. Les OPA et les services de conseil agricole seront renforcés en matière de gestion des équipements et de conseil agricole.

Enfin, des unités de transformation et les infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles seront mises en place en vue de réduire les pertes post-récolte.

Résultat 4 : Les zones de production sont désenclavées pour un accès facile aux marchés

Cette action transversale destinée à améliorer lôaccès physique aux produits agricoles reste valable pour toutes les filières. Elle consiste notamment en la réalisation et en lôentretien des voies secondaires et des pistes rurales, la réalisation dôembarcadères et lôamélioration du transport ferroviaire de marchandises.

En outre, une stratégie dôaménagement participatif des sites rizicoles inventoriés sera mise en î uvre non seulement pour assurer une appropriation des techniques sommaires dôaménagement et dôentretien des parcelles rizicoles, mais aussi pour garantir leur exploitation durable et rentable.

3. Filière Manioc

Contexte et justification

Le Manioc est la plante à racine la plus cultivée et la plus consommée dans les milieux ruraux et périurbains. Il se cultive dans tous les départements du Pays sauf le littoral qui se limite à la ville de Cotonou. Dôaprès les tendances de consommation alimentaire sur cette dernière décennie, le manioc apparaît comme la deuxième source de glucide au Bénin après le maïs. Cette culture a le double avantage dôêtre aussi bien une culture vivrière que de rente. Cette importance du manioc sôest traduite par la mise en place dôun certain nombre de projets et de programmes de promotion des plantes à racines et tubercules dont le manioc. Les actions de ces différents projets, notamment lôamélioration des rendements et la prospection dôune utilisation diversifiée du manioc dans la transformation agro alimentaire pour la fabrication de farine panifiable, de lôamidon et des boissons (alcool et sirop de manioc) ont permis un regain dôintérêt pour cette spéculation. La recherche sur les équipements de transformation et les technologies de conservation du manioc a réalisé dôimportants progrès.

Mais en dépit de ces performances, force est de constater que la maîtrise des technologies améliorées de production et de transformation reste encore un objectif. Parallèlement, la demande régionale en produits dérivés de manioc demeure énorme et rien ne laisse croire à une inversion de cette tendance dans les années à venir. Le Bénin gagnerait donc à promouvoir le manioc tant pour la sécurité alimentaire que pour lôentrée de devises ; dôoù la place accordée à cette filière dans le PSRSA.

Objectif

L'objectif visé est d'accroître la production du manioc pour passer de 2.809.000 tonnes en 2007 à 8.500.000 tonnes en 2015.

Il sôagit de relever le niveau de production et de productivité moyenne à lôéchelle nationale (passer de 13 tonnes/ha à 22 tonnes/ha) par lôadoption des technologies performantes, des variétés à haut rendement par les paysans, lôaugmentation des superficies et la conquête des marchés à travers la promotion des produits dérivés et le soutien des opérateurs économiques du sous-secteur.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux engrais est amélioré

La première action consistera à actualiser les formules dôengrais spécifiques que les IDI se chargeront dôimporter. Lôutilisation dôengrais organiques (compost et fumier) et lôôutilisation de plantes améliorantes seront promues afin dôoptimiser lôeffet des engrais chimiques. La mise en place de points de distribution communaux dôengrais, lôinformation sur la disponibilité desdits produits et la mise en place dôun cadre de concertation entre les acteurs de la filière permettront dôassurer efficacement lôapprovisionnement des producteurs en engrais.

Résultat 2 : L'accès aux boutures de bonne qualité est amélioré

Il sôagit de poursuivre les efforts en matière de production de boutures par lôidentification de nouveaux paysans multiplicateurs et le renforcement des capacités de leur réseau. Le mécanisme actuel de production de boutures certifiées sera renforcé et des champs déconcentrés de production de boutures de base seront fonctionnels. Afin dôassurer la qualité des boutures sur toute la ligne, des

recherches visant à améliorer le système de stockage et de conservation des boutures devront être menées. Le mécanisme de suivi et de contrôle de la qualité devra être également renforcé. A court terme, le réseau de multiplicateurs de boutures de manioc devra être renforcé. La mise en place de crédits adaptés permettra dôaméliorer lôaccès des producteurs aux boutures.

Résultat 3 : La transformation du manioc et le stockage des produits dérivés sont améliorés

Lôamélioration de la transformation du manioc en produits dérivés passe par :

- lôéquipement (presse, râpeuse, trancheuse, atelier de transformation et aires de séchage) des transformatrices au niveau village pour une meilleure couverture nationale des besoins. La recherche permettra dôaméliorer davantage les équipements de transformation dans un souci dôadaptation continuelle à lôenvironnement et aux exigences du marché ;
- la promotion des micro-industries de transformation du manioc pour assurer un écoulement des surplus de production dus à lôamélioration de sa productivité. A cet effet, les actions tendant vers une industrialisation des activités de transformation née de la valorisation du manioc à travers la production et lôutilisation de lôalcool, de lôamidon et de la farine de manioc en boulangerie et pâtisserie devront être poursuivies ;
- la formation des différents acteurs de la filière (groupements, associations faîtières, etc.) sur les normes de qualité pour répondre aux exigences du marché international;
- le renforcement des liens dôaffaires entre les producteurs et les micro-industriels agro alimentaires ;
- la mise en place des infrastructures de stockage et de conservation des produits dérivés du manioc.

Résultat 4 : Les zones de production sont désenclavées

Cette action transversale destinée à améliorer lôaccès physique aux produits agricoles reste valable pour toutes les filières. Elle consiste notamment en la réalisation et lôentretien des voies secondaires et des pistes rurales, la réalisation dôembarcadères et lôamélioration du transport ferroviaire de marchandises.

4. Filière Igname

Contexte et justification

Lôigname est une spéculation des tubercules présente dans les habitudes alimentaires des populations du Bénin. Elle est très consommée sur toute lôétendue du territoire et contribue ainsi à la sécurité alimentaire dans le pays. Dans le cadre des récents programmes de promotion des Racines et Tubercules, des progrès ont été réalisés par rapport au problème de stockage et de conservation qui, cinq ans auparavant, était un facteur très limitant de promotion de ladite culture. Un autre facteur limitant pour cette culture est la production et la disponibilité de semenceaux pendant lôinstallation des champs. Ces contraintes limitent la disponibilité de lôigname pendant les douze mois de lôannée. De ce point de vue il sera question de renforcer la production, à travers le développement de réseaux de producteurs de semenceaux pour couvrir le besoin national et de prospecter les autres formes dôutilisation de lôigname à des fins agro industrielles.

Dans le cadre de la mise en î uvre de lôapproche filière, il est important de sélectionner les meilleures variétés appréciées par les populations pour les rendre plus performantes à travers des itinéraires techniques appropriés assurant une utilisation durable des sols.

Objectif

L'objectif visé est d'accroître la production nationale de lôigname de 1.450.000 tonnes en 2007 à 3.500.000 tonnes en 2015.

A cet effet, lôadoption de variétés adaptées aux conditions locales et aux besoins du marché sera fortement encouragée et certains producteurs élites seront soutenus pour la production de semenceaux certifiés.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux engrais organiques est amélioré

Lôutilisation dôengrais organiques (compost et fumier) et lôôutilisation de plantes améliorantes seront promues et poursuivies. Dans ce sens, la recherche poursuivra les efforts dans le but dôune production durable de lôigname.

Résultat 2 : L'accès aux semenceaux de bonne qualité est amélioré

La première action consistera à renforcer les capacités de production des semenceaux de base pour en faciliter lôacquisition par les producteurs. La priorité sera accordée aux quatre variétés très appréciées que sont : le *Kpouna* ou *lamboko*, le *Morokorou*, le *Kokoro* et le *Onklou*. Un appui sera donné aux champs semenciers dans les villages.

Par ailleurs, les semenciers bénéficieront de financements adaptés et seront organisés en réseaux de producteurs de semenceaux pour recevoir les appuis techniques des services nationaux compétents et autres acteurs agréés.

Résultat 3 : La transformation, le stockage et la conservation de lôigname et de ses dérivés sont améliorés

Des technologies et infrastructures de stockage et de conservation de lôigname seront mises au point et/ou vulgarisées dans tous les villages des zones de production. Ces actions seront conduites par les structures en charge de la recherche et de la vulgarisation.

Aussi, plusieurs actions de recherche développement seront-elles initiées pour la production et la vulgarisation de la farine instantanée dôigname et dôautres dérivés dôutilité industrielle.

Résultat 4 : Lôigname et ses dérivés accèdent facilement aux marchés

Cette action transversale destinée à améliorer lôaccès physique aux produits agricoles reste valable pour toutes les filières. Elle consiste notamment en la réalisation et lôentretien des voies secondaires et des pistes rurales, la réalisation dôembarcadères et lôamélioration du transport ferroviaire de marchandises. Il sôagira également de mettre en place un système fonctionnel de normalisation et de certification et un plan dôaccompagnement en matière de marketing de la production dôigname et ses dérivés afin de faciliter leur accès aux marchés intérieurs et extérieurs.

5. Filière Coton

Contexte et justification

Le coton représente 40 % des entrées de devises, 12 à 13 % du PIB, environ 60% du tissu industriel national et assure un revenu à plus dôun tiers de la population. Malgré d'énormes efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour le développement du secteur cotonnier, la performance de croissance de la filière coton laisse à désirer. Depuis plusieurs années, la tendance des cours de la fibre de coton est régulièrement baissière, mettant en danger la rentabilité de la filière et diminuant le revenu des producteurs.

Outre les fluctuations des cours mondiaux, dôautres handicaps internes de plus en plus persistants ont engendré une chute drastique de la production. On peut retenir notamment, la baisse de la fertilité des sols, les aléas climatiques, les problèmes phytosanitaires, la faible valorisation des intrants, lôinsuffisance dôencadrement technique des producteurs et les dysfonctionnements au sein des familles professionnelles évoluant dans la filière.

Il sôimpose donc la nécessité dôentreprendre des actions en vue dôaccroître la production et la compétitivité du coton à travers lôassainissement de la gestion des OP et la transparence dans lôimportation et la distribution des intrants.

Un nouveau mode de gestion de la filière est à promouvoir et lôEtat se doit de mieux assumer ses responsabilités et son rôle de régulateur dans un environnement libéralisé. Par ailleurs, les fonctions de vulgarisation, dôencadrement des producteurs et de contrôle devront être assurées plus efficacement pour soutenir lôobjectif dôune augmentation de la production et de la productivité cotonnières. A cet égard, le niveau dôaccroissement du rendement moyen de coton-graine, les délais de mise en place des intrants et les taux de récupération des crédits sont des éléments déterminants. Il sera également nécessaire de parachever le processus de réforme de la filière afin dôassurer sa viabilité et contribuer à lôobjectif de sécurisation des différentes catégories dôacteurs.

Objectif

Lôobjectif visé est d'accroître et stabiliser de 2011 à 2015, la production cotonnière à 600.000 tonnes de coton graine par an, afin de fournir suffisamment de matières premières aux usines dôégrenage et aux huileries ainsi quôaux filatures locales.

Il sôagit dôaméliorer la productivité et la compétitivité de la filière coton de manière quôelle puisse effectivement induire lôaugmentation des revenus et la création dôemplois pour contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir une croissance économique forte.

Résultats

Résultat 1 : Un encadrement adéquat et des itinéraires techniques éprouvés sont assurés aux producteurs

Pour atteindre ce résultat, il sôagira de poursuivre et renforcer les travaux dôamélioration variétale au niveau de la Recherche pour la production de semences de qualité. Le dispositif dôexpérimentation et de transfert de technologies sera amélioré de façon à rendre disponibles les itinéraires techniques appropriés dont notamment la lutte étagée ciblée (LEC), la culture biologique (production au niveau local des intrants coton biologiques et accompagnement des producteurs

dans son adoption et son utilisation) et lôutilisation rationnelle du matériel agricole pour toutes les opérations culturales. Cela nécessite un renforcement du dispositif dôencadrement des producteurs, de leurs organisations de base et de leurs faîtières pour assurer un meilleur suivi des producteurs par les structures dôencadrement agréées au regard des niveaux et des zones dôintensification identifiés.

Résultat 2 : Le processus de réforme de la filière coton est parachevé

Les actions consisteront essentiellement à organiser des concertations entre les différentes familles professionnelles de la filière et lôEtat aux fins de lôélaboration et de lôadoption des textes réglementaires consacrant la création et le fonctionnement harmonieux du cadre de gestion. Il devra être également procédé à lôactualisation et à la formalisation de la stratégie sectorielle coton au plan national dans le contexte de la libéralisation. Par ailleurs, le développement de la filière et lôamélioration de sa compétitivité étant fortement tributaires du système dôapprovisionnement en intrants et de la réduction du coût de production du cotonnier, il est nécessaire de mettre en place et dôévaluer de concert avec les principaux acteurs, notamment les organisations de producteurs de coton, les distributeurs dôintrants et les égreneurs, un nouveau dispositif dôapprovisionnement et de gestion des intrants. Ces questions doivent faire lôobjet dôune concertation permanente entre lôEtat et les familles professionnelles.

Le cadre ainsi mis en place devra permettre de:

- renforcer le dialogue entre lôEtat et les acteurs privés ;
- veiller au bon fonctionnement du mécanisme dôapprovisionnement des intrants coton (homologation, autorisation dôimportation et mise en place) ;
- élaborer et suivre lôexécution des plans dôévacuation pour garantir que le coton-graine produit soit évacué vers les usines et égrené conformément au mécanisme en vigueur ;
- renforcer les OP pour une plus grande implication et responsabilisation dans lôorganisation et le fonctionnement de la filière ;
- mettre en place les mécanismes de régulation et des sanctions applicables aux acteurs de lôinterprofession.

Résultat 3 : Les capacités managériales des organisations de base des producteurs et des autres organisations professionnelles sont développées et/ou renforcées

Les cas de dysfonctionnement observés orientent lôappui aux Organisations Professionnelles (niveaux local, régional et national) prioritairement vers le développement et le renforcement des capacités managériales internes des OP et leurs faîtières. Des actions seront menées pour instaurer la bonne gouvernance et la transparence en leur sein. Il sôagira également de mettre en î uvre un système dôinformation opérationnel et durable qui contribuera à renforcer la capacité de négociation des producteurs.

Résultat 4 : Les conditions de valorisation de la production cotonnière sont améliorées

En complément des actions inscrites au titre du processus de réforme, la commercialisation et la transformation artisanale constituent des domaines où des appuis conséquents apparaissent de plus en plus nécessaires. Un accent particulier sera mis sur (i) lôamélioration de la transformation artisanale (filatures locales) pour relever le taux de consommation interne de coton-fibre, (ii) la réhabilitation des pistes cotonnières, (iii) la construction de magasins de stockage et de marchés ruraux.
Lôactualisation des études sur la commercialisation du coton-fibre permettra dôorienter les acteurs de la filière vers des choix technico-économiques pertinents, notamment lôexploitation des niches de coton biologique et de commerce équitable.

6. Filière Ananas

Contexte et justification

Les conditions édaphiques et climatiques du Sud Bénin sont propices à la culture de lôananas et lui confèrent de bonnes qualités organoleptiques qui donnent un label à lôananas béninois. Malgré ces atouts la production dôananas se trouve handicapée par les problèmes dôinstabilité de la main dôî uvre, de non disponibilité dôintrants spécifiques, dôinsuffisance de matériel végétal performant, dôemballage et de référentiel technico-économique. Certes, des actions ont été réalisées pour exploiter les atouts et lever les contraintes de la filière par des structures dôappui des secteurs publics et privés.

Mais, le manque de coordination de ces actions au profit dôacteurs peu solidaires nôa pas permis dôobtenir des résultats à la hauteur des ambitions, pourtant partagées par tous les intervenants.
Par ailleurs, les divers acteurs de la filière sont confrontés à des difficultés dôorganisation qui ne favorisent pas la synergie indispensable pour une mise en marché ordonnée vers lôUnion Européenne qui est la principale zone dôexportation de lôananas de lôAfrique du Centre et de lôOuest (ACO).

Toutefois, un regain de production dôananas sôobserve (110.000 tonnes en 2004 à 150.000 tonnes en 2006) à travers lôextension de sa culture dans de nouvelles zones géographiques ainsi que lôaugmentation des flux transfrontaliers par transactions informelles vers des pays voisins comme le Nigeria, le Burkina Faso et le Niger. Cela augure de bonnes perspectives quant à lôaugmentation de la production et de lôexportation, ainsi que lôamélioration des dérivés de transformation locale. Les actions menées depuis lôinstallation de la Table filière ananas et les appuis apportés par le MAEP aux acteurs de cette filière dans divers domaines pour la recherche de solutions aux problèmes ci-dessus évoqués, permettent de considérer lôananas comme une filière émergente pour le Bénin.

Objectif

L'objectif visé est dôaccroître de façon substantielle la production dôananas de qualité et dôaméliorer la mise en marché du fruit frais et de ses produits dérivés, en vue de contribuer à la diversification des exportations.

Il sôagit plus spécifiquement dôaugmenter la production dôananas du niveau actuel de 150.000 tonnes à 600.000 tonnes en 2015, de promouvoir la transformation locale de lôananas et de faciliter lôaccès de lôananas béninois et de ses dérivés aux marchés régionaux et internationaux.
A terme il est envisagé lôexportation de lôananas par voie maritime en vue dôaméliorer la balance commerciale du Bénin.

Résultats

Résultat 1 : Lôaccès des producteurs aux rejets de qualité est amélioré

Lôintérêt que suscite la culture dôananas depuis quelques années induit des besoins de plus en plus grands en rejets sains et vigoureux. Lôépuration des anciennes variétés et lôintroduction de variétés plus performantes deviennent alors indispensables. A cet égard, la Recherche mettra lôaccent sur les travaux dôamélioration variétale. Pour soutenir efficacement lôopération de mise en place auprès des producteurs de rejets dôananas de variété « Cayenne lisse » engagée dans six (6) départements du Sud-Bénin, un laboratoire de multiplication rapide de rejets dôananas sera installé.

Les multiplicateurs de rejets bénéficieront de formation et autres facilitations (accès au crédit) devant leur permettre de mettre à la disposition des producteurs des rejets en quantité et en qualité. Un appui organisationnel sera déployé de concert avec la Table Filière Ananas en vue de faciliter la mise en place des mécanismes dôapprovisionnement et de distribution de ces rejets.

Résultat 2 : Lôaccès des producteurs aux engrais et produits phytosanitaires est amélioré

Les défis à relever et qui paraissent déterminants pour lôaccès des producteurs dôananas à lôengrais porteront en premier lieu sur la mise au point par la Recherche de formules spécifiques dôengrais suivant les zones favorables à la culture de lôananas. En outre, un mécanisme souple est envisagé pour faciliter lôapprovisionnement et la distribution des engrais et produits phytosanitaires.

Résultats 3 : La production dôananas est accrue

Outre lôaccès des producteurs aux intrants (rejets de qualité, engrais et produits phytosanitaires), lôaccent sera mis sur le renforcement des capacités des producteurs et des agents dôencadrement. Un référentiel technicoï économique sur lôananas sera disponible. Pour améliorer la productivité de la culture de lôananas les CUMA et les CEMA seront mis à contribution pour lôintroduction des équipements adaptés à la culture de lôananas.

Résultats 4 : Les initiatives locales dôinstallation dôunités modernes de transformation sont renforcées

Les actions envisagées portent sur lôaccès des transformateurs à des formations sur (i) les techniques de transformation, (ii) le respect des normes de qualité, (iii) la formation des promoteurs à lôutilisation et à la gestion des équipements de transformation. Les expériences développées par certains opérateurs privés en matière dôunités de séchage de fruits et unités dôextraction de jus seront valorisées et généralisées. Ces actions appellent une collaboration étroite avec le Ministère de lôIndustrie et du Commerce, la Chambre de Commerce et dôIndustrie du Bénin et le réseau des transformateurs des produits agricoles. Il serait intéressant de réaliser une étude de faisabilité sur lôinstallation dôune unité de production dôemballages mais aussi mettre en place un mécanisme dôachat groupé dôemballages.

Résultats 5 : Lôoffre de lôananas béninois de bonne qualité sur les marchés sôest sensiblement accrue

Les dispositions en cours au niveau du programme MCA pour la construction dôun quai fruitier dans le cadre de lôamélioration de la compétitivité du Port Autonome de Cotonou, représentent un atout favorable à lôexportation de lôananas. Tout en î uvrant aux côtés de lôADEx pour la conquête de nouveaux marchés à travers un mécanisme dôappui accompagnement des producteurs et exportateurs pour la gestion de la qualité, la traçabilité des produits et le respect des normes internationales, il sôagira dôopérer une réorientation stratégique de la commercialisation de lôananas et de ses produits dérivés vers les marchés intérieurs et de la sous région suivant des circuits maîtrisés. Des formations sur la gestion coopérative et sur la connaissance des flux et marchés dôécoulement seront organisées au profit des groupements et associations professionnelles dôananas. De même, il sera mis en place un système dôinformations sur les marchés en vue de mieux orienter les différents acteurs de la filière sur les choix technico-économiques pertinents. La construction de marchés de fruits et légumes sera réalisée pour un meilleur approvisionnement des consommateurs.

Résultat 6 : Le cadre de concertation des acteurs est fonctionnel

La Table Filière a été créée dans un contexte marqué par une faible organisation des acteurs de la chaîne des valeurs ananas. En dehors du département de lôAtlantique où des efforts de regroupement ont été observés (et même là les structures organisées prolifèrent et évoluent en rangs dispersés), aucune association de producteurs nôa vu le jour. Les transformateurs et exportateurs évoluent aussi de leur côté en rangs dispersés, ce qui ne favorise pas le règlement de certains problèmes cruciaux (crédit intrants, centre de conditionnement, traçabilité et label Bénin, conquête de gros marchésé).

Il sôagira alors de susciter la mise en place dôassociations professionnelles crédibles tant au niveau local que départemental avec des faîtières au plan national pour rendre plus efficace la Table filière ananas. A cet effet, les structures de base devront être renforcées et la formation coopérative des acteurs devra être assurée.

7. Filière Anacarde

Contexte et justification

La noix dôanacarde représente la deuxième culture dôexportation du Bénin après le coton. Le Bénin a connu au cours du quinquennat 1997-2001 un taux de croissance annuelle des exportations de noix de 33% en valeur et de 40% en volume. Cette spéculation agricole dont lôaire de production couvre six des douze départements du pays revêt de plus en plus dôimportance tant sur le plan socio-économique que sur le plan environnemental. Lôengouement que connaît depuis quelques années la culture de lôanacardier auprès des producteurs et autres opérateurs économiques se traduit par une augmentation des superficies des plantations dôanacardiers (165.000 ha en 1998 à 191.000 ha en 2007). Les exportations de noix brutes dôanacarde du Bénin sur le marché international (Chine, Indonésie, Vietnam, Union Européenne, etc.) ont beaucoup évolué ces dernières années, en passant de 19.174 tonnes en 1997 à 69.357 tonnes en 2006.

Cette augmentation de la pénétration de lôanacarde béninoise sur le marché international couplée à une amélioration de la marge des planteurs et autres acteurs, a fait apparaître lôanacarde comme un produit stratégique dont les perspectives de développement sont prometteuses. Malgré cette situation favorable du moment, la tendance à lôautosuffisance à moyen terme dans les pays asiatiques devrait orienter la politique nationale vers un accroissement soutenu de la transformation locale.

Face aux nombreux atouts dont dispose la filière anacarde, plusieurs contraintes freinent encore son développement. Au nombre de celles-ci on peut citer : (i) le faible rendement des variétés utilisées mais des recherches en cours sur l'amélioration variétale doivent être poursuivies, (ii) la faible disponibilité de produits phytosanitaires et lôinorganisation de la demande en produits phytosanitaires, (iii) la non utilisation d'engrais, (iv) la baisse de la production et de la qualité du produit, (v) lôinappropriation des technologies de transformation pour la petite entreprise, (vi) lôinsuffisance dôinformations sur les nouvelles technologies de transformation de la noix de cajou, (vii) la difficulté d'accès aux crédits pour les transformateurs, (viii) lôinexistence d'interprofession et (ix) la faiblesse des liens d'affaires au sein de la filière.

La levée de ces contraintes permettrait dôassurer la promotion de lôanacarde dans les exploitations agricoles et dôen faire un moyen de diversification des revenus des producteurs au niveau local et national.

Objectif

L'objectif visé est de rendre la filière anacarde plus compétitive et performante au plan organisationnel et économique. Il sôagit de créer les conditions favorables (i) à lôaccroissement de la production en la faisant passer de 50.000 en 2005 à 120.000 tonnes en 2015, (ii) à la promotion des unités de transformation et (iii) au renforcement des capacités organisationnelles des acteurs pour la mise en marché de produits de qualité marchande.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux variétés performantes est amélioré

De concert avec les producteurs concernés, les services de recherche et de vulgarisation mettront en place un mécanisme pour lôintroduction de matériel végétal amélioré. Dans ce cadre, les actions suivantes seront mises en î uvre. Il sôagit de :

i. introduire et acclimater de nouvelles variétés d'anacarde adaptées ;
ii. former les pépiniéristes ;
iii. former les agents dôencadrement sur les itinéraires techniques ;
iv. faciliter lôaccès aux crédits en faveur des pépiniéristes et des planteurs ; et
v. informer les producteurs sur la disponibilité de plants.

Résultat 2 : L'accès aux produits phytosanitaires est amélioré

Dans le but de répondre aux nombreux problèmes sanitaires rencontrés par les producteurs, il est important que ces derniers aient accès aux différents produits phytosanitaires. Pour ce faire, les actions à mettre en î uvre sont :

i. élaborer un répertoire des produits phytosanitaires en fonction des pathologies ;
ii. former les agents sur la reconnaissance des pathologies et leur traitement ;
iii. vulgariser le répertoire des produits phytosanitaires en fonction des pathologies ;
iv. identifier et mettre en î uvre des dispositions fiscales incitatives pour lôimportation et la distribution des produits phytosanitaires ;
v. faciliter l'accès des producteurs et distributeurs d'engrais aux crédits ;
vi. mettre en place des points de distribution d'engrais dans les communes productrices ; et
vii. informer les producteurs sur la disponibilité des produits phytosanitaires.

Résultat 3 : L'accès aux engrais spécifiques est amélioré

En plus de lôamélioration végétale et de la lutte contre les parasites, lôaccès aux intrants spécifiques permettra dôaméliorer la production dôanacarde au Bénin. A cet effet, plusieurs interventions ont été identifiées. Il sôagit de :

i. mettre au point des formules spécifiques d'engrais suivant les zones agro écologiques ;
ii. identifier et mettre en î uvre des dispositions fiscales incitatives pour lôimportation et la distribution dôengrais;
iii. faciliter l'accès des producteurs et distributeurs d'engrais aux crédits ;
iv. mettre en place des points de distribution d'engrais dans les communes productrices; et
v. informer les producteurs sur la disponibilité de l'engrais.

Résultat 4 : La diffusion et lôadoption des techniques performantes de production dôanacarde sont améliorées

Dans le souci de pallier la baisse de la production et en ajout aux différentes actions dôintroduction de variétés améliorées, dôutilisation dôengrais et de produits phytosanitaires, dôautres interventions ont été répertoriées. Il sôagit de :

i. actualiser les référentiels technico-économiques ;
ii. former les planteurs sur les itinéraires techniques ; et
iii. diffuser les normes et les règles sur la qualité.

Résultat 5 : Les technologies de transformation des noix et de la pomme dôanacarde sont mises au point.

Dans le but de lever les contraintes liées aux technologies de transformation pour la petite entreprise et lôinformation sur les nouvelles technologies de transformation de la noix de cajou différentes actions ont été proposées. Il sôagit de :

i. mettre au point des technologies de transformation de noix et de la pomme d'anacarde ;

ii. élaborer des fiches techniques sur la transformation des noix et de la pomme ; et
iii. diffuser les résultats de recherche.

Résultat 6 : Les unités de transformation sont promues

La nécessité de décorticage de quantités plus importantes de noix au Bénin ainsi que la fabrication de jus de pomme et dôautres produits dérivés amènent à mettre en place des interventions précises et appropriées. Pour ce faire, il faut :

i. faciliter l'accès aux crédits des transformateurs de noix et de pomme d'anacarde ; et
ii. former les promoteurs sur l'utilisation des équipements de transformation.

Résultat 7 : Une structure interprofessionnelle est créée

Les différentes interventions citées plus haut ne seront efficaces que si la filière dispose dôun système de gestion adapté et efficace composé des différents acteurs. Les actions à mettre en î uvre pour relever ce défi sont :

i. organiser les différentes catégories d'acteurs ;
ii. organiser l'Assemblée Générale Constitutive de la Table Filière anacarde ; et
iii. former les acteurs sur la gestion associative (gestion, organisation, négociation, partenariat, gouvernance, marketing).

8. Filière Palmier à huile

Contexte et justification

Le palmier à huile a été la première filière d'exportation du Bénin jusqu'au début des années 70, avant de connaître un déclin malgré les importants acquis de la recherche. Depuis, les quantités dôhuile exportées ont fortement chuté et seulement 40 % des besoins intérieurs en huile végétale sont couverts par la production nationale de noix de palme (280.000 tonnes en 2005). Cette situation est due à plusieurs facteurs dont le vieillissement des anciennes plantations, les perturbations climatiques, le caractère obsolète de la plupart des grandes unités de transformation industrielles. Par ailleurs, les Coopératives dôAménagement Rural (CAR) et leurs Unions Régionales (URCAR) à qui incombe la responsabilité de gérer les anciennes palmeraies dôEtat, végètent dans des situations conflictuelles générant des dysfonctionnements quasi permanents qui handicapent toute action dôamélioration de la productivité.

Pourtant le palmier à huile demeure la plante oléagineuse la plus importante sur les plans économique et socioculturel pour les populations au Sud du Bénin, aussi bien pour lôamélioration de lôétat nutritionnel des ménages que pour la formation des revenus dôune multitude dôacteurs. La palmeraie villageoise reste prédominante, mais on observe de plus en plus des efforts dôinstallation de palmeraies sélectionnées qui desservent quelques unités de transformation semi-artisanales sous gestion privée. Les efforts de regroupement des diverses structures de base et planteurs individuels au sein dôune fédération nationale sont également autant dôinitiatives à encourager.

Les mesures de revalorisation entamées (production de graines germées, installation de pépiniéristes privés et promotion des plantations villageoises) au niveau de la filière au cours de la dernière décennie ont permis de lui donner un nouvel élan et la production est passée de 130.000 tonnes en 1994 à 220.000 tonnes de noix de palme en 2002 puis à 280 000 tonnes en 2005. Toutefois, beaucoup reste à faire pour redonner au palmier à huile sa place au rang des filières compétitives du Bénin. Les différentes contraintes identifiées concernent : (i) la faible disponibilité de plants de palmier à huile, (ii) lôéloignement des points de vente de plants de palmier de certains producteurs, (iii) le faible accès des pépiniéristes et des planteurs aux crédits adaptés ; (iv) la non disponibilité d'engrais et la faiblesse de la demande ; (v) la faible pluviométrie, la non rentabilité du système irrigué sur grandes surfaces et le manque de crédits adaptés à la production d'huile de palme ; (vi) la faible qualité des produits ; (vii) le faible rendement à l'extraction de l'huile avec les méthodes traditionnelles ; et (viii) le faible niveau de dialogue entre organisations professionnelles agricoles et structures étatiques, (ix) la force de proposition des OPA limitée, (x) la faible capacité de planification stratégique et (xi)la faible appropriation de l'approche chaîne de valeurs.

Objectif

L'objectif visé est dôaccroître les performances et la compétitivité de la filière palmier à huile. Il sôagit plus spécifiquement dôassurer une augmentation de la disponibilité en huile de palme et autres produits dérivés sur les marchés, en passant de 280.000 tonnes de noix de palme en 2005 (utile dôavoir les chiffres de 2009) à 505.000 tonnes en 2015, grâce à des appuis subséquents aux petits producteurs, aux coopératives et aux promoteurs agro-industriels.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des producteurs aux plants de palmier est amélioré

Lôamélioration de la production passera par lôaugmentation des capacités de production de graines germées et plants sélectionnés. Un appui sera apporté aux pépiniéristes pour la production de plants de qualité. Cet appui passera par les actions suivantes :

- produire des graines pré germées ;
- former de nouveaux pépiniéristes ;
- faciliter l'accès aux crédits en faveur des pépiniéristes et des planteurs ; et
- informer les producteurs sur la disponibilité des plants de palmiers à huile.

Résultat 2 : L'accès aux engrais est amélioré

Afin de faciliter aux producteurs de palmier à huile un accès plus aisé aux intrants spécifiques, plusieurs interventions seront mises en î uvre. Il sôagit de :

- évaluer les besoins en engrais exprimés par les planteurs ;
- mettre en place des points de distribution d'engrais ; et
- informer les producteurs sur la disponibilité d'engrais spécifiques.

Résultat 3 : La production d'huile de palme est accrue

Pour couvrir les 60% restants des besoins nationaux en huile de palme et dégager des surplus pour lôexportation, les interventions ci-après seront mises en î uvre. Il sôagit de :

- faciliter l'accès aux crédits en faveur des planteurs ;
- réaliser de petits aménagements adaptés dans les zones propices ;
- renforcer les capacités techniques des agents dôencadrement et des planteurs et
- renouveler l'ensemble des vieilles plantations improductives.

Résultat 4 : Les activités de post-récolte sont renforcées

Pour atteindre ce résultat, plusieurs actions seront menées. Il sôagit de :

- mettre en place des unités semi industrielles de transformation de noix de palme ;
- renforcer la capacité technique des transformateurs en matière d'utilisation et de gestion des équipements ;
- faciliter l'accès aux crédits en faveur des transformateurs/trices ;
- former les transformateurs/trices sur les techniques de transformation, de commercialisation des produits dérivés du palmier à huile.

Résultat 5 : Les normes et la traçabilité sont respectées

Pour atteindre ce résultat les acteurs, notamment les producteurs et les transformateurs, seront formés sur la notion de normes et traçabilité des produits du palmier à huile. Il sôagit également de mettre en î uvre le système HACCP et les mécanismes de traçabilité des produits de palmier à huile au Bénin.

Résultat 6 : Les organisations professionnelles sont mieux structurées et fonctionnent bien

Il sôagira ici dôencourager les interventions devant permettre de mieux structurer la filière palmier à huile. Ainsi, les actions qui seront mises en î uvre sont :

- susciter et appuyer l'émergence d'une interprofession ;

- renforcer la capacité de tous les maillons de l'interprofession (capacité de négociation, de compétitivité, de mise en marché; de gouvernance) et
- appuyer l'élaboration dôun plan stratégique de compétitivité.

9. Filière Cultures maraîchères

Contexte et justification

Les cultures maraîchères sont pratiquées dans toutes les régions du Bénin notamment sur les plateaux, dans les plaines alluviales, dans les vallées, dans les bas-fonds et sur le littoral. Elles sont constituées d'une part, des cultures traditionnelles de plein champ telles que la tomate, le piment, l'oignon, le gombo et les légumes feuilles et d'autre part, des cultures exotiques pratiquées dans les zones urbaines et péri urbaines à savoir la carotte, le chou, la laitue, le concombre, le poireau, le haricot vert, etc. Elles jouent un rôle important dans l'alimentation des populations et contribuent à la prévention des maladies dues aux carences en micronutriments.

Cependant le niveau de production actuel nôarrive pas à couvrir les besoins qui de ce fait sont compensés par des importations. Certains légumes de grande consommation comme le piment, la tomate et lôoignon connaissent une production saisonnière qui nôen garantit pas la disponibilité en toute saison avec pour conséquence la forte spéculation des prix.

Au nombre des contraintes qui entravent la production des cultures maraîchères figurent lôinsécurité foncière, la non maîtrise des ravageurs et des maladies, la faible maîtrise de lôeau, les difficultés de conservation, lôinsuffisance de variétés adaptées aux conditions agroécologiques et le faible niveau dôorganisation des acteurs de la filière.

Objectif

L'objectif visé est d'accroître la production des cultures maraîchères pour satisfaire la demande intérieure en produits maraîchers et participer à terme aux échanges régionaux et internationaux. De manière spécifique, un accent particulier sera mis sur lôamélioration de la productivité des cultures maraîchères de grande consommation comme le piment, la tomate, lôoignon et accessoirement la carotte.

Au total, plus de 400.000 tonnes devront être disponibles sur les marchés pour lôensemble de ces quatre spéculations dôici 2015.

Résultats

Résultat 1 : Lôaccès des producteurs aux engrais et aux produits phytosanitaires est amélioré

Lôatteinte de ce résultat passe par :

- la mise au point ou lôactualisation de formules dôengrais spécifique à importer ;
- lôutilisation optimale de la fumure organique par les maraîchers ;
- lôinventaire des sources dôengrais organiques ;
- des tests sur les doses appropriées à vulgariser ;
- lôutilisation de plantes améliorantes ;
- lôutilisation de produits phytosanitaires homologués ;
- lôamélioration des circuits dôapprovisionnement et de distribution des engrais et produits phytosanitaires

Résultat 2 : Lôaccès aux semences de bonne qualité est amélioré

Lôaccroissement de la production en cultures maraîchères pour satisfaire la demande intérieure et à terme participer aux échanges régionaux est conditionné dôune part par la production de semences

locales adaptées et dôautre part par lôimportation de semences exotiques de qualité ayant fait au préalable objet de contrôle avant la mise en consommation. Il sera mis en î uvre des mesures devant permettre aux producteurs de disposer à tout instant et en tout lieu des semences de qualité et à haut rendement

Résultat 3 : Les performances technico-économiques des acteurs sont améliorées

Lôamélioration des performances technico-économiques des acteurs dans le sous-secteur maraîchage passe par quatre actions clés :

- la formation des producteurs et autres acteurs sur les normes et systèmes de qualité ;
- la formation des maraîchers sur les itinéraires techniques de production et sur les conditions de stockage et de conservation des produits maraîchers ;
- lôappui aux groupements de femmes et autres opérateurs privés pour le développement des technologies de conservation et de transformation appropriées ; et
- lôappui aux producteurs à travers la promotion de la petite irrigation.

Résultat 4 : les organisations professionnelles des acteurs de la filière« maraîchage » sont mieux structurées

Il sôagit essentiellement dôévaluer les formes dôorganisations existantes et dôappuyer la mise en place des structures les mieux adaptées à la filière « maraîchage ». Les capacités des organisations professionnelles mises en place seront renforcées dans lôexercice de leurs missions et fonctions.

Résultat 5: Lôorganisation et le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux des produits maraîchers sont bien connus des acteurs

Pour atteindre ce résultat il importe de faire un suivi régulier de l'évolution des marchés nationaux, régionaux et internationaux des produits maraîchers stratégiques pour le Bénin, aux fins dôamener les acteurs à opérer des choix judicieux dôopportunités de marchés. Pour ce faire, les informations sur les produits maraîchers seront intégrées au Système dôInformations sur les Marchés (SIM) en vue de mieux orienter les différents acteurs de la filière sur les choix technico-économiques pertinents. Un appui sera donné aux organisations professionnelles pour une bonne connaissance et le respect des accords commerciaux (accords bilatéraux, régionaux ou internationaux).

10. Filières Animales

Contexte et justification

La production nationale de viande et abats (bovins, ovins, caprins, volailles, lapins, aulacodes) pour lôannée 2006 sôélève à 53.500 tonnes et pour lôannée 2008 à 56.348 tonnes. En considérant les niveaux dôimportation de viande congelée, de lait et de production dôî ufs, le disponible réel en 2008 est évalué à 72.000 tonnes équivalant à une consommation nationale moyenne de 9 kg/hbt/an. Cette consommation de viande est en dessous de la moyenne annuelle des pays au Sud du Sahara (13kg/hbt/an) et des normes minimales recommandées par la FAO pour les pays en développement (21kg/hbt/an).

Les infrastructures de transformation, de conservation et de stockage sont en nombre insuffisant, mal réparties et peu conformes aux normes. En dehors de Cotonou dont lôabattoir est dans un état de vétusté prononcé et sous équipé, seuls les chefs lieux de certaines communes (Bohicon, Parakou, Kandi, Djougou, Natitingou, Lokossa, etc.é) disposent dôaires dôabattage mais peu ou pas équipées. Ailleurs les abattages des animaux se font au niveau des tueries dans des conditions hygiéniques peu satisfaisantes. Les chambres froides et les camions frigorifiques pour assurer la conservation et le transport de la viande produite localement sont quasi inexistants.

Le développement de la filière viande est susceptible dôavoir un effet dôentraînement sur les productions locales de céréales (maïs, sorgho, mil), de racines (manioc) et de légumineuses (soja, arachide) qui rentrent dans la fabrication des aliments du bétail. Le développement de la filière viande favorisera en outre lôéclosion de nombreux professionnels à savoir : les éleveurs sélectionneurs, les éleveurs- multiplicateurs, les accouveurs, les fabricants dôaliments, les fabricants de matériels, les gestionnaires dôabattoirs, les gérants de chambres froides et de centres de conditionnement et de distribution des produits carnés.

Lôaccroissement de la production de viande pour le marché intérieur prioritairement revêt donc un intérêt majeur et répond aux enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création dôemplois et dôamélioration des revenus.

Objectif

Lôobjectif visé est dôassurer une plus grande disponibilité en viandes produites localement pour améliorer la contribution de cette filière à la sécurité alimentaire et à la formation des revenus. Il sôagit dôaccroître la quantité de viande produite actuellement à partir des espèces conventionnelles et non conventionnelles en la faisant passer de 56 348 tonnes en 2008 à 92 000 tonnes en 2015, soit une augmentation de 63,27%.

Résultats

Résultat 1 : L'accès des éleveurs aux semences et aux géniteurs animaux est amélioré

Pour y parvenir, il faudra :

- procéder à lôamélioration génétique des races locales ;
- produire des géniteurs de qualité ;
- vulgariser les géniteurs de qualité.

Résultat 2 : Lôaccès des éleveurs aux intrants (produits zootechniques et vétérinaires, poussins etc.) est amélioré

Pour atteindre ce résultat, il sôagira de :

- homologuer les produits zootechniques et vétérinaires ;
- mettre en place des structures de production d'î ufs fécondés ;
- promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques vétérinaires et zootechniques endogènes ;
- produire des poussins d'un jour ;
- faciliter l'accès aux crédits (garantie, etc.) des producteurs de poussins d'un jour, importateurs et distributeurs de produits zootechniques et vétérinaires ;
- faciliter l'accès aux crédits (garantie, etc.) des éleveurs ;
- améliorer les circuits dôapprovisionnement et de distribution des produits zootechniques et vétérinaires.

Résultat 3 : La production de viande est accrue

Dans ce cadre, les actions suivantes sont envisagées :

- former les producteurs sur les itinéraires techniques de production de viande ;
- assurer la vulgarisation et le conseil agricole ;
- mettre en î uvre des campagnes de vaccination ;
- améliorer la chaîne de froid des vaccins (acquisition de deux chambres froides: Cotonou et Parakou, réfrigérateur mixte au niveau CeCPA) ;
- intégrer les informations sur les produits animaux (flux et prix etc.) au Système dôInformations sur les Marchés (SIM).

Résultat 4 : Le cadre de concertation des acteurs de la filière bétail et viande est créé et renforcé

Dans ce cadre, il faudra :

- créer une table filière viande ;
- renforcer les capacités des acteurs de la filière ;
- renforcer les capacités des structures de base.

Résultat 5 : La transformation, la conservation et la commercialisation de la viande sont améliorées

Les actions prévues sont les suivantes :

- appuyer la mise en place de trois (3) abattoirs (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) et d'aires d'abattages communales (au moins une par commune) ;
- appuyer la mise en place d'unités de transformation et de conservation de la viande (chambres froides, camions frigorifiques, fumoirs, boucheries, charcuteries) ;
- appuyer lôinstallation des marchés à bétail.

11. Filière Lait

Contexte et justification

Au Bénin, la production laitière est principalement assurée par les bovins de race locale et accessoirement par les races exotiques. La quantité moyenne de lait par vache est estimée à 210 litres environ pour une durée moyenne de lactation de 180 jours. Sur un cheptel national bovin estimé en 2008 à 1.905.000 têtes, la production de lait pour cette même année est évaluée à 94.379 tonnes. Elle est saisonnière et inégalement répartie sur le territoire national, avec une forte concentration dans les régions du Nord Bénin. Cette production nationale est en dessous des besoins exprimés par la population, ce qui met le pays dans une position dôimportateur net de lait et produits laitiers qui entrent dans la catégorie des óôfilières stratégiquesôô au niveau régional.

La quantité de lait importé est passée de 11.350 tonnes en 1994 à 42.610 tonnes en 2004 occasionnant ainsi une sortie de devises équivalant respectivement à 2,5 et 8,7 milliards FCFA. Pour lôannée 2008, lôimportation de lait et produits laitiers était de 15.730 tonnes, en raison de la réduction de la part des réexportations vers les pays limitrophes. Cette tendance pourrait être inversée en procédant à une relance de la filière lait à travers trois niveaux dôamélioration : lôélevage traditionnel, lôélevage des races exotiques et lôélevage des métis issus des croisements de races locales avec les races exotiques déjà disponibles sur le territoire.

Objectif

Lôobjectif visé est dôaméliorer la productivité des vaches laitières, la transformation, la conservation et le conditionnement des produits laitiers en vue dôassurer une plus grande disponibilité en lait et produits dérivés locaux sur les marchés. Il sôagit dôaccroître la quantité produite actuellement en la faisant passer de 94.379 tonnes en 2008 à 155.000 tonnes en 2015, de manière à améliorer les niveaux de consommation des populations et réduire les importations.

De manière détaillée, lôaugmentation de la production de lait escomptée sera observée au niveau des différentes races bovines laitières comme suit :

- vaches locales : de 94.300 tonnes en 2008 à 120.000 tonnes en 2015 ; et
- vaches laitières exotiques et vaches métis dôintroduction récente : 79 tonnes en 2008 à 35.000 tonnes en 2015.

Résultats

Résultat 1 : La production de lait et de produits dérivés est accrue

A cet effet, il sôagira de :

- procéder à lôamélioration génétique des races locales (insémination artificielle, croisement entre races exotiques et locales) ;
- introduire des produits hybrides en milieu paysan pour la production de lait ; et
- faciliter lôaccès aux crédits des éleveurs pour l'acquisition d'hybrides de vaches laitières.

Résultat 2 : La transformation et la commercialisation du lait sont améliorées et promues

Il sôagit de :

- mettre en place des postes de collecte dans les bassins laitiers (acquisition de matériels de collecte, formation) ;

- mettre en place de mini laiteries équipées de groupe électrogène dans les bassins de production ; et
- mettre en place des unités de fromageries.

Résultat 3 : Les capacités des acteurs impliqués dans la filière lait sont renforcées

Deux actions clés permettront lôatteinte de ce résultat :

- le renforcement des capacités organisationnelle et technique des acteurs de la filière lait ; et
- la formation des professionnels privés pour la maîtrise de lôinsémination et de la reproduction.

12. Filière í ufs

Contexte et Justification

Lôoffre locale dôí ufs est estimée à 9 588 tonnes en 2008 pour une demande de 13 000 tonnes, ce qui laisse un déficit compensé par les importations. Cette importation massive dôí ufs (subventionnés) couplée à la psychose de la grippe aviaire ont refroidi lôardeur de bon nombre dôaviculteurs, dôoù une accentuation du déficit en î ufs de table qui ne permet pas de garantir à lôheure actuelle la couverture totale des besoins des consommateurs béninois.

En dépit des investissements non négligeables consentis par des opérateurs privés, lôaviculture moderne au Bénin reste encore peu performante, du fait du faible niveau dôorganisation des acteurs, du faible niveau dôéquipements et de matériels avicoles, de lôinsuffisance de formation des acteurs et de lôaccès difficile au financement. La production dôí ufs de pintade et de poule locale, bien que marginale mérite quôon y accorde une plus grande attention compte tenu de sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le défi majeur est de produire localement lôí uf en quantité suffisante et de qualité meilleure tout en réduisant les coûts de production.

Lôintroduction de la Grippe aviaire au Bénin depuis 2005, en même temps quôelle présente une menace sérieuse pour le développement des filières avicoles, a eu comme impact immédiat sur les productions : une baisse des ventes des produits avicoles, des pertes économiques liées au stamping-out (abattages sanitaires), des pertes dôemplois, et une démotivation grandissante au niveau des aviculteurs pour de nouveaux investissements dans la filière).

Les actions en cours, pour un meilleur contrôle de lôépizootie de la grippe aviaire en vue de son éradication, incluant la santé animale, la santé humaine, la communication, la coordination et la facilitation des échanges techniques et décisions avec les services vétérinaires frontaliers, méritent dôêtre soutenues dans le temps, avec pour objectifs : (i) la maîtrise des foyers, (ii) la protection de la population des volailles domestiques et (iii) la protection de la santé humaine.

Objectif

Lôobjectif visé est de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer la production et la mise en marché dôí ufs de table en quantité suffisante et de qualité meilleure à moindre coût. Il sôagit dôaugmenter la production actuelle en agissant à la fois sur lôaugmentation de la taille du cheptel aviaire et sur lôamélioration de la productivité des poules pondeuses, des pintades et poules locales. Il sôagit dôaccroître la quantité dôí ufs produits actuellement dôenviron 88 % en la faisant passer de 9 588 tonnes en 2008 à 24.000 tonnes en 2015 de manière à améliorer les niveaux de consommation des populations et réduire les importations.

De manière détaillée, lôaugmentation de la production dôí ufs escomptée sera observée au niveau des différentes races comme suit :

- Poules pondeuses : de 5940 tonnes en 2006 à 18 960 tonnes en 2015 ; et
- Volailles locales (poules locales et pintades) : de 2 240 tonnes en 2 006 à 5040 tonnes en 2015.

Résultats

Résultat 1 : La quantité dôî ufs produits est accrue

Les actions clés devant permettre lôatteinte de ce résultat sont :

- la conduite de la Recherche- Développement sur la productivité des poules et des pintades ;
- lôappui à lôinstallation par des promoteurs privés des couvoirs de pintadeaux et de poussins dôun jour ;
- le renforcement des capacités technique, financière et organisationnelle des provenderies locales dans une démarche qualité ;
- la mise à disposition des aviculteurs des itinéraires techniques modernes dôélevage et de production dôaliments de volailles pour une amélioration des performances des poules pondeuses et des pintades ;
- lôappui plus rapproché aux aviculteurs sur la prophylaxie et lôapplication rigoureuses des traitements sanitaires des volailles ;
- le recyclage et lôéquipement des Vaccinateurs Villageois de Volailles (VVV) formés et installés par les projets/programmes en cours ou achevés ;
- la mise en place de petits équipements spécifiques et de petits stocks de médicaments vétérinaires pour assurer chez les aviculteurs les programmes systématiques de vaccination et de déparasitage des oiseaux ;
- la prévention contre la grippe aviaire.

Résultat 2 : Les circuits de mise en marché des î ufs sont maîtrisés et améliorés

Les actions envisagées portent sur :

- lôappui à lôorganisation de la collecte, la conservation et la distribution des î ufs ;
- la promotion du respect des normes et de la traçabilité en matière de commercialisation des î ufs ;
- le développement des mesures de soutien de la production locale par un meilleur contrôle des importations dôî ufs de volailles en faisant recours à des mesures tarifaires progressives ;
- lôexploitation à bon escient des opportunités dôexportation des î ufs et de la volaille béninoise sur le marché sous régional.

Résultat 3 : Les capacités organisationnelles et de gestion des acteurs sont renforcées

Trois (3) actions clés contribueront à lôatteinte de ce résultat, à savoir :

- la mise en place de l'interprofession de la filière avicole regroupant les principaux acteurs de la filière notamment les aviculteurs, les provendiers, les fournisseurs des sujets dôun jour, les pharmaciens vétérinaires, les importateurs dôaliments de volailles, les importateurs de produits de volailles, les services étatiques concernés, etc.
- la création de centrales d'approvisionnement en intrants ;
- les formations sur les principes dôorganisation et de gestion des OPA existantes et à naître.

Résultat 4 : Un programme spécifique de contrôle épidémiologique de la grippe aviaire (Influenza Aviaire Hautement Pathogène ï (IAHP) et de relance des productions avicoles est développé

Les actions retenues portent sur :

- la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en î uvre du plan dôintervention dôurgence contre la grippe aviaire ;

- le développement et le soutien à des services vétérinaires pérennes pour la mise en î uvre diligente des mesures de lutte ;
- la mise en î uvre dôune politique appropriée dôinformation et de formation de tous les acteurs pour agir efficacement contre lôIAHP ;
- la réorganisation de la filière après extinction des foyers de lôinfluenza aviaire à travers la fourniture de divers appuis aux aviculteurs touchés pour la relance des activités avicoles dans les zones assainies (repeuplement des élevages et développement de la filière).

13. Filière Poisson/crevettes

Contexte et justification:

Le sous-secteur des pêches occupe 15% de la population active totale et 25% de la population active du secteur agricole. Il représente plus de 300.000 emplois directs et indirects et assure une part non négligeable de la quantité totale de protéines dôorigine animale consommées.

Le Bénin dispose d'une façade maritime longue dôenviron 125 km qui s'étend de la frontière nigériane à la frontière togolaise et dôune Zone Economique Exclusive (ZEE) de près de 27.750 km². Le réseau hydrologique du Bénin est assez dense et est constitué de lagunes, de lacs, de fleuves, de rivières, de marais, de plaines d'inondation et de retenues d'eau. Au total, au moins 333 km² d'eau saumâtre et 700 km linéaires de cours d'eau sont disponibles. Il est dénombré plus de 200 retenues dôeau sur toute lôétendue du territoire national.

Mais aujourdôhui, lôutilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires, lôaccroissement non contrôlé de lôeffort de pêche, la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des plans dôeau par les déchets ménagers et industriels et les efforts timides déployés par lôadministration en matière dôaménagement participatif des plans dôeau font que la production halieutique nationale stagne depuis des années à 40 000 tonnes en moyenne par an alors que la consommation en produits halieutiques est passée à plus de 87 000 tonnes depuis 2005. Ce déficit est comblé par lôimportation dôenviron 45 000 tonnes/an de poissons congelés.

Lôaccroissement de la production halieutique marchande devient donc un impératif pour contribuer à garantir la sécurité alimentaire des populations et à améliorer la balance commerciale tout en maintenant les emplois en milieu de pêche.

Le Bénin exporte en moyenne 700 tonnes de crevettes par an vers les pays de lôUnion Européenne. Ces crevettes pêchées en lagunes principalement sont débarquées sur des sites non aménagés par des acteurs qui ne maîtrisent pas bien les normes sanitaires admises sur le marché international des produits de la pêche. De plus, le système dôassurance qualité sanitaire montre des insuffisances. Cette situation a contraint le Bénin à suspendre ses exportations de produits de la pêche vers les pays européens en juillet 2003.

Malgré la reprise des exportations en 2005, des défis restent à relever pour assurer la qualité sanitaire des crevettes et accroître le tonnage exporté. Ces défis portent essentiellement sur :

- lôaménagement des sites de débarquement des produits de la pêche ;
- la surveillance continue des contaminants du milieu aquatique ;
- lôexistence de laboratoires dôanalyses accrédités ;
- la formation et lôéquipement des acteurs à la base et des inspecteurs des produits ; et
- la maîtrise de lôélevage de crevettes.

La pisciculture quant à elle est restée à lôétat embryonnaire et sa contribution nôest guère signifiante dans la production halieutique nationale malgré les potentialités existantes et les nombreuses initiatives qui ont été prises. Cette situation est due à plusieurs causes dont les principales sont :

- la faible maîtrise de la conduite des élevages piscicoles ;
- la qualité défectueuse des semences ;
- les difficultés d'accès aux alevins par endroits, notamment le problème de leur transport ;
- la méconnaissance des conditions dôinstallation et de réalisation des infrastructures piscicoles par les promoteurs ;

- lôinsuffisance dôencadrement technique des acteurs ;
- le coût élevé des investissements de base ;
- lôabsence de financement adapté ;
- les difficultés d'alimentation du poisson ;
- lôimportation massive de poissons ;
- la méconnaissance des plans d'eau (manque de références) ;
- lôutilisation de méthodes et engins de pêche destructeurs des ressources halieutiques ;
- lôoccupation anarchique des plans d'eau (plans dépotoirs de déchets ménagers).

Objectif

Lôobjectif visé est dôaccroître le niveau de production halieutique nationale et dôen assurer une plus grande disponibilité sur les marchés. Il sôagira de développer prioritairement la pisciculture et lôaquaculture, tout en assurant la gestion durable des ressources halieutiques et la réhabilitation des plans dôeau afin dôaugmenter la production halieutique nationale de manière à réduire de 20% les importations de poissons congelés, dôaccroître le niveau dôexportation de crevettes de qualité et dôaméliorer les revenus des différentes catégories dôacteurs.

Résultats :

Résultat 1: L'accès des producteurs aux alevins est amélioré

Le développement de la pisciculture est tributaire de la production dôalevins de qualité et accessibles aux producteurs. Un seul centre étatique fonctionnant tant bien que mal, suppléé par quinze (15) centres privés, assure lôapprovisionnement des pisciculteurs en alevins. Ces infrastructures ne sont pas réparties de façon uniforme sur le territoire béninois. La promotion de lôaquaculture et de la pisciculture nécessite la mise en place dôinfrastructures étatiques dans toutes les régions. Chaque centre mènera des activités selon les caractéristiques de sa région dôimplantation et permettra de fournir aux pisciculteurs des alevins de qualité et adaptés à la région.

Résultat 2: L'accès des pisciculteurs aux intrants est amélioré

En pisciculture, le poste alimentation constitue 50% du coût de production. Côest pourquoi la qualité et lôaccès à la provende poisson est dôune importance capitale en pisciculture. Les actions à mener dans le cadre du développement de la pisciculture concernent :

- la mise au point de formules de provende à base de produits locaux ;
- la pré vulgarisation des formules de provende ;
- la diffusion des résultats de recherche (vulgarisation) ;
- lôidentification et la mise en î uvre de dispositions fiscales incitatives pour la production et l'importation d'intrants piscicoles ;
- la facilitation de l'accès aux crédits au profit des pisciculteurs, des producteurs et importateurs d'intrants ;
- lôinformation sur la disponibilité d'intrants piscicoles.

Résultat 3 : Le volume de poissons issus de la pisciculture et de lôaquaculture a sensiblement augmenté.

Dans les conditions actuelles de faible productivité des plans dôeau, la pisciculture et lôaquaculture offrent la possibilité dôaugmenter de 50% les productions et constitue à ce titre une activité à promouvoir dans toutes les zones à potentiel piscicole. En effet, avec le développement de cette filière, la production nationale de poissons augmentera (20.000 tonnes), lôimportation de poissons

congelés sera réduite (9.000 tonnes), des économies en devises seront réalisées, les revenus des pêcheurs auront augmenté, lôeffort de pêche sera réduit et la productivité des plans dôeau améliorée.

Les potentialités piscicoles de chaque région (bas-fonds, rizières, retenues dôeau, forages artésiens et lacs) seront exploitées. A cet effet, les résultats de lôétude sur lôaquaculture continentale, permettront de choisir les meilleures options possibles selon la localisation du site. Les exploitants individuels ou groupements bénéficieront dôappui pour la pisciculture familiale hors sol, en enclos, en cages flottantes et sur la polyculture de poissons comme le Tilapia et le Clarias.

Les actions porteront essentiellement sur :

- lôidentification des sites piscicoles appropriés ;
- la mise au point dôune souche de poisson adaptée aux eaux saumâtres ;
- lôaugmentation de la productivité aquacole ;
- le développement de la recherche piscicole à travers la construction dôun centre de recherche- développement et de formation en aquaculture ;
- lôappui à la réalisation des infrastructures piscicoles.

  Par ailleurs, les opportunités de développement dôautres filières comme le crabe et les huîtres seront explorées.

Résultat 4 : Un plan de gestion durable des ressources halieutiques est mis en î uvre par plan dôeau.

Les actions relatives à lôélaboration et à la mise en î uvre des plans de gestion par un processus participatif mettant ensemble tous les acteurs concernés par lôexploitation des plans dôeau et à lôapplication effective de la réglementation des pêches, permettront une gestion durable des ressources halieutiques. A cet effet, lôadoption du code des pêches en vue du renforcement du cadre de gestion des plans dôeau revêt une importance particulière. De même, des efforts seront fournis en étroite collaboration avec les Comités départementaux de pêche et les élus locaux pour assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs et la création de rapports sains et forts. Le PADPPA contribuera aux côtés des autres parties prenantes à la mise en place des moyens susceptibles de jeter les bases de lôeffectivité de la cogestion des plans dôeau et poursuivra les efforts déjà en cours pour la conduite à terme du processus dôélaboration et de mise en î uvre des plans dôaménagement participatif des principaux plans dôeau.

Par ailleurs, un programme de réhabilitation des plans dôeau dégradés sera conduit. Les actions envisagées concernent lôensemble des complexes fluvio- lagunaires au Sud, au Centre et au Nord, les lacs de plaines dôinondation de lôOuémé supérieur ainsi que les retenues dôeau.
Il sôagira de promouvoir au sein des communautés une approche intégrée de gestion et dôexploitation durable du milieu et des ressources renouvelables. Cette réhabilitation doit permettre la reconstitution dôune couverture végétale et la régénération des sols dans les zones dégradées Elle permettra aussi la réduction de lôérosion des bassins versants, la réduction de la pollution chimique et organique observée au niveau des plans dôeau du Sud et la revégétalisation des berges ainsi que la régénération des habitats à mangrove nécessaires à la production halieutique. Il sera également procédé à lôalevinage des plans dôeau à vocation généralement pastorale du Centre et du Nord.

Les principales actions entrant dans ce cadre sont : (i) la lutte anti-érosive par la construction dôun ensemble dôinfrastructures (murets, digues, caniveaux, collecteurs, etc.) sur les flancs et rives des grands plans dôeau du Sud Bénin, notamment le lac Ahémé ; (ii) lôaménagement, le reboisement et le pavage de certaines berges ; (iii) le reboisement des bassins versants des principaux plans et cours dôeau (particulièrement le lac Ahémé, les rivières Pendjari et Mékrou : 10000 ha de plants de bois de chauffe et de plants fruitiers ; (iv) la plantation de 500 ha de mangroves sur les rives des lacs

Ahémé, Nokoué, des lagunes côtière et de Porto-Novo des chenaux Totchè et Aho et la réhabilitation/réalisation de 30 frayères communautaires au lac Ahémé ; (v) lôéradication à 50% des végétaux flottants qui prolifèrent sur les principaux plans dôeau.

Résultat 5 : Les stocks halieutiques (poissons et crevettes) sont mieux valorisés

Lôévaluation des stocks devra permettre de déterminer et de protéger la potentialité marine et dôassurer la sécurité et la survie de la pêche maritime artisanale. Les actions consisteront à :

- sonder le plateau continental et cartographier les zones chalutables et non chalutables ;
- identifier et évaluer les ressources du Plateau continental (espèces pélagiques, espèces marines du peuplement lagunaire, crevettes, langoustes, etc.) ;
- caractériser les fonds de pêche et les espèces associées ;
- évaluer les performances des engins de pêche maritime artisanale par rapport aux ressources disponibles ;
- suivre la dynamique des populations dôespèces marines ; et
- inciter des opérateurs privés à investir dans la pêche industrielle et semiï industrielle.

Résultat 6 : Le volume des crevettes exportées est accru

Il sôagit de passer de 700 à 1000 tonnes au moins de crevettes exportées lôan. A cet égard, en dehors de toutes les actions menées dans le cadre de la gestion durable des ressources halieutiques pour optimiser les techniques de pêche aux crevettes, des études de faisabilité de lôélevage des crevettes seront menées et les résultats exploités.

Résultat 7 : La qualité sanitaire des produits est assurée

Lôassurance sanitaire des produits de la pêche en général et plus particulièrement celle des crevettes, nécessite les prestations dôun laboratoire de référence et lôaménagement des lieux de débarquement des produits de la pêche autour des lacs et lagunes et la mise en place dôautres infrastructures de facilitation de lôassurance qualité des produits de la pêche. A ce titre, les plateformes de transfert et bases obligatoires de contrôle des produits de la pêche seront construites. Tous les acteurs à divers niveaux, notamment les pêcheurs continentaux, les mareyeurs et leurs organisations, les opérateurs privés ainsi que les agents de lôAutorité compétente en charge de la réglementation dans le sous-secteur, seront formés sur les normes internationales du commerce des produits de la pêche, en particulier les crevettes.

Un plan de surveillance permanente des contaminants du milieu aquatique sera mis en î uvre de concert avec les structures concernées. De même, un mécanisme approprié sera mis en place pour lôinspection et la certification des crevettes et dôautres produits de la pêche mis en consommation.

ACTIONS TRANSVERSALES ET MESURES SPECIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Recherche Agricole

Contexte et justification

La recherche agricole nationale, en partenariat avec les principaux acteurs du monde rural, doit apporter sa contribution au développement des filières et la diversification des produits agricoles ainsi que le relèvement constant des niveaux de productivité des différentes spéculations agricoles. Mais elle est encore largement tributaire des financements extérieurs. Le défi est donc de mobiliser davantage les ressources nationales pour développer des technologies adaptées pour les filières à promouvoir, chaque fois plus performantes en termes de productivité, de revenus monétaires, de maintenance de l'équilibre écologique et de préservation de l'environnement. La récente décision du Gouvernement d'accorder des ressources plus substantielles à la recherche agricole, devrait permettre à toutes les composantes du Système National de Recherche Agricole (SNRA) de relever ce défi.

Pour mieux cibler son intervention par rapport aux préoccupations du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, l'INRAB a défini plusieurs axes de recherche qui portent notamment sur la disponibilité des semences de qualité, les itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles, les technologies post-récolte, les procédés de transformation et la qualité des produits dérivés, la gestion des filières et l'accès au marché. La recherche agricole au Bénin devra par ailleurs s'intéresser de près aux biotechnologies agricoles et à la bioénergie. Elle devra également intégrer les aspects relatifs aux effets des changements climatiques pour aider à la mise au point des réponses d'adaptation.

Objectif

L'objectif visé est de mettre à la disposition des acteurs de promotion des filières agricoles cibles, les innovations technologiques adaptées et performantes en termes de productivité, de revenus monétaires et de préservation de l'environnement.

Résultats

Résultat 1 : Les innovations appropriées pour les filières cibles sont générées, capitalisées et largement diffusées

Les principales actions consisteront à :

- tenir des assises des différents évènements du cycle de gestion de la recherche agricole qui doivent être élargies à toutes les structures concernées ;
- intégrer dans les préoccupations de ces assises, les nouvelles orientations relatives à la relance du secteur agricole (promotion des filières porteuses, mécanisation, irrigation, etc.) ;
- produire des semences de pré base et de base des différentes spéculations adaptées aux besoins des utilisateurs ; et
- mettre en î uvre les protocoles et projets de recherche sur les filières cibles y compris celles de biotechnologie agricole et de bioénergie ;
- élaborer les référentiels technico-économiques et les fiches sur les technologies à vulgariser ;
- procéder à des tests de performances des équipements agricoles de production, de transformation, d'irrigation et de mécanisation produits localement ou importés ;

- capitaliser les acquis de recherche sur les filières cibles.

Résultat 2 : Les capacités scientifiques et de gestion administrative et financière de la recherche sont renforcées.

Pour ce faire, les actions consisteront à :

- mettre en î uvre un plan de formation des chercheurs et auxiliaires de recherche sur le court, moyen et long terme ;
- élaborer et mettre en î uvre un plan de recrutement de cadres de profils adéquats et de gestion des ressources humaines ;
- renforcer les capacités dôanimation scientifique et dôarchivage de lôINRAB et les capacités en suivi-évaluation axé sur les résultats ;
- mettre en réseau toutes les structures de lôINRAB et initier son extension à lôensemble du SNRA ;
- élaborer et mettre en î uvre un manuel de procédures administrative, financière et comptable adaptées aux spécificités des activités de recherche.

Résultat 3: Lôl'INRAB dispose dôun financement de recherche durable

Il sôagira dans ce cadre de (i) mettre en î uvre les stratégies de diversification des sources de financement des activités de l'INRAB et (ii) créer et rendre opérationnel le Fonds National de Recherche Agricole (FNRA).

Résultat 4 : Toutes les composantes du SNRA sont impliquées dans les actions de recherche du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

Dans ce cadre, tout sera mis en î uvre en vue de la mobilisation de toutes les compétences scientifiques pouvant favoriser la synergie nécessaire à la mise au point de technologie adaptée pour la promotion du secteur agricole. A cet effet, il sera tenu à jour un répertoire des chercheurs et des innovations technologiques pertinentes.

2. Vulgarisation et Conseil Agricoles

Contexte et justification

Considérée comme un des facteurs essentiels du développement agricole, la vulgarisation permet aux producteurs dôadopter librement des comportements positifs à lôégard des innovations techniques, économiques et sociales dans le but dôaméliorer la rentabilité des exploitations et le bien-être des ménages. Malgré les efforts consentis dans la mise en î uvre des méthodes de vulgarisation, plusieurs faiblesses et contraintes ont entravé lôexpression de ses performances. Il sôagit entre autres de :

- lôinadéquation du dispositif dôencadrement (effectif, qualité) par rapport aux exigences des différentes approches et des objectifs de promotion des filières ;
- des difficultés de coordination et de contrôle des actions et programmes de vulgarisation agricole et de formation, conduits de façon non concertée par une diversité dôacteurs;
- lôinsuffisance des mesures dôaccompagnement devant faciliter lôadoption des innovations ;
- la faible utilisation des médias et autres techniques de communication dans le système de vulgarisation.

Lôapproche méthodologique de vulgarisation agricole est par conséquent à adapter pour répondre à lôambition de la modernisation de lôagriculture. En dôautres termes, les approches d'encadrement ne doivent plus se limiter à des objectifs stricts d'augmentation de la productivité, mais intégrer les aspects de gestion durable de lôexploitation et dôaccès au marché à travers le développement des conseils agricoles.

Objectif

Lôobjectif visé est dôaméliorer les performances des différentes productions et de créer les conditions devant assurer la compétitivité des principales filières. Il sôagit plus spécifiquement de (i) développer des services conseils pertinents et efficients offerts par des prestataires compétents et (ii) dôappuyer les agriculteurs et leurs organisations pour une meilleure utilisation des technologies appropriées.

Résultats

Résultat 1 : Les outils et méthodes des conseils agricoles sont élaborés et mis en î uvre

Pour y parvenir, il est nécessaire de doter le secteur agricole d'une stratégie de conseil agricole et de vulgarisation, assortie des outils et méthodes subséquents qui seront évalués et mis à jour périodiquement.

Les ONG, les acteurs du secteur public et privé seront utilisateurs des différents outils. Les exploitants agricoles en seront les principaux bénéficiaires. Ces différents acteurs seront formés à lôutilisation desdits outils et des concertations périodiques seront organisées pour permettre aux différents acteurs dôéchanger sur leur utilisation et leur actualisation périodique.

Résultat 2 : Un cycle cohérent du système de vulgarisation agricole est fonctionnel.

Pour encadrer efficacement les exploitants agricoles, le processus de recrutement du personnel dôencadrement sera poursuivi de manière à doter le secteur agricole dôau moins 3000 conseillers agricoles à partir de 2011. Les ressources humaines à utiliser dans ce cadre provenant des CETA,

des lycées et établissements supérieurs de formation agricoles, la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (déjà en cours dôélaboration avec lôimplication des différents ordres dôenseignements) permettront de créer la synergie nécessaire entre les formateurs et les utilisateurs aux fins dôétablir la cohérence entre la formation agricole et le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole. Le personnel recruté subira une formation continue dont les thèmes seront consignés dans un plan de formation du personnel. A cet effet, il sera nécessaire dôélaborer les fiches techniques à partir des résultats de la recherche agricole de concert avec les structures spécialisées, de mettre en place le personnel dôencadrement et de renforcer de façon continuelle ses capacités. De même, le plan de formation sur la mise en î uvre du conseil agricole sera élaboré et mis en exécution.

Résultat 3 : Les capacités des différentes catégories dôacteurs du secteur agricole sont renforcées

Les actions de renforcement de capacité des exploitants agricoles seront basées sur leurs demandes en formation identifiées suite au diagnostic participatif conduit dans les villages et/ou dans les exploitations agricoles. Ces actions seront soutenues par lôorganisation des visites dôéchanges dôexpériences dans les exploitations modèles. Les innovations technologiques élaborées seront mises à la disposition des exploitants agricoles et autres acteurs concernés à travers le système de champs-écoles, les unités de démonstration et les centres de formation rurale. Par ailleurs, un plan opérationnel spécifique de la gestion de fertilité des sols sera élaboré et mis en î uvre pour garantir la durabilité des systèmes dôexploitation.

3. Infrastructures et Equipements Agricoles

Contexte et justification

Malgré les atouts physiques et socio-économiques dont dispose le Bénin, le secteur agricole est encore confronté à un faible taux dôutilisation dôéquipements agricoles, à la non maîtrise de lôeau et au mauvais état des pistes rurales, toutes choses qui rendent le secteur agricole très peu compétitif.

En effet, pour une superficie totale de terres agricoles disponibles estimée à plus de sept millions (7.000.000) dôhectares, à peine 20 % sont exploités et seulement 1% des emblavures est mécanisé. Ce résultat est obtenu surtout dans les départements cotonniers où il y a une forte concentration dôéquipements de culture attelée et une introduction timide de la motorisation (tracteurs et motoculteurs) dans les CUMA. En 2005 la FAO a appuyé le Bénin dans lôélaboration de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole (SNMA). Après un diagnostic approfondi de la situation de la mécanisation agricole, la SNMA a retenu une mécanisation progressive qui devra se faire par étapes à travers lôutilisation de la culture attelée, la mécanisation légère et la motorisation.

Des offensives diplomatiques en direction de certains pays comme lôInde, la Chine et la Lybie ont abouti à la mise à disposition du Bénin dôimportants lots de matériels agricoles (tracteurs et accessoires, motoculteurs, etc.). Un important Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole est en exécution sur fonds propres du Bénin et vise à créer les conditions objectives de mise en î uvre de la stratégie ci-dessus.

Sôagissant de la maîtrise de lôeau, plusieurs programmes ont été conçus et mis en î uvre au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, plus de 200 ouvrages de retenue dôeau réalisés aussi bien à des buts agricole et aquacole, ne servent pour la plupart quôà lôabreuvement du cheptel. Dans le domaine des aménagements des bas-fonds, tirant leçons des expériences passées, lôEtat a opté depuis les années 80 pour une nouvelle stratégie dôhydro- agriculture qui privilégie la promotion de la petite irrigation. Les inventaires effectués en 2001 sur les aménagements hydro- agricoles, font état de 12.257 hectares de terres aménagées, dont respectivement 10973 hectares avec maîtrise partielle et 1284 hectares avec maîtrise totale. Ces aménagements ne représentent que 3,8 % du potentiel de terres irrigables estimé à 322.000 hectares (non compris le potentiel de la Pendjari et du Couffo) dont 205.000 hectares de bas-fonds et 117.000 ha de plaines et vallées irrigables. Avec les dégradations observées dans le temps, les terres aménagées exploitables en 2004 font à peine 1% des potentialités.

Pour ce qui concerne le transport rural, les activités de mise en place des intrants et dôévacuation des produits agricoles à temps sont handicapées par le mauvais état des pistes de desserte rurale. Les efforts en cours nôont permis de satisfaire quôà hauteur de 35% des besoins estimés à plus de 15.000 km de piste. Le secteur du transport rural est désormais régi par le Conseil National du Transport Rural (CNTR) qui, en tant quôorgane de régulation, décide des travaux à effectuer en matière de construction ou de réhabilitation des pistes de desserte rurale sur la base des priorités définies par les Communes.

Pour rendre lôagriculture béninoise moins tributaire des aléas de toutes sortes, il est indispensable que des mesures idoines soient réellement prises pour la promotion des infrastructures rurales et dôéquipements agricoles. La réussite des actions dans ces sous-secteurs permettrait de créer un cadre incitatif pour faciliter lôimplantation des entrepreneurs agricoles de type nouveau et dôautres investisseurs privés.

Objectif

Lôobjectif visé est de moderniser et de rendre compétitive lôagriculture béninoise par la maîtrise de lôeau, la mécanisation progressive de toutes les opérations agricoles et de post-récolte et le désenclavement des zones de production.

La promotion de la mécanisation de lôagriculture se fera par une utilisation rationnelle des matériels agricoles de production, de transformation et de conservation. Cette promotion sôopèrera entre autres par la mise en î uvre dôactions devant faire passer les opérations culturales avec un tracteur pour 100.000 hectares en 2004 à un tracteur pour 2000 hectares à partir de 2011, soit plus de 2.800.000 hectares entièrement mécanisés correspondant à 40 % des terres agricoles cultivables (essouchage, labour, semis, entretien, traitement, etc.) par an de 2011 à 2015.

Dans le domaine de la maîtrise de lôeau, il sôagira de gérer les ressources conformément aux principes et normes de GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) par des systèmes et équipements reproductibles par les bénéficiaires. Afin de sôaffranchir des aléas climatiques, 100 % des ouvrages de retenue dôeau existants seront réhabilités et 50 % des besoins complémentaires construits à lôhorizon 2015.

Pour ce qui concerne les aménagements hydro- agricoles, les sites aménagés passent de moins de 1% en 2004 à 10% des potentialités à lôhorizon 2015 soit 32.000 hectares aménagés et équipés.
Lôamélioration des voies dôaccès des populations aux infrastructures socio économiques passera de 35% en 2004 à 75% à lôhorizon 2015. Cette amélioration contribuera à la réduction des coûts de transport pour une croissance économique qui doit soutenir la réduction de la pauvreté.

Résultats

Résultat 1 : Les opérations culturales sont mécanisées à hauteur de 20% des exploitations

Lôutilisation rationnelle des matériels agricoles adaptés sera promue en vue de réduire la pénibilité de travail au niveau des opérations de production, de transformation et de conservation. Quatre actions principales seront menées en direction des divers acteurs pour amorcer la mécanisation agricole, à savoir :

- Améliorer les services dôappui technique à la mécanisation par le renforcement des structures dôappui existantes, le soutien aux artisans pour la création et lôéquipement dôatelier de maintenance et de réparation des matériels agricoles ;
- Promouvoir lôoffre en mécanisation agricole par (i) la mise en place des centres dôexploitation des machines agricoles (CEMA) sous gestion des collectivités décentralisées, (ii) le renforcement des Coopératives dôUtilisation de Matériels Agricoles (CUMA), (iii) lôexpérimentation des matériels fabriqués localement ou importés, (iv) les appuis conseils aux fabricants locaux, (v) lôappui aux producteurs et aux transformateurs pour lôacquisition de matériels agricoles appropriés ;
- Promouvoir les matériels agricoles mis au point par les services de recherche pour les acteurs à la base à travers la mise en place des fonds de crédits aux bénéficiaires.

Résultat 2 : Le processus de transformation agro alimentaire est mécanisé à hauteur de 10%

La transformation des produits agricoles contribuera à la réduction des pertes post-récolte en vue dôune création de valeur ajoutée substantielle et dôune compétitivité plus accrue desdits produits. Il

sôagira de susciter lôinstallation (i) de petites unités agro-alimentaires par la facilitation dôaccès des transformateurs aux crédits pour lôacquisition des équipements adéquats et (ii) dôunités agro-industrielles à travers une politique tarifaire appropriée.

Résultat 3 : Les parcelles cultivées sous irrigation sont en progression constante

Lôoption choisie consiste à contribuer à la modernisation de lôagriculture par une maîtrise et une gestion de lôeau conformes aux principes et normes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), avec des systèmes et équipements reproductibles par les bénéficiaires qui garantissent une exploitation rationnelle et durable des ressources hydro agricoles potentielles permettant la pluriculture annuelle.

Pour ce faire, six actions importantes seront menées. Il sôagit de :

- Construire et /ou réhabiliter et mettre en exploitation des barrages collinaires ;
- Former et installer 3000 jeunes agriculteurs modernes dans la basse et moyenne vallée de lôOuémé ;
- Engager les travaux relatifs au développement agricole de la basse et moyenne vallée de lôOuémé pour couvrir environ 12.000 ha en opérations pilotes dôici 2015 ;
- Achever les aménagements hydro agricoles dans les vallées du Niger et du Mono et assurer leur mise en exploitation ;
- Promouvoir et développer lôirrigation privée, à travers un cadre permanent dôorientation et une structure opérationnelle dôappui aux acteurs ; et
- Promouvoir les petits périmètres irrigués en assurant lôaménagement participatif, la réhabilitation et le transfert de la gestion de ces périmètres.

Résultat 4 : Les zones de grande production sont désenclavées

Lôatteinte de ce résultat se traduira par une amélioration de la desserte rurale et la compétitivité en milieu rural grâce au désenclavement des zones de forte production. Les actions pour y parvenir consisteront à :

- promouvoir les Moyens intermédiaires de transport (MIT), notamment le développement du transport fluvial dans les zones qui sôy prêtent ;
- renforcer le programme dôurgence dôentretien des routes et pistes des zones de production cotonnière avec la participation des Collectivités locales et des familles professionnelles concernées (OPA, IDI, SEC, Union des transporteurs) ;
- mettre en place de nouvelles infrastructures routières en adéquation avec la promotion des filières ;
- faire installer et former des brigades dôentretien des pistes agricoles de concert avec les Conseils communaux et dôArrondissement ;
- renforcer les capacités des PME locales en vue de prestations satisfaisantes.

4. Aménagements Hydro-agricoles Opérationnels

Contexte et justification

La République du Bénin dispose, toutes proportions gardées, dôimportantes ressources naturelles en lôoccurrence lôeau et les terres pour faire de lôagriculture la base de son développement économique et social. Faute dôune politique et dôune stratégie de promotion agricole conséquentes, notamment pour ce qui est des aménagements agricoles, lôagriculture béninoise est restée à la traîne et demeure globalement à ce jour, sujette aux aléas climatiques avec des producteurs soumis au rythme saisonnier et des productions aléatoires évoluant en dents de scie.

Le pays recevant entre 900 et 1300 mm de hauteur moyenne annuelle de pluie, dispose : i) dôun dense réseau hydrographique assez bien réparti sur lôétendue du territoire national, ii) des ressources en eaux superficielles et souterraines estimées à une quinzaine de milliards de mètres cubes dôeau, iii) de terres cultivables dôenviron sept (7) millions dôhectares dont un potentiel irrigable évalué partiellement à plus de 300.000 hectares.

En dehors de la mauvaise répartition des ressources en eau dans lôespace et dans le temps, les principaux facteurs limitants qui constituent de sérieuses entraves à une mise en valeur et à une gestion durable du potentiel naturel de production comprennent notamment :

- une mauvaise gestion technique des ressources en eau et des espaces agro-sylvo-pastoraux ayant pour conséquences : la dégradation des ressources pastorales, le comblement, lôappauvrissement et la pollution des cours et plans dôeau ;
- des techniques et pratiques culturales inappropriées ;
- une faible valorisation des ouvrages de captage, de mobilisation ou de stockage des eaux existantes ;
- une agriculture presque exclusivement pluviale, extensive et itinérante sur brûlis et un élevage bovin de type traditionnel transhumant ;
- des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des infrastructures et des aménagements hydro agricoles et hydro pastoraux.

Face à ce paradoxe dôune agriculture mal en point dans un environnement naturel pourtant favorable, lôaménagement et la gestion durable des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries sont dôune impérieuse nécessité pour une agriculture moderne et porteuse de développement socio-économique.

Objectif

Lôobjectif poursuivi est de mettre en place des aménagements hydro agricoles et hydro pastoraux en adéquation avec le plan dôaménagement du territoire et les schémas directeurs dôaménagement et de gestion des bassins hydrographiques en vue dôune gestion rationnelle et durable des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries.

Résultats

Résultat 1 : Les principaux outils de gestion durable des ressources en eau et des espaces agro-sylvo-pastoraux sont mis en place

Pour ce faire, les structures compétentes du MAEP contribueront à lôélaboration du Schéma National dôAménagement du territoire et des schémas directeurs dôaménagement et de gestion des eaux des bassins hydrographiques du pays. Elles feront élaborer les schémas directeurs dôaménagement des vallées des principaux fleuves du pays et mettront en place en collaboration avec toutes les structures ou acteurs concernés, les couloirs de transhumance et de passage des animaux.

Résultat 2 : Les pratiques et les techniques culturales sont appropriées et en adéquation avec une gestion durable des ressources naturelles

Pour lôatteinte de ce résultat, les efforts nécessaires seront consentis pour amener les producteurs à adopter des techniques de sauvegarde et de préservation des écosystèmes.

Résultat 3 : Les ouvrages et les aménagements hydro agricoles abandonnés et sous exploités sont progressivement réhabilités, mieux valorisés et mieux gérés

Les principales actions concerneront la réhabilitation des micro barrages, des périmètres irrigués, des forages et des puits modernes abandonnés ou non et en mauvais état si les conditions de leur meilleure valorisation sont réunies. Il sera procédé, en rapport avec les données socio-économiques locales, à une diversification des activités économiques autour de tous les points dôeau qui en offrent les possibilités techniques et présentent des conditions socio-économiques favorables.

Résultat 4 : Lôagriculture irriguée est en plein essor et occupe une proportion de plus en plus importante des emblavures annuelles et la sédentarisation des éleveurs est amorcée

Ce résultat sera atteint grâce à la mise en î uvre dôune série dôactions comprenant notamment : i) la poursuite de lôinventaire et de la caractérisation du potentiel hydro agricole et des sites de micro barrages en terre, ii) lôétude et la réalisation de micro barrages à buts multiples, iii) lôétude et la réalisation des aménagements hydro agricoles et iv) la mise en î uvre du Programme National de Promotion de lôIrrigation Privée au Bénin.

Résultat 5 : Les financements nécessaires sont effectivement mobilisés et rendus disponibles pour lôétude et la réalisation des infrastructures et des aménagements hydro agricoles

Ce résultat est à lôamont de toutes les actions projetées à différentes échéances car il conditionne leur lancement et leur exécution effectif.

5. Financement Rural

Contexte et justification

Le financement du secteur agricole est assuré essentiellement par les Institutions de Micro Finance, les projets ayant des lignes de crédits agricoles et dans une moindre mesure par les banques commerciales. Les Institutions de Micro Finance (IMF) connaissent une émergence grandissante, mais nôoccupent pas encore une position confortable dans le secteur productif au Bénin. La grande masse des producteurs de type familial accède difficilement au financement. De plus, les crédits sont majoritairement concentrés sur le court terme (80%), dérisoires sur le moyen (moins de 20%) et quasiment inexistants sur le long terme. En dehors de la filière coton où les mécanismes de remboursement sont plus ou moins établis, les banques sont réticentes à financer les filières agricoles en raison des risques liés aux divers aléas du secteur.

Par ailleurs, le poids du crédit global alloué au secteur agricole par le budget national reste non seulement faible, mais va en sôamenuisant. De 8,7% en 1996, il est passé à 6,4% en 2006 et est de 5,6 % pour 2008. Ce taux demeure encore en deçà des 10% recommandés par la Conférence des Chefs dôEtat Africains de Maputo de 2003. Par ailleurs, les procédures de décaissement retenues dans le cadre de la réforme budgétaire ne tiennent pas suffisamment compte des calendriers agricoles.

Au total, on note :

- une inadéquation des coûts des capitaux avec la rentabilité interne du secteur ayant pour conséquences les difficultés de paiement des crédits contractés, le surendettement des producteurs et une désaffection de lôactivité agricole ;
- un financement rural caractérisé par (i) lôéloignement des services financiers des bénéficiaires, (ii) le service de la dette trop élevé, (iii) les formalités dôaccès aux crédits trop contraignantes, (iv) la nature et le volume des crédits non adaptés aux besoins, (v) la limitation du crédit à certaines activités et à certains groupes, (vi) le déséquilibre dans la répartition du crédit (seul le coton est privilégié), (vii) lôabsence de banques agricoles, etc.

Il apparaît donc que la faiblesse des dispositifs de financement de lôactivité agricole constitue un véritable goulot dôétranglement. Les actions en cours à travers le Cadre Général de Gestion des lignes de Crédit (CGGC) de certains projets sous financement de la BAD, visent à instaurer avec le concours des IMF et IF des mécanismes de financement appropriés répondant aux besoins des promoteurs de projets agricoles. Dôautres projets/programmes mettent en place des fonds de garantie pour inciter les institutions de financement à accorder plus dôattention aux dossiers agricoles. Mais beaucoup reste à faire pour parvenir à des résultats probants.

Par ailleurs, le secteur agricole nôest pas encore doté de solides mécanismes appropriés permettant aux acteurs de résister aux chocs provoqués par les aléas naturels et les fluctuations des cours sur les marchés, toutes choses qui engendrent des réticences quant au financement de lôagriculture. La mise en place dôun mécanisme concerté et durable de soutien et de sécurisation pour la prise en compte de ces risques, est une condition favorable au financement durable du secteur.

Le mode actuel de financement ne saurait conduire à un développement rapide du secteur agricole et ne rime pas avec la vision du Gouvernement qui veut faire du Bénin une puissance agricole dynamique à lôhorizon 2015.

Objectif

Lôobjectif visé est dôaméliorer les niveaux de financement public et privé du secteur agricole pour accroître sa performance. Il sôagit plus spécifiquement de :

- créer un environnement législatif et réglementaire permettant aux institutions de financement et aux structures dôappui au financement dôintervenir aisément en faveur du secteur agricole,
- faciliter l'accès des principaux acteurs du secteur (producteurs, transformateurs et autres opérateurs) à un financement adéquat pour leurs activités respectives.

Résultats

Résultat 1 : Un cadre législatif réglementaire approprié et incitatif est mis en place

Pour accroître la capacité du financement du secteur agricole, il sera entrepris des négociations avec les pouvoirs publics (Gouvernement et Assemblée Nationale) afin quôils accordent les 10% du Budget National au secteur agricole. Les aspects liés à la réalisation, au profit des acteurs du secteur, des services et infrastructures de base nécessaires à leurs activités seront pris en compte. Tous les principaux acteurs du secteur seront également mis à contribution pour lôélaboration et lôadoption du code d'investissements agricoles. Ce code fera lôobjet dôune large vulgarisation avant sa mise en vigueur.

Résultat 2 : Les principales actions d'accompagnement du secteur ont reçu des financements adéquats

Pour atteindre ce résultat :

- un programme cohérent d'investissement public du secteur sera élaboré et mis à exécution sur la base des besoins du secteur qui auront été recensés et priorisés ;
- un Fonds National de Développement Agricole sera créé et servira prioritairement au refinancement agricole, à la mise en place des fonds de garanties, de calamité et dôassurance, au renforcement des capacités, au renforcement des fonds propres et des lignes de crédit des institutions de financement ; et
- des services et infrastructures de base constituant des conditions-cadre nécessaires au développement des activités du secteur agricole seront réalisés dans le cadre du partenariat public-privé.

Résultat 3 : Un mécanisme concerté et durable de soutien et de sécurisation des revenus des exploitants agricoles est mis en place et fonctionne

Deux actions majeures sont indiquées à cet effet : (i) lôinstauration dôun mécanisme de soutien des prix aux producteurs et (ii) la mise en place dôun système d'assurance agricole pour les calamités.

Il sôagit de:

- élaborer et faire valider les règles de soutien et de stabilisation, et de déterminer pour chaque campagne les résultats en terme d'abondement ou de soutien ;
- mettre en place les organes de gestion des réserves ainsi que les outils de gestion technique en assurance agricole ;
- installer un réseau de Mutuelles de prévoyance agricole (Mutuelles communales et Mutuelle Nationale) ;

- doter les mutuelles en infrastructures et équipements de base ; et
- offrir un cadre incitatif et un financement adapté aux promoteurs désireux de s'investir dans le secteur agricole.

6. Sécurisation Foncière

Contexte et justification

La réglementation en matière de gestion foncière qui a cours jusque-là au Bénin est marquée par un dualisme impliquant la coexistence du régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier. Cette réglementation ne peut résoudre les sérieux problèmes qui se posent aux populations rurales en la matière et constitue un handicap de taille à la promotion des investissements dans lôagriculture au Bénin. Par ailleurs, le morcellement des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturages au profit des habitations constitue une préoccupation majeure.

A cet égard, le Gouvernement a initié une loi portant régime foncier rural au Bénin qui a été adoptée par lôAssemblée Nationale en janvier 2007. Cette loi introduit la notion de « Plan Foncier Rural-PFR » comme principal outil de sécurisation des terres en milieu rural. Le foncier rural étant un facteur essentiel pour la relance de lôagriculture au Bénin, il sôavère nécessaire de prendre des mesures pour compléter lôarsenal juridique par des textes dôapplication appropriés. De même, il est nécessaire dôassurer une sécurité foncière aux producteurs à travers un schéma dôaménagement du territoire, afin de stimuler lôinvestissement dans la production et lôentretien de la fertilité des terres.

Les actions en cours à cet effet dans le cadre du programme Millenium Challenge Account-(MCA-Bénin) et du Programme de conservation et de gestion des ressources naturelles (ProCGRN) permettent dôexpérimenter lôoutil PFR dans un certain nombre de villages. Il convient de les poursuivre et de les renforcer.

Objectif

Lôobjectif visé est de contribuer à la mise en place des mécanismes de sécurisation foncière en vue de favoriser de meilleures conditions pour les investissements dans lôagriculture. Il sôagit de :

- faire approprier, par tous les acteurs, la loi portant régime foncier rural au Bénin ;
- développer les outils de sécurisation foncière en zone rurale.

Résultats

Résultat 1 : Le contenu de la loi portant régime foncier rural est largement vulgarisé

En raison de lôimportance de la question du foncier, les décrets et les Arrêtés dôapplication de la loi portant régime foncier rural seront élaborés et largement diffusés. Le MAEP contribuera activement aux côtés des autres structures à lôélaboration des plans et supports de communication devant permettre dôassurer efficacement la vulgarisation de ladite loi.

Résultat 2 : Les outils de sécurisation foncière sont disponibles

Lôapplication de la loi portant régime foncier rural ne sera une réalité quôà travers lôinstallation des organes de gestion du foncier rural et lôappui à lôélaboration et à la mise en î uvre des Plans fonciers ruraux (PFR). Ces dispositions permettront dôassurer la sécurité foncière aux producteurs et de stimuler lôinvestissement dans la production et lôentretien de la fertilité des terres agricoles.

Les actions prioritaires envisagées à cet effet sont :

- lôharmonisation des procédures dôélaboration des PFR ;
- la formation des agents de lôEtat et des Collectivités locales sur la loi portant régime foncier rural ;
- lôinstallation des organes de gestion du foncier rural prévus par la loi et le renforcement des capacités de leurs membres ;
- lôextension progressive de lôélaboration des Plans fonciers ruraux à lôensemble du territoire national ; et
- la mise en place dôun système de collecte, de traitement et de diffusion des données sur le foncier rural.

7. Promotion du Genre

Contexte et justification

Le Genre se rapporte aux rôles et responsabilités des différentes composantes de la société et aux relations/rapports qui les lient et constitue de nos jours une préoccupation essentielle, car il sôagit dôune question de développement à laquelle il faut associer toutes les parties prenantes. Les différentes évaluations faites ont montré jusquôà présent une faible prise en compte de la dimension genre dans les projets/programmes de développement du secteur agricole. Des déséquilibres persistent encore dans tous les domaines.

En effet, les aspects relatifs aux activités qui absorbent la plus grande proportion des groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes nôont pas suffisamment bénéficié de lôattention requise pour permettre à cette catégorie dôacteurs de jouer correctement sa partition dans le secteur.

Le MAEP a élaboré une politique de promotion de la femme dans le secteur rural et un plan dôaction Genre est en cours dôexécution. Les résultats de ces actions, ajoutés à lôappropriation de lôapproche ôôGenreôô par tous les projets/programmes permettront de réduire progressivement les inégalités et de corriger les déséquilibres entre les couches défavorisées de la société.

Objectif

Lôobjectif visé est dôaméliorer la prise en compte du genre dans les projets/programmes de développement agricole et rural. Il sôagit de :

- Assurer la prise en compte du genre dans la conception, la mise en î uvre, le suivi évaluation des projets/programmes et actions du secteur ;
- Améliorer lôintégration du genre dans la collecte, le traitement et lôanalyse des statistiques agricoles ; et
- Développer un système dôinformation et de communication sur le Genre pour un changement de comportement dans le secteur agricole et rural.

Résultats

Résultat 1 : Les étapes de planification, de budgétisation des projets et programmes intègrent le genre

La prise en compte effective de la dimension genre devra déjà intervenir dans les planifications des projets programmes et les différentes actions conduites dans le secteur agricole. Ainsi, la répartition des lignes budgétaires suivra cette planification afin de soutenir les actions pour la promotion de lôapproche. Une analyse diagnostique de la situation / état des lieux des relations de genre dans tous les domaines dôintervention du secteur agricole et rural est requis à cet effet.

Les actions prioritaires pour atteindre ce résultat portent sur :

- la poursuite des formations du personnel du MAEP sur le processus de planification selon le genre ; et
- lôélaboration et la gestion du budget programme des niveaux national et déconcentré selon le genre.

Résultat 2 : les données sur le secteur agricole sont désagrégées et analysées selon le genre

Il sera poursuivi une actualisation des canevas dôélaboration du budget programme, des rapports et des outils de collecte des données prenant en compte le genre. Les points focaux des différentes entités, les chargés du suivi-évaluation et les chargés des statistiques du MAEP seront formés à cet effet.

Les actions porteront sur :

- la réalisation de lôanalyse de situation (état des lieux) des relations de genre dans tous les domaines dôintervention du secteur agricole et rural ;
- la mise à la disposition des acteurs des canevas de collecte et de rapportage des informations désagrégées selon le genre.

Résultat 3 : Le système dôinformation et de communication sur le genre pour un changement de comportement dans le secteur agricole et rural est fonctionnel

Il sera mis à la disposition des différents acteurs du secteur un répertoire de documentation sur le genre. Des comités départementaux et communaux dôexpertise locale genre seront créés pour appuyer les actions dôinstitutionnalisation du genre à la base, et des séances de plaidoyer seront également réalisées.

Au titre des actions à mener, il est à retenir :

- lôanimation des séances de plaidoyer pour un changement social ;
- lôélaboration dôune méthodologie et des outils de collecte, de traitement et dôanalyse des données statistiques agricoles désagrégées par genre ;
- la révision des canevas dôélaboration du budget programme et des rapports ; et
- la conception et lôactualisation régulière dôun répertoire de documentation sur le genre.

8. Environnement Institutionnel

Contexte et justification

La filière est un type de structuration des acteurs et des relations qui les lient au sein dôun même sous-secteur. Cette structuration crée ainsi un environnement institutionnel dont le niveau dôorganisation influe sur le partage équitable des revenus et la sécurisation de lôapprovisionnement dôun marché. Lôexpérience récente des dysfonctionnements dans la filière cotonnière du Bénin a montré la faiblesse du mode de coordination entre acteurs et les jeux de rôles ont été faussés. Côest dans la perspective dôamener les agents économiques dôune même filière à négocier et trouver les formes de coordination les plus efficaces pour améliorer la compétitivité, la qualité et réduire les incertitudes sur les revenus et les stabiliser, quôil est apparu prioritaire de répondre à la question « comment favoriser lôenvironnement institutionnel de développement des filières où les acteurs privés comme publics jouent efficacement leurs rôles ».

Objectif

Lôobjectif visé est dôinstaurer un environnement institutionnel, juridique, réglementaire et administratif favorable aux activités agricoles. Il sôagit de :

- Créer les conditions favorables à lôémergence et au renforcement de tous les acteurs du secteur agricole ;
- Mettre en place un cadre institutionnel et organisationnel pour la promotion des filières cibles ; et
- Elaborer les stratégies de structuration et de pilotage des filières prioritaires telles que lôananas, lôanacarde, etc.

Résultats

Résultat 1 : Un cadre réglementaire est élaboré de façon concertée pour baliser les relations entre les différentes catégories dôacteurs

Il est plus que jamais opportun que le monde agricole et rural au Bénin soit doté dôune législation coopérative spécifique, assortie dôun document de politique sur la coopérative agricole. Pour ce faire, une des actions-clé à mener consistera à élaborer et faire adopter ces documents pour actualiser la législation coopérative béninoise. Dans le même sillage, il sera opportun de faire voter une loi par lôAssemblée Nationale pour régir le Réseau de Chambres dôAgriculture du Bénin afin de permettre à cette institution consulaire de jouer un rôle plus actif dans lôappui aux professionnels du secteur. Il sera également procédé à lôactualisation et/ou à lôélaboration de lôensemble des textes réglementaires qui définissent le cadre dôintervention des différents acteurs du secteur agricole. Il sôagira ensuite de vulgariser les textes élaborés et de veiller à leur mise en application.

Résultat 2 : Un cadre institutionnel et organisationnel bien structuré et fonctionnel est mis en place pour chacune des filières agricoles cibles

Il sôagit dôabord pour lôEtat de raffermir son rôle au sein des filières en assurant une meilleure coordination des actions et des acteurs. Un dispositif efficace dôencadrement des producteurs sera mis en place pour accompagner les producteurs et favoriser la mise en réseau des acteurs des chaînes de valeur dans toutes les filières cibles (ananas, anacarde, maïs, riz, manioc, cultures maraîchères, palmier à huile, volailles, aulacodes, lait, î ufs crevettes,

poissons etc.). Des concertations régulières seront organisées entre les opérateurs des différentes filières à partir des noyaux constitués à cet effet. A cet égard, les structures sous tutelle du MAEP connaîtront les réaménagements ou les réorganisations institutionnelles nécessaires pour améliorer leurs prestations de service et devront être outillées pour accomplir efficacement leur mission. Diverses autres actions de soutien aux producteurs seront mises en î uvre dans ce cadre.

Résultat 3: Un système de développement des normes de qualité est fonctionnel

Pour permettre aux produits agricoles béninois dôaccéder aux marchés régionaux et internationaux, le respect des normes de qualité pour la production et/ou la transformation est désormais un impératif. Ces normes doivent être développées avec la contribution des structures habilitées (ABENOR, organe national, etc.) et mises à la disposition des différents acteurs concernés. Les actions prioritaires à conduire dans ce cadre consisteront à élaborer et à actualiser en permanence les normes, puis assurer leur diffusion.
Ces actions ne sauraient se mener efficacement sans un réseau performant de laboratoires dôanalyse. Pour assurer les analyses requises des produits agricoles, il sera procédé dans un premier temps au renforcement des laboratoires sous-sectoriels ou périphériques existants, puis à la mise en place dôun laboratoire central de référence.

Les actions à ce niveau consisteront à :

- équiper les laboratoires dôanalyses et de contrôle et les structures dôinspection,
- recruter du personnel spécialisé pour les laboratoires dôanalyses et organiser des formations et recyclages réguliers en son intention; et
- construire et rendre fonctionnel (équipement adéquat, personnel qualifié, fonctionnement soutenu) un laboratoire central de référence.

9. Information et Communication

Contexte et justification

Lôaccès périodique aux informations utiles est indispensable aux acteurs pour maîtriser les prises de décisions et disposer de données nécessaires à la conduite de leurs activités agricoles. Mais force est de constater quôà ce jour, le système de remontée de lôinformation vers le niveau central et la dissémination des données techniques, sociales et économiques sur le secteur agricole souffrent de nombreuses insuffisances. Il importe alors quôune véritable politique de communication et dôinformation agricole soit élaborée pour mettre à temps à la disposition des organisations paysannes, des exploitants agricoles et dôautres acteurs du monde rural, des informations nécessaires sur le secteur.

Objectif

Lôobjectif visé est dôassurer la disponibilité et lôaccessibilité dôinformations fiables et utiles sur le secteur agricole. Il sôagit plus spécifiquement de :

- doter le secteur agricole dôune politique de communication et dôinformation sur le secteur ;
- renforcer les capacités des agents en charge de la communication et de lôinformation dans le secteur agricole ; et
- mettre en place les mécanismes facilitant lôaccès aux informations à tous les usagers.

Résultats

Résultat 1 : La politique de communication et dôinformation sur le secteur agricole est élaborée et mise en î uvre

La visibilité des actions menées au sein du secteur agricole passe par une politique conséquente de communication sur le secteur. Les principales actions à conduire portent sur lôélaboration du document de politique et stratégie de communication et dôinformation, assortie dôun plan qui précise les types de communication et dôinformation, les moyens et les destinataires.

Les agents en charge de la communication et de lôinformation rurales devront être bien outillés pour assurer cette charge. A cet effet, des points focaux répartis dans lôensemble des structures du MAEP (services centraux et CeRPA) bénéficieront dôune formation adéquate pour jouer leur rôle en matière de communication et dôinformation sur le secteur agricole. Les entités du MAEP seront également équipées en matériel de communication et dôinformation pour ce faire. Le programme dôinformatisation du MAEP devra soutenir ces actions.

Résultat 2 : Les informations sur le secteur agricole sont connues des usagers

Lôinformation sera diffusée par différents canaux multimédia (site Web, bulletins, radios de proximité, etc.) pour permettre aux usagers dôavoir toute lôinformation sur le secteur agricole.

Les principales actions à mener sont :

- mettre en place et animer en permanence des observatoires des marchés, flux et prix des produits agricoles ;
- créer et animer le bulletin dôinformation ;

- créer et animer les cadres de concertation, avec un accent particulier sur les structures déconcentrées.
- mettre en réseau les entités du MAEP et créer les passerelles dôéchanges avec les autres acteurs ;
- diffuser les informations techniques et les résultats porteurs de succès (les bonnes pratiques) par les télévisions et radios nationales, régionales et de proximité ; et
- créer et animer régulièrement un site Web.

10. Suivi- Evaluation

Contexte et justification

Le cadre de suivi-évaluation des projets est généralement établi suivant une logique propre à chaque projet : les indicateurs sont liés à leur propre cadre logique sans lien de cohérence entre les projets. Lôintégration systématique des activités de suivi-évaluation aux CeRPA et aux Directions Techniques est une démarche récente qui mérite dôêtre poursuivie et consolidée.

Dôautres préoccupations non moins importantes sont également évoquées:

- la faiblesse, voire lôinsuffisance des équipements informatiques ;
- lôinsuffisance du personnel qualifié ;
- lôabsence dôoutils de suivi-évaluation adéquats ;
- lôabsence de concertation entre les cellules de suivi-évaluation et lôObservatoire du Changement Social (OCS) sur lôharmonisation des méthodes de collecte, de production et de présentation des données sur les indicateurs du SCRP.

Il est alors nécessaire de rendre visibles et plus lisibles les actions du MAEP à travers :

- la mise en place et lôanimation dôun système de suivi-évaluation décentralisé ;
- lôaccompagnement des organisations de producteurs à la mise en place et lôanimation dôun système dôauto suivi évaluation leur permettant de définir des orientations et identifier des besoins en actions, dôévaluer les actions de projets et programmes et de contribuer de façon efficiente à la prise de décisions ;
- lôélaboration des concepts, méthodes et outils de base pour le suivi de lôexécution et des effets des différents programmes ;
- le renforcement des capacités du personnel en charge du suivi évaluation (infrastructures et équipements) ;
- la mesure en temps réel des effets et impacts en vue de mesures correctives subséquentes à prendre ;
- la diffusion régulière des résultats dôavancement des programmes.

Pour soutenir ces actions, la mise en place dôun dispositif permanent et fiable de statistiques agricoles est indispensable pour assurer une meilleure évaluation de la contribution du secteur agricole à la croissance économique.

Objectif

Lôobjectif visé est dôaméliorer les mesures de performance du secteur agricole.

Résultats

Résultat 1 : Un système de suivi-évaluation axé sur les résultats a été développé et est mis en î uvre

Les principales actions à mener sont les suivantes :

- élaborer le cadre logique sectoriel et les cadres logiques en cascade basés sur les chaînes des résultats permettant dôétablir les relations entre la contribution du secteur agricole à la SCRP, les changements induits par les politiques et les programmes du MAEP, les résultats atteints par les Directions Techniques, les CeRPA et ceux obtenus par filière ou projet ;

- définir et rendre opérationnels les indicateurs clés pour le suivi-évaluation (i) de la contribution du secteur à la croissance et à la réduction de la pauvreté, (ii) des résultats, effets et impacts des politiques, programmes et projets du MAEP, (iii) des performances des projets/ programmes, des services centraux et déconcentrés et (iv) des activités du secteur ;
- établir la situation de référence pour les indicateurs clés du dispositif ; et
- concevoir et mettre en î uvre le dispositif permettant le suivi-évaluation régulier du secteur et lôexécution dôune évaluation à mi-parcours au terme de 2 ou 3 ans de mise en î uvre des actions.

Résultat 2 : Les capacités du personnel et des producteurs en matière de suivi-évaluation axé sur les résultats sont renforcées

Il sôagit essentiellement dôassurer la mise en place du dispositif convenu pour la «phase test» et le renforcement des capacités des cadres du Ministère (Cellule de Suivi-Evaluation, équipe dôanimation, points focaux des Services centraux et déconcentrés, autres cadres) et des représentants des producteurs (personnel technique des OPA et élus) à travers des formations de mise à niveau et des recyclages périodiques. Des concertations seront organisées pour garantir le fonctionnement régulier du système et son actualisation progressive.

Résultat 3 : Un dispositif de collecte, de traitement et dôanalyse des statistiques agricoles est mis en place et fonctionne

Lôatteinte de ce résultat passe dôabord par la conduite à son terme du premier Recensement national de lôagriculture (RNA) qui permettra de collecter, de traiter et de diffuser des données structurelles (taille des exploitations, mode de faire valoir, utilisation des terres, superficies cultivées, récoltées, cheptel, main dôî uvre etc.) sur le secteur agricole. Le RNA permettra de façon spécifique : (i) dôétablir la situation de référence des informations sur le secteur agricole et (ii) de mettre en place un mécanisme permanent de collecte des informations sur le secteur agricole.

Il sôagira donc de poursuivre le déroulement des trois phases du RNA à savoir :

- la cartographie censitaire, lôénumération des exploitations agricoles et la collecte des données communautaires ;
- lôenquête structure pour évaluer la production et le rendement des produits agricoles, des produits de lôélevage et de la pêche ;
- la mise en place dôun système permanent pour collecter et produire à temps réel les statistiques sur le secteur agricole.

Le fonctionnement correct du dispositif des statistiques agricoles devra être assuré par la mobilisation conséquente des ressources humaines et logistiques nécessaires.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

1. Stratégie Nationale de Mécanisation agricole, FAO, 2005 ;
2. Rapport diagnostic du secteur agricole du Bénin : synthèse réalisée dans le cadre de la formulation du PNIA, version provisoire août 2008 ;
3. Budget-programme 2009-2011 du MAEP, octobre 2008 ;
4. Benin agriculture census, 1992, mains results, MDR/DAPS, 1993 ;
5. RGPH3, INSAE, 2002.
6. Bénin Alafia 2025
7. Les rapports des ateliers de validation des stratégies et dôélaboration des Plans dôactions des Chaînes de Valeurs Ajoutées Anacarde, Riz, Volaille, Ananas et Cultures maraichères.
8. Rapports des groupes thématiques
9. Plan Stratégique Opérationnel
10. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)